

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime d'après les sources notariales (1770-1789)

Nicole Vanony-Frisch

Number 63-64, 1er trimestre–2e trimestre 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043819ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043819ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vanony-Frisch, N. (1985). Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime d'après les sources notariales (1770-1789). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (63-64), 3–162. <https://doi.org/10.7202/1043819ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1985

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les esclaves de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime d'après les sources notariales (1770-1789)

par
Nicole VANONY-FRISCH

A travers un exemple, celui de la Guadeloupe sous l'Ancien Régime (1), nous avons voulu préciser la vie des esclaves sur les plantations du monde colonial américain. Ces hommes dont le labeur a bâti un système économique, demeurent étrangement dans les zones obscures de l'histoire ; et de leur vie nous ne verrons d'ailleurs que ce que l'on veut bien nous montrer, car ce ne sont jamais les esclaves qui parlent, mais leurs maîtres.

Le choix de la Guadeloupe était d'autant plus intéressant que sous l'impulsion de G. Debien, les recherches concernant l'histoire des Antilles françaises se sont surtout tournées vers la grande île sucrière de Saint-Domingue. Nous avons pu ainsi utiliser des sources jusqu'alors peu exploitées, et dégager les particularités de la population servile d'une île de dimension modeste, à l'extrême fin de l'Ancien Régime.

Pour ce travail, nous avons utilisé les Archives publiques et exploité notamment les registres notariaux (2). C'est donc surtout vers les inventaires après décès, mais aussi les contrats de mariage, les ventes, que notre attention s'est particulièrement portée. Ces actes ne nous parlent des esclaves que sous la forme de listes nominatives, et ces recensements dressés par plantations, et sans visée démographique, sont des documents isolés qui nous donnent à une date donnée, pour une habitation donnée, les noms, les origines, le sexe, l'âge, le prix, le métier éventuel et les maladies, les qualités ou les défauts, les filiations et l'état matrimonial, la présence ou l'absence

(1) Notre dépouillement couvre surtout les années 1776-1789 car la plupart des actes antérieurs à ces dates ont disparu ou sont illisibles (rongés par les vers ou attaqués par l'humidité).

(2) Nous avons essentiellement utilisé les minutes notariales des Archives départementales de la Guadeloupe, car en vertu de l'article II de l'édit de 1776, les notaires des colonies n'étaient pas tenus d'expédier à Versailles (au dépôt des Chartres coloniales) une double minute des inventaires qu'ils dressaient. De fait, cette source s'est révélée riche et unique, car de tels inventaires sont extrêmement rares en France.

des hommes et des femmes esclaves de cette plantation. Ces instantanés, bien que d'apparence ingrate, vont nous permettre de dresser le tableau social de cette population. C'est Ch. Schnakenbourg qui a attiré notre attention sur l'intérêt que présentait leur exploitation systématique, et ce conseil, joint à celui de F. Mauro, qui souhaitait nous voir utiliser les ressources de la statistique et de l'informatique, a déterminé la base quantitative de notre recherche. Dans ces actes notariés nous avons relevé 10 602 descriptions d'esclaves concernant 8 820 esclaves différents (3), ce qui représente 10 % environ de la population servile de l'île (4). C'est une grande chance pour nous d'avoir pu effectuer notre sondage sur une proportion aussi importante. Grâce à leur masse, ces données permettent de remédier dans une large mesure aux omissions ou erreurs du rédacteur ou copiste. Avec un effectif moindre, on risquait sinon de traiter des populations trop réduites lorsque des caractères comme l'origine ou le métier par exemple sont fixés, et d'en tirer des vues fausses.

L'analyse statistique des données propres à chaque esclave (sexe, âge, ethnie, prix, etc.) nous apprend ainsi les principales caractéristiques de la population servile et de ses conditions de vie sur les différents types d'habitation : sucreries, caféières, cotonnières et les petites plantations aux cultures variées. C'est par la cohérence des résultats obtenus à chaque étape, que l'on arrive à préciser le degré de confiance qu'il convient d'accorder à nos sources.

Les listes ne peuvent bien sûr pas tout nous dire. Lacunes et absences de précisions sur certains renseignements ne nous permettent pas de pousser l'étude de certains chapitres aussi loin que nous l'aurions souhaité. Ainsi nos documents se sont révélés inadéquats pour préciser les conditions et l'organisation du travail, l'apport annuel de la traite, les causes du marronnage, la mortalité ou même d'aborder des questions telles que les châtiments, la résistance à la servitude, les soins aux enfants, etc.).

La masse des données imposait un traitement informatique : codage et saisie des données, tris croisés ; ce qui ne présente pas à vrai dire de difficultés majeures, mais est extrêmement long, et il importait de réduire les codages et calculs à leur minimum. A ce stade un travail pluridisciplinaire avec un scientifique a permis d'éviter l'enlèvement. Nous avons également effectué une analyse factorielle qui figure en appendice.

*
* *

(3) Certains étant décrits plusieurs fois (cas de recouvrements).

(4) Au recensement de 1782 la population totale de la Guadeloupe est de 97 340 habitants dont 82101 esclaves.

En 1789 il y a 106 593 habitants dont 89 823 esclaves. Chiffres cités par M. Schnakenbourg dans le Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe n° 31, 1^{er} trimestre 1977, p. 41.

Au XVIII^e siècle l'espace guadeloupéen comprend principalement deux îles : la Grande-Terre au nord et la Basse-Terre (ou « Guadeloupe » proprement dite) au sud, séparées par un étroit bras de mer, la rivière salée. A cet ensemble viennent s'ajouter les petites dépendances proches, la Désirade, Marie-Galante et l'archipel des Saintes.

C'est une terre de colonisation relativement récente, car ce n'est qu'en 1635 que deux gentilhommes français, De l'Olive et du Plessis, partis de Saint-Christophe (5) débarquent en Guadeloupe à la Pointe-Allègre. A cette date le monde colonial espagnol a déjà plus d'un siècle, et depuis sa découverte le 3 novembre 1493 par Ch. Colomb, l'existence de la Guadeloupe s'est confondue avec celle des autres petites îles de l'arc Caraïbe. Sur la route du nouvel Eldorado, elle n'est qu'un simple point d'eau pour les galions (6) de la flotte espagnole, et son histoire n'est marquée que par une succession de massacres hispano-caraïbes.

Tout à leurs problèmes miniers du continent sud-américain, les Espagnols se désintéressent de ces petites îles, et au début du XVII^e siècle, les aventuriers français, anglais et hollandais entre autres, l'esprit hanté par l'or du Pérou, vont se ruer dans le vide ainsi créé.

C'est donc en débarquant le 28 juin 1635, munis d'une commission de la Compagnie des Isles de l'Amérique, que du Plessis et de l'Olive prirent possession de l'île au nom du roi de France. Les premières années de la colonie furent difficiles : épidémies, famines, mésentente entre les gouverneurs, guerilla avec les Caraïbes (7) qui au départ ne demandaient qu'à vivre en bonne intelligence avec les nouveaux arrivants.

Les divisions et querelles, mais aussi et surtout l'intérêt particulier des gouverneurs successifs furent les causes principales de la ruine de la Compagnie des Indes de l'Amérique. Cette dernière, rechignant à s'engager dans de nouvelles dépenses, décida de vendre à des particuliers les îles et tous les effets qui s'y trouvaient. La Guadeloupe (8) devient ainsi, le 4 septembre 1649 propriété du sieur Boisseret en association avec M. Hoüel. C'est sous la tutelle de ces seigneurs-propriétaires, que les Hollandais chassés du Brésil en 1654 se réfugient en Guadeloupe, apportant avec eux le secret de la fabrication du sucre blanc. C'est cet événement extérieur à l'île qui allait décider de son évolution économique. Jusqu'alors, le régime de la petite propriété dominait en Guadeloupe, mais l'extension de la

(5) Les Français et les Anglais y étaient établis depuis 1626.

(6) La rivière du Galion à Basse-Terre serait ainsi nommée, car les vaisseaux espagnols s'arrêtaient à son embouchure pour y faire provision d'eau.

(7) Les Caraïbes abandonnèrent assez vite l'île pour se réfugier dans les îles toutes proches de la Dominique et de Saint-Vincent. Quelques descendants de ces premiers habitants des îles, vivent encore en Dominique.

(8) Ainsi que ses dépendances : Désirade, Marie-Galante et les Saintes. Les nouveaux propriétaires devaient payer à la couronne 600 livres de sucre fin par an. Mais Hoüel ambitieux et tracassier ne peut administrer la Colonie. La Compagnie des Indes Occidentales ne réussit pas mieux que celles qui l'avaient précédée, et en 1674 le Gouvernement royal décida, de guerre lasse, de réunir au domaine national la Guadeloupe et les autres îles françaises (Satineau, *Histoire de la Guadeloupe*, p. 111).

culture de la canne à sucre, jointe à la crise du tabac (9), vont lui porter un coup décisif. A partir de 1664, les petites habitations firent place à de grandes plantations de cannes à sucre, exploitées non plus à l'aide de quelques engagés blancs, mais avec de très nombreux esclaves noirs. Dès lors, cette population servile forme la majorité des habitants de l'île, et la Guadeloupe comme les autres petites Antilles est en train de devenir « ce qu'elle est encore aujourd'hui : une terre de monoculture sucrière peuplée de nègres... La Révolution sucrière avait donné aux Isles toute leur importance politique et économique » (10).

*
* *

L'introduction des esclaves en Amérique a été l'œuvre des gouvernements espagnol et portugais qui furent les premiers colonisateurs du Nouveau-Monde. Les Français en s'installant dans les îles, n'eurent qu'à suivre leurs devanciers, le commerce des noirs y existait déjà. En outre, le refus des Caraïbes de se laisser asservir, et les difficultés d'adaptation des engagés blancs, faisaient ressentir le besoin d'esclaves. Il faudra cependant attendre l'arrivée de Colbert au pouvoir en 1661, pour que la traite entre les côtes de l'Afrique et celles de l'Amérique, devienne un commerce organisé et réglementé sous la protection du roi. Cette protection n'offrait pas que des avantages, car elle comportait pour la France le monopole exclusif de tout le commerce (11) avec les îles et terres fermes de l'Amérique. La traite française ne put jamais satisfaire les demandes des planteurs et la Guadeloupe ne reçut des esclaves en nombre suffisant que pendant la courte période anglaise de 1759 à 1763. La crise de la main-d'œuvre resta à la Guadeloupe une maladie endémique. Il va sans dire que cette difficulté pour les colons dans le recrutement de la main-d'œuvre servile, va influencer profondément les conditions de vie des esclaves : surcroît de travail, et le seul souci du propriétaire étant l'intérêt maximum et immédiat, aucune possibilité de ménagement, car les tâches sont toujours trop nombreuses pour les bras disponibles.

Dès l'instant qu'il a été acquis par son maître le captif noir devient donc esclave. Individu déporté et privé de toute liberté (même celle de conserver son nom) il n'est plus désormais qu'un outil de travail, le bien meuble de son propriétaire au même titre qu'un ustensile ménager ou une bête de somme. « Ce qui me parut meilleur était un troupeau de près de quatre cents nègres, grands ou petits, les

(9) En mettant sur le tabac des taxes prohibitives, les autorités orchestraient quelque peu cette crise.

(10) Ch. Schnakenbourg : Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1760-1790). Thèse pour le doctorat d'Etat de sciences économiques. Amiens 1975, p. 25.

(11) Main-d'œuvre compris, ce qui excluait les Hollandais et les Anglais du trafic négrier dans les îles françaises.

plus beaux qui fussent dans tout le pays, avec des bestiaux de toute espèce en très grande quantité et en très bon état » dit le père Labat au cours de sa première visite au Marquisat de Sainte-Marie en Guadeloupe (12). Dans l'ordonnance des inventaires la liste des esclaves est d'ailleurs citée entre les meubles et les bestiaux (13). Le colon peut user de l'esclave comme de tout autre bien meuble de son patrimoine : le vendre, l'offrir, l'échanger, le louer à qui bon lui semble. Si le Code Noir prévoit quelques protections élémentaires : le nourrir, le soigner, le loger, l'habiller, c'est bien plus dans l'intérêt de l'institution que dans celui de l'homme. C'est que l'esclave est un outil coûteux et rare, qu'il faut donc quelque peu ménager par souci de gestion économique.

Les inventaires ne nous présentent que l'aspect financier et l'utilisation qui est faite de l'esclave. De l'individu bafoué et qui souffre, nous ne voyons rien ou presque. Mais n'est-ce pas le cas de toutes les sources concernant les classes dominées ? Il faut aussi rappeler qu'en incluant le traitement informatique à la méthodologie, on tend à faire disparaître dans l'anonymat l'individu. Mais ce sondage d'une population servile, premier exemple à être réalisé dans la Caraïbe, se justifie amplement tant par le pourcentage de la population concernée, que par les résultats obtenus.

Si l'esclave-individu se définit par son nom (dont il n'a pas toujours le libre choix (14)), son sexe, son âge et son origine, « l'outil de travail » qu'il est avant tout au regard du système esclavagiste, se mesure par sa valeur d'achat ou d'estimation ; et celle-ci dépend non seulement des caractéristiques précédentes (âge, sexe, origine) mais aussi de ses « talents » ou de sa fonction sur l'habitation, de ses maladies ou handicaps physiques, mais également de ses capacités de reproduction qui doivent assurer le renouvellement des esclaves, du moins le souhaite-t-on !

C'est l'étude de toutes ces composantes qui constituera la matière de notre étude.

*
* *

Auparavant, nous donnerons quelques précisions sur le cadre de vie de l'esclave guadeloupéen.

(12) Labat, tome II, p. 55.

(13) Un enfant esclave de six à huit ans vaut en moyenne 600 lv. des îles, le prix d'un bœuf ou d'une génisse.

(14) Le captif noir est parfois « baptisé » deux fois. La première par le capitaine négrier, la deuxième lors de son arrivée sur la plantation où il vivra désormais. Il recevra peut-être un troisième nom, officiel celui-là, lors de son baptême chrétien.

En Guadeloupe, la période que nous étudions est très largement dominée par l'économie sucrière. En 1785 avec une superficie de 27 010 hectares (15), la canne à sucre est, et de loin, la première culture de l'île. Face à cette prédominance, les autres cultures, celles du café qui n'occupent que 7 023 hectares, du coton (5932 hectares) (15), et les cultures vivrières (11 080 hectares) (15) sont considérées comme secondaires et recensées comme telles.

L'unité d'exploitation de ces différentes cultures est l'habitation. Que recouvre ce terme d'habitation ? A l'origine, ce sont des établissements de sucreries ou d'autres manufactures, et par la suite l'habitation désigna le fonds de terre, les plantations, la demeure et l'ensemble des bâtiments, tant de logement (ceux des esclaves par exemple) que d'exploitation (moulin, sucrerie, magasin, etc.) et l'habitant est le propriétaire ou l'occupant des lieux.

Derrière ce terme générique d'habitation, se cache pourtant une réalité multiple. Et nous trouvons tout d'abord des habitations-sucreries, véritables manufactures où « sont effectuées toutes les opérations de la production sucrière, depuis la culture de la matière première, la canne, jusqu'à la livraison au commerce du produit fini, le sucre... » (16). Ces grosses exploitations peuvent employer des centaines d'esclaves et leur organisation et fonctionnement ont été décrits avec un grand luxe de détail, par le père Labat (17), quant à leur importance économique pour l'archipel guadeloupéen, elle a été très bien dégagée par Ch. Schnakenbourg (18). A leurs côtés, une multitude d'habitations caféières, cotonnières, vivrières, citadines, etc... Ce sont des exploitations moyennes, voire même très modestes, n'employant que quelques esclaves. face à l'aristocratie des colons-sucriers, ces exploitations appartiennent à des habitants aux moyens financiers plus restreints. Ils forment la strate moyenne de la population blanche.

Notre méthode de travail nous a permis de constater que l'essentiel des esclaves est loin d'appartenir uniquement aux grandes plantations sucrières. Si une moitié des esclaves vivent effectivement sur une habitation-sucrerie, 23 % d'entre eux, soit presque un quart sont attachés à une habitation-caféière et un autre quart disséminé sur les autres types d'établissements.

S'il existe des caféières à forte population servile, ce sont généralement des habitations moyennes avec une cinquantaine d'esclaves. Le caféier fut introduit en Guadeloupe au début du XVIII^e siècle, et sa culture se développa rapidement, d'abord avec l'accord du gouvernement royal, puis dès 1729 (19) contre la volonté de ce

(15) Recensements Archipel (Guadeloupe) SOM GI 497 : pour l'année 1785. Cités par Ch. Schnakenbourg dans Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et Martinique (1635-1835). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 31, 1^{er} trimestre 1977 - Basse-Terre.

(16) Ch. Schnakenbourg, Thèse, p. 45.

(17) Labat, tome II, pp. 215 à 293.

(18) Ch. Schnakenbourg : Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1760-1790). *Thèse pour le doctorat d'Etat de sciences économiques*. Amiens 1975.

dernier. Bien que considérées comme secondaires, les exploitations-caféières occupent une place non négligeable dans la production agricole de la Guadeloupe, et sont une source de revenus inférieure sans doute à la canne à sucre, mais assez importante cependant pour assurer la fortune de beaucoup de petits habitants. A l'opposé de la canne la culture du café ne nécessite pas de grandes surfaces plates, mais s'accommode fort bien d'un sol accidenté, voire même montagneux. De ce fait la « Guadeloupe » proprement dite devenait le domaine privilégié des caféières, ce qui n'y excluait pas pour autant de nombreuses habitations-sucreries (installées là avant la mise en valeur de la Grande-Terre).

Les habitations vivrières sont de petites unités d'exploitation, qui dans notre échantillon, sont surtout concentrées sur la côte sous le vent. Bien que cette zone ait été le point de départ de la colonisation, elle n'en est pas moins la plus déshéritée (à cause de la sécheresse du sol et du manque d'eau, mais aussi de sa position stratégique exposée aux attaques ennemies). Sur ces plantations on cultive un peu de tout : des cultures vivrières bien entendu (ignames, manioc, patates, bananiers, etc.) mais aussi quelques carrés de café, de cannes, de bois debouts.

Par habitations-citadines, nous entendons toute résidence au bourg ou à la ville, de propriétaire d'esclaves. Ce sont généralement des officiers militaires, des détenteurs d'une charge, des chirurgiens, mais aussi des rentiers sans profession établie. Ces propriétaires d'esclaves ont avant tout besoin d'une domesticité féminine.

Les marchands, négociants, artisans et boutiquiers sont de part la nature de leurs activités, également des citadins. Mais à la différence des précédents, ils emploient surtout des esclaves à « talents », apprentis, compagnons et commis de leur maître. Citons enfin, une vinaigrerie, une manufacture à Poteries (en 1785 seulement sept sont recensées pour les deux îles), une cotonnière (20), et deux habitations de villégiature situées sur les hauteurs du Matouba ou de Saint-Claude. Elles appartiennent à des négociants de Basse-Terre et occupent essentiellement un personnel domestique et d'entretien.

Après avoir délimité le cadre historique de ce travail, ainsi que le cadre de vie de nos esclaves, il nous faut présenter nos sources. Tout en lisant le chapitre suivant, on pourra si on le désire, prendre contact avec certains de nos résultats, grâce à l'analyse factorielle qui figure en appendice. Le graphique n° 1, p. 148, donne d'emblée une vue d'ensemble de la hiérarchie des origines et des couleurs qui gouverne toute cette société et de beaucoup des corrélations existant entre les diverses données concernant les esclaves (sexe, origine, prix, âge, métier, etc.).

(19) La Compagnie des Indes, afin de protéger son privilège de vente du café étranger, demande et obtient du Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies, l'interdiction de cette culture dans les colonies.

(20) En 1786, 9 649 esclaves sont recensés, comme attachés aux cultures cotonnières. Si nous n'avons trouvé qu'une seule habitation-cotonnière, c'est que cette culture est disséminée sur des habitations dont elle n'est pas la vocation première.

Ce travail doit beaucoup à l'aide que lui ont apporté différentes personnes.

Monsieur le professeur F. Mauro m'a fait l'honneur d'accepter de diriger la thèse dont il est issu. Je le remercie très vivement des entretiens qu'il m'a accordés et de la confiance qu'il m'a témoignée tout au long de ce travail. J'ai bénéficié de la présence de M. Ch. Schnakenbourg aux Archives de Basse-Terre au début de mes recherches. Ses conseils précis ont contribué à leur donner leur orientation définitive. Qu'il en soit remercié ici, ainsi que pour les encouragements qu'il m'a prodigués. Ma dette envers M. le professeur G. Debien est grande : sans être guidé par son œuvre, je n'aurais pu concevoir cette étude.

Je remercie tout particulièrement M. Hervieu pour l'accueil qu'il m'a fait aux Archives de Basse-Terre où j'ai trouvé d'excellentes conditions de travail, aidé en cela par la gentillesse du personnel. C'est cette même gentillesse que j'ai rencontrée à la section Outre-Mer des Archives Nationales, tant à la rue Oudinot, qu'au dépôt de Fontainebleau. Je leur témoigne à tous ma gratitude.

Pour donner leur assise aux méthodes informatiques que j'utilisais, j'ai sollicité l'aide de scientifiques. Leur accueil particulièrement ouvert et leur étroite collaboration, m'ont permis de ne pas m'enliser dans les difficultés informatiques. J'en remercie très sincèrement Ph. Cibois, directeur du laboratoire d'informatique pour les Sciences de l'homme de Paris ; H. Leredde, maître-assistant à l'Université de Paris XIII ; M. Morin et le Centre de Calcul de l'Université de Paris I qui a fourni les crédits nécessaires ; et sans oublier l'aide de tous les instants de mon époux, M. Frisch, mathématicien, et maître-assistant à l'Université de Paris XIII.

Cette publication fait suite à une thèse de doctorat de troisième cycle. Certains chapitres, tableaux et graphiques contenus dans la thèse n'ont pas été inclus dans cette publication. Le lecteur désireux d'en prendre connaissance pourra se reporter aux exemplaires en dépôt aux bibliothèques des Archives départementales de la Guadeloupe et de la section outre-mer des Archives nationales, ainsi qu'aux bibliothèques universitaires de Paris I-Sorbonne et Paris X-Nanterre.

Quelques définitions

Guadeloupe. – La Guadeloupe est principalement composée de deux îles séparées par un étroit bras de mer : la Grande-Terre et la Basse-Terre. C'est cette dernière qui à l'origine se nommait « Guadeloupe », Basse-Terre n'étant que la région, et par extension le nom du bourg principal de la côte sous-le-vent (la région au vent étant la Capesterre). C'est cependant sous cette appellation erronée de Basse-Terre que cette partie de l'île est nommée. Pour éviter toute confusion, et sauf cas particulier, nous entendrons par Guadeloupe, l'ensemble des deux îles.

Habitation. – Dans une plantation coloniale telle une sucrerie, le terme d'habitation désigne tout à la fois le fonds de terre, les cultures, la demeure et l'ensemble des bâtiments, tant de logement (ceux des esclaves par exemple) que d'exploitation (moulin, sucrerie, magasin, etc.), et l'habitant est le propriétaire ou l'occupant des lieux.

Nègre créole. – C'est un nègre né aux îles. Par extension est considérée comme créole toute personne née aux îles.

Sang-mêlé. – Ce sont tous les métissés : mulâtres, métis, câpres, quarterons, câpres indiens. Les nuances de couleur qui se cachent sous ces différentes appellations ne se prêtent guère à des définitions rigoureuses. On se reportera au chapitre II pour l'approche que nous avons pu faire de leur signification en Guadeloupe et ce pour l'époque considérée.

Livre des îles. – Elle valait 13 sols 4 deniers tournois. Nous utiliserons l'abréviation Lv.

Médiane. – Nous avons préféré la notion de médiane à celle de moyenne d'un ensemble de nombres, car elle tient moins compte des valeurs extrêmes. En voici un exemple : la médiane de l'ensemble des nombres 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 10000 est 10 (alors que la moyenne est de 1120) ; c'est un nombre de l'ensemble tel qu'il y a autant de nombres qui lui soient supérieurs que de nombres qui lui soient inférieurs. C'est volontairement que nous avons choisi pour notre exemple des valeurs aussi extrêmes, car tout au long de cette étude, moyenne et médiane sont toujours très proches.

CHAPITRE I

Les sources archivistiques

Localisation et critique

A. – PRÉSENTATION DES SOURCES

Rappelons notre volonté d'utiliser les sources archivistiques publiques concernant les esclaves du XVIII^e siècle. Après examen, ces documents relatifs à la Guadeloupe s'avèrent nombreux, et se répartissent en trois catégories :

- Les minutes notariales conservées aux Archives départementales de la Guadeloupe.
- Les minutes notariales de la Guadeloupe conservées dans le dépôt des papiers publics, série G3 de la section Outre-mer des Archives Nationales.
- Les papiers de plantation conservés dans les dépôts d'Archives.

I. – Les minutes notariales conservées aux Archives départementales de la Guadeloupe.

Elles proviennent de quatre dépôts effectués par les notaires de l'île. Pour la période qui s'étend jusqu'en 1789, nous possédons les minutes de vingt-quatre notaires parmi lesquels nous avons retenu celles des notaires suivants :

DAMARET (Basse-Terre) 1783-1792
DUPUCH (Basse-Terre) 1781-1790
EZEMARD (Basse-Terre) 1781-1787
MIMEREL (Basse-Terre) 1774-1784
REGNAULT (Basse-Terre) 1781-1787
SALLENAVE fils (petit-Bourg) 1783 et 1786-1791
FONTAINE (Basse-Terre) 1771-1779
FRANCHON (Basse-Terre) 1781-1783
JAILLE (Capesterre) 1786-1790
J.G. MOLLENTHIEL (Basse-Terre) 1777-1792

De ces dix notaires, trois se sont avérés particulièrement rentables et nous ont fourni les deux tiers de notre échantillon. Ce sont maîtres Dupuch, Mimerel et Ezemard.

Nous constatons immédiatement que les notaires précédemment cités exercent tous en « Guadeloupe » proprement dite, et la population ainsi concernée est essentiellement celle de cette partie de l'île. Nous n'avons que de rares inventaires d'habitations de la Grande-Terre, un exemple pour l'île des Saintes, et aucun pour Marie-Galante. Il est possible qu'une étude similaire, comprenant davantage d'habitations de la Grande-Terre, et notamment de la partie nord (Morne-à-L'eau, Petit-Canal et Port-Louis où il existait un port d'embarquement du sucre en direction de Pointe-à-Pitre), modifierait sur bien des points les résultats obtenus. Je pense tout particulièrement aux pourcentages Africains/Créoles. Nous ne disposons pas non plus de tous les actes de ces notaires. C'est à vingt pour cent, environ que Ch. Schnakenbourg (1) estime globalement le nombre des minutes perdues ou illisibles (rongées par les vers ou attaquées par l'humidité).

Les actes concernant directement, ou indirectement l'esclavage sont nombreux, et en dépit d'une richesse qualitative considérable, ils ont été jusqu'à présent négligés par les chercheurs. Nous y trouvons : ventes d'esclaves, affranchissements, ventes d'habitation avec les esclaves qui y sont attachés, quelques comptes de gestion qui nous renseignent sur la part (minime) que les maîtres consacraient à « l'entretien » des esclaves ; quelques rares locations d'esclaves ; et de très nombreux contrats de mariage (de blancs, mais aussi d'esclaves affranchis, et de mulâtres libres) qui stipulent des donations d'esclaves entre les époux.

Si nous avons examiné tous ces actes, la source la plus précieuse s'est révélée être l'inventaire d'habitation dressé après le décès d'un des propriétaires, aux changements de gérance ou de tutelle, lors de la remise d'un bail, ou à toute autre occasion nécessitant une connaissance détaillée des biens meubles et immeubles qui composent l'habitation concernée.

Tous les inventaires sont rédigés sur le même modèle. Un préambule expose d'abord les circonstances de la rédaction et l'identité des participants. Outre les membres de la famille, assistent à la rédaction de l'acte, le procureur du Roi et trois experts, choisis avec l'accord de tous les partis, parmi les habitants voisins. C'est à ces derniers qu'incombe la charge d'évaluer en argent des îles les différents effets inventoriés. Précision nous est donnée également sur les différentes résidences du défunt. Ce préambule se termine par la signature des participants.

Vient alors l'inventaire proprement dit, et les biens sont examinés dans l'ordre suivant :

1. Les meubles

a) Les petits effets mobiliers : meubles, meublants, vêtements, vaisselle, bijoux, armes, livres, etc. La valeur de ces petits effets est

(1) *Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe* N° 30, 4^e trimestre 1976, p. 7.

négligeable, comparée à la valeur totale d'une habitation, mais la quantité et la qualité de ces objets peuvent être regardées comme des signes extérieurs de richesse ou de pauvreté.

b) C'est à ce niveau de l'inventaire que nous trouvons *la liste des esclaves*. Ceux-ci sont en effet considérés comme des biens meubles. Leur liste, malgré son apparente sécheresse, s'est révélée être la source essentielle de notre étude.

Pour chaque esclave est donné en général :

- *son nom*, et éventuellement un surnom « Luce Petite-Terre », ou un sobriquet « Dieudonnée dite Gaie »,

- *son origine* : nègre ou négresse créole, mulâtre ou mulâtresse, métis ou métisse, câpre ou câpresse, nègre ou négresse de Guinée, mais aussi souvent des ethnies africaines précises : Ibos, Aradas, Congos, etc.,

- *son âge* exprimé en années pour les adultes et les enfants, en mois ou semaines pour les nourrissons,

- *sa valeur d'estimation* indiquée en livres des îles. Indice matériel et tangible de l'existence de l'esclave, elle est toujours indiquée, ou à défaut remplacée par la mention « pour mémoire ». Il s'agit alors d'un esclave trop âgé, infirme, en instance d'affranchissement, ou marron, ces raisons étant toujours spécifiées,

- *sa spécialité, ou sa fonction* dans l'organisation du travail sur l'habitation. De même que les pères Dutertre et Labat, on distingue trois groupes d'esclaves. Les domestiques et gens de service, les ouvriers et autres esclaves spécialisés, et les esclaves attachés aux cultures, dits « nègres de jardin » ou « nègres de houe »,

- *son état sanitaire*. Les maladies ou les infirmités de l'esclave sont indiquées. Il peut être « incommodé d'un bras », « déhanché », avoir le « bras coupé », ou « souffrir actuellement d'une fluxion de poitrine ». L'état physique de l'esclave est une donnée importante, car il influe beaucoup sur son estimation.

Les inventaires nous renseignent sur la structure familiale et l'état matrimonial de certains esclaves : « époux ou épouse », « marié ou mariée » ; les enfants sont cités le plus souvent à la suite de leur mère avec la mention « son fils », ou « sa fille ». Dans quelques rares cas, les enfants sont énumérés à la suite du père.

On trouve encore la mention de *marron* (avec parfois la date de départ, ou la durée du marronnage), mais aussi des considérations personnelles du propriétaire sur la conduite, les qualités ou les défauts de l'esclave : Victor est « bon sujet », Télémaque est « mauvais sujet », Petit Laurent est « chétif », Casimir est au contraire « robuste », etc.

L'estimation des biens meubles se termine par celle des bestiaux de l'habitation, puis sont examinés les biens immeubles.

2. Les biens immeubles

a) Les bâtiments tant d'exploitation que d'habitation sont décrits avec pour chacun d'eux, les matériaux utilisés (2), les dimensions, leur utilisation et les ustensiles qui s'y trouvent. C'est là, que sont mentionnés parfois le nombre et la valeur des « cases à nègres » (3).

b) Les plantations et l'utilisation des terres : tant de pièces de cannes, de café, de coton, de patates, de manioc, de bananiers, d'ignames, mais aussi les savanes, et les zones boisées (on disait « bois debouts »), avec leur superficie, et le rendement des zones cultivées.

L'inventaire se termine par la liste des créances et dettes, par les observations jugées utiles par l'une des parties (justification d'achats, de ventes ou de pertes).

Nous avons dépouillé 213 inventaires d'habitations de tous types, et de toutes tailles : des habitations-sucreries, des habitations-caféières, des habitations cotonnières, des habitations vivrières, des vinaigreries, des habitations de villégiature, mais aussi des habitations citadines (4) ; de minuscules plantations sans spécificité propre avec un ou deux esclaves, mais aussi de très grandes exploitations avec des centaines d'esclaves (5). A ces 213 inventaires d'habitations, il convient d'ajouter les ventes d'esclaves, les contrats de mariage, et les actes d'affranchissement. C'est au total 10 602 noms d'esclaves relevés sur une période comprise entre 1760 (année de notre inventaire le plus ancien) et 1789. Mais 98 % de notre échantillon porte sur les années 1776-1789, et c'est essentiellement la réalité de cette période que nous essayerons d'approcher. A cette époque, les grandes orientations économiques, et en particulier celle de la géographie sucrière de la Guadeloupe sont fixées définitivement (6), et conséquence directe de ce fait, le système esclavagiste a également atteint son plein développement.

Cette moisson de documents recueillis à Basse-Terre valait la peine qu'on s'y arrête quelque peu. Ces documents ont été jusqu'à présent peu exploités et n'existent qu'à un exemplaire car l'article II de l'édit de 1776 dispensait les notaires des colonies d'envoyer au dépôt des Chartres coloniales, alors situé à Versailles, une double minute des inventaires qu'ils dressaient. Tous les autres types d'actes devaient faire l'objet d'une expédition au dépôt, et s'y trouvent effectivement. Cela nous amène à préciser notre deuxième source de documents.

(2) En charpente et essences pour l'habitation principale, et en maçonnerie pour les bâtiments d'exploitation.

(3) Dont le nombre nous paraît souvent insuffisant par rapport au nombre d'esclaves de la plantation, et d'ailleurs la faible valeur des cases ne justifie pas toujours une estimation. Elles sont bien souvent mentionnées « pour mémoire ».

(4) Simples particuliers, officiers, artisans et marchands des bourgs.

(5) N'oublions pas qu'avec ce genre d'investigation, les plus petites habitations sont sous-représentées, par rapport aux grandes exploitations qui font recours plus fréquemment aux services d'un notaire.

(6) Cf. là-dessus l'étude faite par Ch. Schnakenbourg dans sa thèse d'Etat, pages 36-45.

II. - Les Minutes notariales de la Guadeloupe conservées dans le dépôt des papiers publics, série G3 de la section Outre-Mer des Archives notariales (7).

Pour la période considérée ce dépôt possède les minutes de soixante-trois notaires. Nous nous sommes moins attachés au fonds parisien, d'une part par souci de rentabilité (il contient moins de grandes listes d'esclaves), et d'autre part, le fonds de Basse-Terre nous a paru plus original. Ce sont cinq notaires que nous avons dépouillés à Fontainebleau :

BENOIT (Pointe-Noire), 1780-1784

BLIN (Pointe-à-Pitre), 1781-1788

J.J. CICERON (Le Moule), 1777-1783 et 1785

DEGREAUX-DUHAU père (Saint-François), 1777-1778

DEGREAUX-DUHAU fils (Saint-François), 1787-1789

Dans ces liasses; il n'y a point d'inventaires, mais de très nombreux contrats de mariage, ventes d'esclaves, baux de location d'habitations, etc.

III. - Les papiers de plantations.

A la différence des actes notariés, les papiers de plantations (comptes de gestion, rapports de gérances, lettres de recommandations, etc.) sont des papiers privés. Ceux-ci sont pour beaucoup demeurés dans les familles, mais quelques-uns, par le hasard des successions, sont aujourd'hui conservés dans des dépôts d'Archives publiques. Pour la Guadeloupe du XVIII^e siècle, ces documents sont peu nombreux. Les colons guadeloupéens résidaient sur leur habitation, et de ce fait, leur gestion n'a laissé que très peu de documents écrits. La situation est donc ici tout à fait différente de Saint-Domingue, où les gérants étaient tenus de rendre compte de leur gestion aux propriétaires métropolitains.

De cette catégorie de documents, nous n'avons examiné que les Papiers Préaux-de-l'Etang (8) concernant une habitation-sucrerie de Sainte-Anne, et ce pour compléter notre information sur le fonctionnement d'une plantation.

En conclusion, nous retiendrons que ce travail repose essentiellement sur les listes d'esclaves des inventaires après décès, conservés aux Archives départementales de la Guadeloupe. Mais en dépit de leur grande richesse, ces documents ont leurs limites.

(7) Les minutes notariales de la Guadeloupe sont actuellement en dépôt provisoire à la Cité des Archives contemporaines, rue des Archives à Fontainebleau.

(8) Archives de la ville de Paris, DQ 10-1417, dossier 1531. Archives Nationales (Séquestres) T 1068, dossier n° 1, papier Préaux.

B. - LA CRITIQUE DES SOURCES

Une des limitations majeures de la liste d'esclaves, est qu'elle ne donne qu'une vue instantanée de leur état. Il ne sera donc pas question pour nous d'étudier les mêmes esclaves sur une longue période, comme a pu le faire G. Debien pour l'habitation de l'Anse-à-l'Ane à la Martinique (9). Par contre, la taille de notre échantillon, 10 602 esclaves, soit approximativement 10 % de la population servile de toute l'île, nous permet d'effectuer un véritable sondage de cette population. Les aléas des successions font que certaines habitations sont décrites une, deux ou trois fois à des dates différentes. Ces recouvrements d'inventaires nous donnent l'occasion de suivre l'évolution de la vie des esclaves d'une même plantation, et surtout de recouper les renseignements fournis précédemment.

Notre principal souci étant d'évaluer la fiabilité des renseignements fournis par les listes, il importe alors de garder en vue l'usage économique d'un tel acte, où tous les renseignements concernant l'esclave concourent à son estimation par l'expert. Aux îles, conformément à la déclaration royale du 24 août 1726 (10) le partage entre les héritiers d'une habitation, se faisait en valeur, ce qui permettait de conserver l'intégralité de l'exploitation. Devant l'intérêt contradictoire des parties en présence les estimations devaient être faites au plus juste : l'héritier qui recevait l'habitation en nature et devait payer à ses co-héritiers la contre-valeur en argent, avait intérêt à ce que les estimations soient faibles, les autres au contraire souhaitaient qu'elles soient élevées. C'est cet intérêt contradictoire qui nous garantit l'objectivité de ces actes, dont la clarté est par ailleurs bien connue des chercheurs. Mais nous allons néanmoins examiner la précision et la cohérence des renseignements fournis par les listes d'esclaves.

1. - Valeur d'estimation :

Rappelons que la valeur totale des esclaves est proche en moyenne du tiers de la valeur d'une habitation-sucrerie, du moins pour notre époque et en Guadeloupe (11). On ne s'étonnera donc pas du soin apporté à cette mention, et de toutes les données, celle-là sera la moins sujette à caution. Nous reviendrons ultérieurement sur cette importante question mais dès maintenant, précisons qu'un esclave est estimé 14 % plus cher en moyenne, qu'il n'est vendu. Cet écart assez faible est compatible avec l'idée que l'on se fait de l'écart entre une estimation et une vente réelle et ne nous paraît pas devoir entacher la cohérence des résultats.

(9) G. Debien : Destinées d'esclaves de la Martinique (1746-1778). *Bulletin de l'IFAN*, tome XXII, série B, n° 1-2, 1960.

(10) Code de la Martinique, I n° 108.

(11) Ch. Schnakenbourg : *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1760-1790)*.

2. - L'ethnie et l'origine des esclaves :

En général les actes font mention de nègres ou négresses créoles, de nègres, de mulâtres, de métis, de câpres et d'Africains. Ces derniers sont, soit désignés par la mention vague et générale de « nègres de Guinée », soit désignés par une mention d'ethnie plus précise : par exemple « Amaranthe, négresse Ibo ». Mais on trouve assez souvent des lacunes : pour 1 728 esclaves, soit 16 % de notre échantillon, le notaire n'a pas pris la peine de noter l'origine ou l'ethnie. Dans certains cas rares, il s'agit d'un oubli isolé, mais le plus fréquemment, nous sommes en présence d'actes sommairement établis, où seul importe de distinguer les métissés des non métissés. Aussi y trouvons-nous de temps à autre les mentions de mulâtre, mulâtresse, métis, métisse, câpre, câpresse et rien pour les esclaves d'une autre origine. L'impression première est que les notaires prennent un soin tout particulier à distinguer les métissés des noirs, et en cela ils sont certainement les fidèles défenseurs et transmetteurs de la hiérarchie sociale des esclaves telle qu'elle se dégagera tout au long de ce travail.

La précision avec laquelle sont décrits les Africains, varie d'un acte à l'autre, et on relève des différences :

- suivant les notaires : maîtres Mimerel et Ezemard abusent moins que maître Dupuch de la mention générique de « nègre de Guinée », et s'attachent davantage à préciser l'origine ethnique des Africains,

- suivant l'année de l'acte : à mesure que les années passent, les notaires se font moins précis à ce sujet, et c'est au début de la décennie 1780 que nous situons ce changement d'attitude.

Parfois le surnom nous apporte l'information manquante, ainsi pour la « négresse Guinée, Julie dite Ibo » (habitation-sucrerie, La Souche, Dupuch 2/17 du 13 octobre 1783) ; mais il peut aussi dans quelques rares cas ajouter à la confusion : « Philippe dit Moco » est noté comme « nègre créole » (Mimerel 2/200, 24 octobre 1783). Citons aussi le cas de Radegonde, qualifiée de négresse Arada en 1776 et de négresse créole en 1781 (12). Si l'origine africaine avait une importance certaine lors de l'achat de l'esclave (les Africains devaient être formés, et les colons avaient leurs préférences personnelles), une fois l'acclimatation passée, l'origine perdait peut-être un peu de son importance. Ceci explique en partie la présence des 625 esclaves dits « nègres ou négresses » sans autre précision. Si une telle mention nous porte à croire qu'ils ne sont pas métissés, rien par contre ne nous permet d'affirmer qu'ils sont créoles ou Africains. Aussi serons-nous obligés de les étudier à part.

Il s'est avéré également que nombre d'enfants cités à la suite de leur mère (ou père) n'avaient aucune mention particulière au sujet de leur origine, ou la mention vague de « négrillon et négrillonne ». Nous

avons été dans l'obligation de formuler à leur égard des hypothèses qui seront examinées au chapitre II, p. 31-32.

3. - L'âge :

Si le colon consciencieux pouvait avoir une idée très précise de l'âge des esclaves nés sur sa plantation, il ne pouvait en être de même pour les autres esclaves, et en particulier pour les Africains. Nous avons donc des estimations nécessairement approximatives, mais le cas n'est pas rare en démographie historique.

Tout d'abord, certains âges sont attribués un peu plus fréquemment que d'autres : tant pour les hommes que pour les femmes, 10 ans, 12 ans, 15 ans, 22 ans, 25 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans, 45 ans, 50 ans, 55 ans, 60 ans, 70 ans et 80 ans, sont des âges un peu plus souvent attribués qu'il n'est statistiquement normal. Ainsi 1,3 % des hommes ont 19 ans, 2,1 % ont 20 ans, 1,2 % ont 21 ans, 2 % ont 22 ans, 1,2 % ont 23 ans. Que les multiples de cinq soient favorisés, rien que d'usuel ; douze ans (plus souvent attribué au détriment de onze ans) marque la fin de l'enfance et l'âge de la mise au travail ; quant à vingt-deux ans, la raison ne nous est pas évidente. Pour une étude de démographie, une telle distribution justifie bien sûr l'emploi de groupes quinquennaux, et même décennaux au-delà de soixante ans.

Par l'étude de trois recouvrements, examinons de près la cohérence de notation de l'âge des esclaves (13).

a. - *La succession de Jacques Germain Coquille de Saint-Remy* sera notre premier exemple. Deux actes concernent cette habitation établie en manufacture à poterie (quartier du Trois-Rivières) l'une du 14 avril 1785 (Dupuch 2/19), l'autre du 16 janvier 1788 (Dupuch 2/21). Deux années et neuf mois séparent les deux inventaires, et lors du recouvrement maître Dupuch ne s'est pas contenté de recopier la liste de 1785, mais en a dressé une nouvelle : l'ordre des esclaves n'est plus le même, quelques prénoms ont même changé : Anne et Petit-Jean, enfants de la négresse créole Geneviève, deviennent en 1788 Annette et Jean-Laurent. Pour nous, il ne peut y avoir de confusion avec des frères et sœurs éventuels, puisque Anne a 10 ans en 1785 et 13 ans en 1788, Petit-Jean (ou Jean-Laurent) 8 ans et 11 ans. Grâce à l'indication des filiations, nous pouvons faire coïncider les listes et suivre nos esclaves.

Sur l'habitation, trente-et-un esclaves sont ainsi décrits deux fois : 24 lors du recouvrement ont vieilli de trois ans, 4 ont deux ans de plus, mais le nègre Théodore passe de 40 ans à 33 ans, Agathon de 54 ans à 55 ans et Alexis de 45 ans à 43 ans. La cohérence de ces indications nous paraît remarquable, seul Théodore se trouve affublé d'un âge fantaisiste (à moins qu'il ne s'agisse pas du même individu). L'immense majorité des esclaves a trois ans de plus, et il est normal

(13) Certains recouvrements ne visent qu'à une réactualisation du prix de l'esclave, et son âge n'est donc pas de nouveau mentionné. Mais le plus souvent l'expert estime et note l'âge des esclaves présents lors du recouvrement.

que quelques-uns n'aient que deux ans de plus, puisque deux ans et neuf mois séparent les actes. Une telle précision suppose une liste d'esclaves bien tenue sur l'habitation, car il paraît peu vraisemblable qu'un expert même entraîné, estime avec cette précision l'âge d'un homme !

b. – Deuxième exemple : *celui de l'habitation-sucrierie du Sr et dame Marre* à Trois-Rivières. Le premier inventaire date du 15 avril 1777 (maître Fontaine). Le recollement fait par Dupuch (2/21) le 18 juin 1788 a pour base le dénombrement d'esclaves effectué le 15 septembre 1787. Dix ans et cinq mois séparent donc les deux listes, et 60 esclaves sont décrits deux fois. Quarante-deux ont vieilli de onze ans, dix accusent dix ans de plus, deux ont douze ans de plus, deux ont huit ans de plus, les quatre restant passent de 20 ans à 35 ans, de 63 ans à 79 ans, de 17 ans à 30 ans, de 24 ans à 38 ans. Si la précision de notation est ici un peu moins bonne que dans l'exemple précédent, elle est néanmoins satisfaisante.

Cette situation est de règle pour les autres recollements ; nous avons cependant trouvé avec la sucrierie La Souche de Sainte-Anne, un cas tout différent, et il sera notre dernier exemple :

c. – *Distorsions d'âge lors du recollement de la sucrierie La Souche*. Le premier inventaire est dressé à la suite du décès de M. Pierre Antoine Coudray de Bottée le 13 octobre 1783 (Dupuch 2/17). Le second, à la mort de sa veuve Marie-Dieudonnée Néron en avril 1788 (Dupuch 2/21). Le dénombrement de 1787 (fait en novembre ici) est aussi utilisé. Quatre ans et un mois séparent les deux estimations. Cent quatre-vingt-un esclaves sont mentionnés deux fois, et l'âge de 79 d'entre eux a augmenté de quatre ans à la date du recollement, les autres sont en général très vieillis. Nous avons analysé ce vieillissement pour chaque sexe, et par tranches d'âges. Victoire qui a 38 ans en 1783, s'en voit attribuer 47 en 1787 soit cinq années de trop. Nous dirons que la distorsion sur l'estimation de son âge, est de cinq ans. Valentine qui a 3 ans en 1783, en a seulement 6 en 1787, la distorsion est donc de moins un an.

Il ressort de cette analyse qu'entre 15 et 40 ans, les femmes subissent une distorsion très importante, la tranche d'âge la plus vieillie étant celle des 20-24 ans, où la distorsion est de 4,1 ans. Ce qui signifie qu'en quatre ans, les femmes « vieillissent » de 8 ans aux yeux de l'expert. Pour les très jeunes filles au contraire (jusqu'à 15 ans), leur âge est très bien estimé ! Au-delà la distorsion commence, et si elle se trouvait cumulée sur toutes les tranches d'âges, on arriverait à surestimer de près de dix ans l'âge d'une femme approchant la trentaine !

La situation est différente pour les hommes : jusqu'à 25 ans l'estimation de leur âge est correcte. Par contre, ils connaissent deux moments difficiles : entre 25 et 29 ans, avec une distorsion moyenne de quatre ans, et entre 35 et 39 ans. Si du point de vue de la précision des

estimations de l'âge, cet acte est le moins bon de tous, il est par contre révélateur de l'usure à laquelle étaient soumis les esclaves ; nous en avons l'aveu, involontaire, par celui qui a procédé à l'inventaire.

4. - Les autres mentions propres aux recollements.

Lorsqu'une habitation est décrite plusieurs fois, le notaire est amené à constater, par rapport à un acte antérieur, les modifications survenues dans l'intervalle. Il signale alors pour chaque esclave sa présence ou son absence sur la plantation. Dans le premier cas l'esclave est dit « en nature » et estimé, dans le deuxième cas, il est dit « en déficit » avec ou sans justification. Il signale également les accroîts par naissances ou achats. Les enfants nés et morts dans l'intervalle n'étant jamais mentionnés, nous avons là, la limite principale à une étude démographique ; quant à la mention « en déficit » en l'absence de justification, nous ignorons si l'esclave concerné est décédé (cas le plus probable), a été vendu, échangé, ou tout simplement s'il est parti en marronnage.

5. - Métiers, maladies, marronnage et structure des familles.

Les mentions concernant les métiers et les maladies, quand elles existent sont assez détaillées. Nous avons trouvé près d'une centaine de métiers différents et autant pour les maladies. Les malades et les infirmes sont au nombre de 633 sur 8 820 esclaves différents, soit 7 %. C'est peu, vu ce que l'on sait par ailleurs de l'état sanitaire des esclaves. Il nous faut donc supposer que ces mentions sont incomplètes. Quant aux métiers, sans doute que quelques-unes des fonctions, les moins spécialisées nous échappent, mais à priori, pourquoi un colon hésiterait-il à mentionner ses « nègres à talents » !

Cent trente-quatre esclaves sont signalés marrons dans nos actes. Cela nous a paru peu. Y aurait-il un accord tacite entre les partis en présence pour ne pas considérer comme marrons, de simples fugueurs ? Cet absentéisme, ou petit marronnage, n'est en tout cas nullement vécu d'une manière dramatique.

Les familles sont en général bien décrites : les enfants sont cités à la suite de leur mère, par ordre d'âge décroissant, le notaire prenant même la peine de distinguer visuellement dans l'acte le passage d'une famille à l'autre (grâce à une petite accolade). Ce sont dans l'immense majorité des familles « maternelles », le père n'étant jamais mentionné ; à leurs côtés quelques cas de familles conjugales, les parents sont dits « époux » ou « mariés », et les enfants sont dits « leurs enfants ». Tous les actes ne sont pas de cette qualité, et certains sont vierges de filiations. Rappelons encore une fois, que nous ne connaissons que les enfants en vie à la date de l'inventaire. Ceux morts, et ceux à naître nous échappent, et même si nous disposons de recollements, nous ne pouvons connaître les familles complètes.

Conclusion

Nous avons dans ce qui précède dégagé les limites et les lacunes de notre source, mais la possibilité d'utiliser un très grand échantillon, nous permet d'éliminer beaucoup de ces inconvénients. Ces données valent par leur variété et leur masse, elles seront justifiées aussi à posteriori par la cohérence des résultats obtenus. On en jugera au fur et à mesure des chapitres et dans l'analyse factorielle : la netteté avec laquelle se dégage la hiérarchie des origines (degrés de métissage ou origine africaine) garantit la cohérence des mentions ethniques. De même l'allure du tracé des courbes (n° 3 et 4) combinant prix, âge et ethnie, témoigne de la cohérence interne de ces données.

CHAPITRE II

Origine et ethnie des esclaves

Les inventaires nous permettent, dans la mesure où elle est mentionnée de connaître l'origine ou l'ethnie des esclaves, et par là même de mieux comprendre la formation historique de l'actuel peuple guadeloupéen. Nous avons relevé 8 820 esclaves différents, et nous connaissons l'origine de 7 473 d'entre eux. Leur répartition est consignée dans le tableau n° 1. Les conclusions qu'inspirent immédiatement ce tableau, recourent celles des études faites à ce jour sur le sujet (1) : on est frappé par le nombre élevé d'esclaves nés dans l'île, qu'ils soient noirs ou métissés. La proportion de ces derniers est d'ailleurs très forte, comparée à celle de Saint-Domingue (14,3 % de sang-mêlé en Guadeloupe, contre 3 % à Saint-Domingue vers 1796) (2).

Si les appellations de créoles et de sang-mêlé ne peuvent guère être mises en doute, à l'égard des Africains il faut être plus prudent et tenir compte de l'imprécision des indications dont disposaient les colons sur l'origine africaine de leurs esclaves. Ceci est d'autant plus vrai pour la Guadeloupe, qui des possessions françaises, est la plus délaissée par les négriers français. Si Saint-Domingue reçoit en priorité les plus belles pièces des cargaisons, la Guadeloupe doit au contraire se satisfaire des fins de convois, des « nègres de rebut ». Pour pallier à cette insuffisance quantitative mais aussi qualitative, les colons guadeloupéens n'auront d'autre recours que le commerce interlope avec les îles étrangères (3).

Nous n'avons dans nos listes que très peu de traces de ces esclaves de contrebande, mais cette particularité de la Guadeloupe a dû influencer la formation de sa population servile, et nous devons la garder à l'esprit dans l'étude détaillée de l'origine diverse des esclaves qui va suivre. Auparavant nous expliquerons quelques aspects méthodologiques de notre démarche.

(1) G. Debien : *Les esclaves aux Antilles françaises (xvii^e-xviii^e siècle)* Basse-Terre, Fort-de-France 1974.

Ch. Schnakenbourg : Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du xviii^e siècle (1760-1790). *Thèse pour le doctorat d'Etat* pp. 77-78.

(2) G. Debien : *Les esclaves aux Antilles françaises...* p. 57.

(3) L.R. Abénon : Le problème des esclaves de contrebande à la Guadeloupe pendant la première moitié du xviii^e siècle. *Bulletin d'Histoire de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 38, 4^e trimestre 1978, pp. 49 à 58.

Tableau n° 1 : Origine des esclaves.

Origines	Hommes		Femmes		Tous sexes confondus (a)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Créoles noirs	1 913	43 %	1 957	45,2 %	3 885	44 %
Sang-mêlé	604	13,6 %	654	15,1 %	1 264	14,3 %
Total des esclaves nés aux îles	2 517	56,6 %	2 611	60,3 %	5 149	58,3 %
Nègres de Guinée	662	14,9 %	500	11,6 %	1 162	13,2 %
Autres Africains	364	8,1 %	308	7,1 %	674	7,6 %
Total Africains	1 026	23 %	808	18,7 %	1 836	20,8 %
Nègres	216	4,9 %	272	6,3 %	488	5,5 %
Origine inconnue	693	15,5 %	637	14,7 %	1 347	15,3 %
Total général	4 452	100 %	4 328	100 %	8 820	100 %

(a) Y compris les esclaves de sexe inconnu.

Tableau n° 2 : Origine des esclaves adultes.
(Esclaves de plus de quinze ans).

Origines	Hommes		Femmes		Tous sexes confondus (a)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Créoles noirs	974	36,5 %	1 134	41,3 %	2 108	38,9 %
Sang-mêlé	245	9,2 %	303	11 %	543	10,1 %
Total des esclaves nés aux îles	1 019	45,7 %	1 437	52,3 %	2 656	49,0 %
Africains	937	35,1 %	761	27,7 %	1 700	31,4 %
Nègres	113	4,2 %	173	6,3 %	286	5,3 %
Origine inconnue	401	15,0 %	373	13,6 %	775	14,3 %
Total général	2 670	100 %	2 744	100 %	5 417	100 %

(a) Y compris les esclaves de sexe inconnu.

I. - Définitions et méthode de travail

Dès le début de notre travail nous avons été confrontés au problème de l'origine des esclaves. Les inventaires nous offraient deux sortes de listes :

- des listes où pour chaque esclave, adulte comme enfant, se trouve précisée l'origine créole ou africaine (très bien détaillée le cas échéant), les degrés de métissage (mulâtre, métis, câpre). On y trouve également la mention plus vague de nègre ou négresse.

- Des listes où l'origine ethnique des esclaves n'était pas du tout ou insuffisamment précisée avec dans ce dernier cas une mention globale de « nègre de Guinée » pour tous les Africains, et où seule est faite la distinction entre créoles noirs et sang-mêlé. De plus l'origine ethnique des enfants n'est pas toujours précisée.

Dans ce cas comme dans l'autre, nous avons donc rencontré quatre groupes d'esclaves :

- les créoles noirs
- les sang-mêlé
- les Africains
- les nègres.

1. Les créoles noirs (nègres ou négresses créoles)

Dans nos listes ce sont les esclaves noirs nés dans l'île, que leurs parents soient eux-mêmes déjà créoles ou africains. Ils sont de loin les plus nombreux.

2. Les sang-mêlé

Dans les inventaires ils sont nommés mulâtres, métis (mestifs) ou câpres. Le vocabulaire historique antillais les regroupe sous le vocable « gens de couleur », mais nous lui préférerons celui de « sang-mêlé ».

Naturellement ces appellations de mulâtres, métis, et câpres doivent recouvrir des nuances importantes aux yeux des contemporains (4), les sources sont unanimes à définir les mulâtres et mulâtres-ses comme enfants d'une noire et d'un blanc (5). G. Debien définit câpres et câpresses dits aussi mestifs et métives comme issus de l'union d'une mulâtresse et d'un noir, ou d'une noire et d'un mulâtre (6). Mulâtres et câpres de la Guadeloupe correspondent à ces définitions, mais après un examen attentif, celle des métis ne nous semble pas appropriée à notre époque, et cela pour plusieurs raisons :

- Nos 140 métis se partageraient alors entre les deux possibilités : enfant d'une mulâtresse et d'un noir, ou enfant d'une noire et d'un mulâtre. Or nous n'avons pas dans nos listes un seul exemple d'un ou d'une métis enfant d'une femme noire. Tous sont enfants de

(4) Aujourd'hui, aux Antilles où ces questions de nuances ont toujours la même acuité, avec quelle attention ne regarde-t-on pas comment « sort » un nouveau-né !

(5) Cf. Labat et Dutertre. Le cas d'une mère blanche, et d'un père noir, est très rare, sinon inexistant.

(6) Destinées d'esclaves... p. 14, *Bulletin de l'IFAN*, tome XXII, série B 1960.

mulâtresses ou de métisses ; reste à savoir si le père est blanc, noir ou sang-mêlé.

- Il est peu crédible que le père soit toujours noir. En effet les métis seraient dans ce cas plus foncés que les mulâtres (ayant dans cette hypothèse trois grands-parents noirs sur quatre, contre deux pour les mulâtres), et au terme de notre travail nous sommes plutôt amenés à penser le contraire. Les métis viennent en tête de la hiérarchie (7) mise en évidence par l'analyse factorielle, et si l'on veut une preuve plus tangible, le prix moyen d'un métis adulte dépasse celui d'un mulâtre (cf. tableau n° 8 p. 44).

Tableau 3 : Décompte des sang-mêlé.

Origine	Nombre Total (a)	% (b)	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	% des hommes	% des femmes
Mulâtres	753	60 %	357	395	47 %	53 %
Métis	140	11 %	71	68	51 %	49 %
Câpres	286	23 %	139	146	49 %	51 %
Quarterons	4	-	3	1	75 %	25 %
Câpres indiens	2	-	-	2	-	100 %
Enfants de sang-mêlé non qualifiés	76	6 %	34	42	43 %	57 %
Total des sang-mêlé	1 264	100 %	604	654	48 %	52 %

(a) Tous sexes confondus.

(b) Pourcentage exprimé par rapport à l'ensemble des sang-mêlé.

- Enfin les colons devaient convoiter autant, sinon plus, les jeunes mulâtresses que les négresses, et s'il n'était guère moral d'en parler il fallait bien pourtant qualifier ces enfants aux trois quarts blancs, et les distinguer des mulâtres qui ne l'étaient qu'à demi.

Par contre, s'il nous paraît patent que des métis puissent avoir un père blanc, rien ne nous permet d'affirmer que ce soit le seul cas possible. Le père peut alors être noir ou sang-mêlé, et si l'enfant est dit métis et non câpre ou mulâtre, sans doute est-ce pour une raison de couleur : les métis seraient plus clairs que les mulâtres. Une définition rigoureuse des métissés de la deuxième génération (tous les grands-parents sont blancs ou noirs) pourrait être la suivante :

- un métis a trois grands-parents blancs et un grand-parent noir,
- un mulâtre en a deux de chaque,

(7) Un exemple qui confirme cette hiérarchie : lors de la vente de deux jeunes esclaves câpres, l'acheteur (Jude Daumont) est d'abord qualifié de *Mulâtre libre*. Probablement à sa demande, cette mention fut rayée et remplacée par celle de *métis libre*. (Dupuch 2/15 le 8 juin 1782).

- un câpre un blanc et trois noirs.

A notre avis, ces définitions ne sont pas sans rapport avec celles sous-jacentes à nos listes, mais elles sont bien trop imprégnées de génétique moderne ! Les contemporains s'ils avaient des idées arrêtées sur la question, n'avaient peut-être pas tous les mêmes, comme il arrive si souvent pour des notions à caractère racial. Les considérations de « couleur » (et l'intérêt personnel) devaient prédominer.

Les définitions que nous avançons ici sont avant tout fondées sur la pratique des sources, et non sur une formulation systématique telle qu'a pu le faire un Moreau-de-Saint-Mery.

En outre l'objectivité de ces dénominations, fondée sur la pratique quotidienne des colons, nous semble être assurée par l'intérêt contradictoire des parties en présence. Cependant qu'il s'agisse des définitions rigoureuses de Moreau-de-Saint-Mery, témoin avisé de cette société coloniale, et qui nous propose une énumération de quelques cent dix nuances différentes du métissage, ou de la classification plus simpliste et moins différenciée des colons de la Guadeloupe, tous ces termes reposent sur une même réalité concrète. Par rapport aux deux autres composantes ethniques de la population servile, créoles noirs et Africains, les sang-mêlé ont une position privilégiée qui se vérifiera dans toutes les circonstances. Et toutes ces définitions ne sont en fait que le reflet d'une idéologie raciste. C'est pourquoi le plus souvent nous nous contenterons de parler des sang-mêlé dans leur ensemble (8).

3. Les nègres

C'est une épithète vague qui est attribuée indifféremment à des esclaves de tout sexe et de tout âge, mais probablement jamais à des sang-mêlé (un tel état ayant trop d'importance pour être ignoré). Elle révèle plus certainement l'ignorance ou le désintérêt de savoir si cet esclave est créole noir ou Africain. Malgré son caractère hybride, ce groupe est trop nombreux pour être négligé dans nos tableaux. Mais il ne serait pas tout à fait erroné de les considérer comme étant d'origine inconnue.

4. Le cas des enfants

Le traitement informatique mais aussi la clarté de notre exposé et la cohérence des résultats exigeaient une définition et une terminologie précise pour chacun des groupes, aussi nous fallait-il résoudre un problème délicat : celui des enfants dont seule l'origine des parents (père ou mère) était précisée. Deux exemples cerneront le problème :

- Servin dix ans et Charles un an, sont dits fils de Suzanne, négresse créole de vingt-quatre ans (Ezemard Inv. du 24 décembre 1781, 2/152). Servin et Charles pouvaient aller grossir le nombre des esclaves dont l'origine est inconnue. Mais il était plus logique de les supposer créoles noirs, en considérant qu'en l'absence de précision leur métissage était improbable. C'était faire une hypothèse ;

(8) Sans doute au grand soulagement des lecteurs !

mais si nous ne la faisons pas, nous risquons de déformer de manière grossière la part réelle de chaque groupe dans la population en sous-estimant le nombre des enfants créoles.

- Sur la même habitation, Nanette cinq ans, Suzon quatre ans et Claire six mois sont les enfants de Jean-Baptiste, nègre Ibo de quarante-sept ans et dont l'épouse (Aman) est décédée. Notre deuxième hypothèse est de considérer également ces enfants d'Africains comme nègres créoles, car leur âge rend improbable leur venue d'Afrique avec leurs parents (9).

Concernant les enfants des métis, mulâtres et câpres, la déduction naturelle est qu'ils sont eux-mêmes des sang-mêlé.

Tableau 4 : Détail des ethnies africaines.

Origine	Total	% (a)	H	F	% des hommes	% des femmes
Nègres de Guinée	1 162	-	662	500	57	43
Ibos	248	37 %	116	132	47	53
Congos	87	13 %	66	21	76	24
Aradas	68	10 %	21	47	31	69
Sosos	57	8 %	31	26	54	46
Caplaous	49	7 %	26	23	51	49
Mocos	40	6 %	24	16	60	40
Mines	29	4 %	22	7	76	24
Bambaras	20	3 %	14	6	70	30
Mandingues	18	3 %	11	7	61	39
Nagos	12	2 %	10	2	83	17
Dandas	9	1 %	0	9	0	100
Sénégals	7	1 %	4	3	57	43
Nègres de la Côte	6	1 %	5	1	83	17
Origines diverses	24	4 %	14	8	64	36
Total général	1 836	100 %	1 026	808	56 %	44 %

(a) Pourcentage par rapport à l'ensemble des Africains d'origine connue.

II. - Les esclaves d'origine africaine

L'usage de recourir aux esclaves africains pour la mise en valeur des terres du Nouveau Monde eut pour initiateurs les Espagnols et les Portugais. Cette pratique datait de plus d'un siècle lorsque les

(9) Bien qu'il existe certainement quelques exemples, il devait être rare que les jeunes enfants ne soient pas séparés de leur mère lors de la capture, et résistent aux conditions du voyage.

Français s'installèrent aux Antilles, et l'adoptèrent presque aussitôt (10). C'est l'origine de ces Africains que nous étudierons ici ; leur empreinte dans la culture guadeloupéenne, malgré trois siècles de présence française, est toujours très vivace, encore que peu consciente aux yeux des intéressés.

Nous connaissons l'origine de 7 473 esclaves. Parmi eux, 1 836 sont africains : 1 162 sont dits « nègres de Guinée » et 674 sont d'ethnies diverses. Cette population africaine représente 20,8 % de l'ensemble des esclaves.

Les « nègres de Guinée » dans le langage des négriers viennent d'une ère géographique comprise entre l'embouchure de la rivière Sénégal et celle du Congo, c'est-à-dire un vaste domaine côtier où étaient embarqués non seulement les Africains de la côte, mais aussi et surtout ceux de l'intérieur amenés par caravanes vers les points d'embarquement. Un esclave dit « nègre de Guinée » est sans conteste un Africain. Mais un Africain de quelle ethnie ? C'est que la zone géographique considérée regroupe des tribus aux traits physiques, historiques et culturels bien différents ! Cette indication sommaire (malheureusement très fréquente dans nos listes puisque 63 % des Africains sont ainsi qualifiés) a, à nos yeux, deux explications.

La première a déjà été abordée dans ce chapitre :

Les colons guadeloupéens n'ont pas vraiment le choix de leurs esclaves africains, peu de négriers traitent directement avec eux, le nombre de vaisseaux qui abordent en Guadeloupe est réduit (11) et les planteurs doivent souvent se contenter des nègres de rebut à l'origine incertaine. L'absence de renseignement précis peut être aussi le fait du propriétaire lui-même ou du script. Il nous a semblé en effet, qu'à partir des années 1780, colons et notaires consignent moins scrupuleusement le détail des origines africaines. C'est que le nombre des créoles continue à croître et qu'on en vient à distinguer seulement les Africains des créoles, les créoles noirs des sang-mêlé.

Nos connaissances sur l'origine ethnique des Africains sera donc essentiellement fondée sur 674 individus, pour lesquels le notaire a noté avec précision l'ethnie. Le détail figure au tableau n° 4 p. 32.

a. - En tête viennent les 248 *Ibos*. Originaires du Nigéria, ils appartiennent à la grande famille des *Soudanais*. « Ils furent longtemps la race la moins estimée de la côte parce qu'ils ne pouvaient pas s'habituer à d'autres vivres que ceux de leur pays,..., ignames et patates. Au demeurant leur Roi ne souffrant pas qu'il fût vendu des

(10) Les colons tentèrent vainement d'asservir les Caraïbes, mais ceux-ci se montrèrent particulièrement rebelles.

(11) « Les causes de cette situation sont à rechercher dans les difficultés que connaissent les activités commerciales aux Antilles françaises au XVIII^e siècle : insuffisance monétaire..., un certain affaiblissement de la marine française face à la concurrence anglaise, monopole de la métropole... A cela il faut ajouter pour la Guadeloupe, l'importance des commissionnaires martiniquais qui drainaient l'essentiel des produits de l'île... rendant d'autant moins intéressant pour les capitaines une escale à Basse-Terre. » Cf. Abénon : *Bulletin d'Histoire de la Guadeloupe* n° 38, 4^e trimestre 1978, p. 50.

hommes on aurait dû ne voir arriver que des femmes » (12). De fait notre échantillon comporte une légère majorité de femmes (53 %) alors que sur l'ensemble des Africains, les hommes dominent.

b. - *Les Congos sont au nombre de 87*, donc viennent très loin derrière les Ibos. L'introduction des Congos aux îles fut assez tardive (première moitié du XVIII^e siècle) et est la conséquence du déplacement des sites de traites du Nord au Sud de la côte africaine (13).

Sous le nom générique de « Congos », les négriers et colons entendaient tous les esclaves qui avaient été traités au sud du Bénin sur les rivages du Cameroun, du Gabon, de la Guinée espagnole et d'une partie de l'Angola.

On distinguait néanmoins les « vrais Congos » des autres « Nations », par exemple des *Mocos du Gabon*, qui étaient peu estimés à cause de leur caractère fermé et d'une santé précaire (14) ; alors que les Congos sont vantés pour leur gaieté et une adaptation rapide (15).

c. - Nous trouvons 68 *Aradas* représentant les esclaves venus du Togo, du Dahomey, et qui avaient été presque tous embarqués sur la côte de Judas. Il s'agit ici encore d'un nom générique donné à des hommes parlant la même langue ou des langues très proches : l'arada (16). Ce groupe ethnique est très fortement représenté par des femmes qui composent 69 % de l'échantillon.

d. - *Les Cap Laous ou Caplaous* étaient originaires de l'Ouest de la Côte d'Ivoire actuelle, et étaient présentés par négriers et colons comme étant « petits, forts et intelligents ».

e. - *Les Sossos ou Sosos* : venaient de la Côte Occidentale d'Afrique, soit l'actuelle Guinée, Sierra Léone et Liberia. C'était avant tout le domaine de la traite anglaise. Les 57 Sosos de notre échantillon ont donc été introduits à la Guadeloupe pendant la période anglaise pour les plus âgés, soit plus probablement par le commerce interlope avec les îles anglaises.

f. - *Les Mines*. Traités à El Mina (actuel Ghana), ils étaient cependant originaires d'une zone environnante plus large. Ils sont de la même famille culturelle que les Nagos dont nous parlerons plus avant.

g. - *Les Mandingues* étaient recrutés dans le Haut Saloum, la Haute Gambie. Ils étaient islamisés. Il est probable que les négriers appelaient Mandingues, tous ceux qui parlaient la langue mandé.

h. - *Les Bambaras* passaient pour les plus beaux des Africains : une haute stature, et une belle peau noire (les colons pour des raisons

(12) G. Debien : Les esclaves... p. 49.

(13) De la famille des Bantous, ils avaient été introduits dès le milieu du XVI^e siècle au Brésil (cf. la thèse de F. Mauro p. 152).

(14) G. Debien : Les esclaves... p. 49.

(15) Labat : tome II, p. 411.

(16) G. Debien : *Bulletin de l'IFAM* série B, tome XXIII, Dakar 1961, p. 375.

évidentes, préféraient de loin des Africains à la peau noire, à ceux à la peau claire ou « rouge » tels les originaires du Mozambique qui furent introduits dans les îles à l'extrême fin du XVIII^e siècle).

Ils arrivaient du Haut Sénégal et du Moyen Niger (c'est-à-dire du Mali actuel), mais on les englobait parfois sous le nom générique de Sénégalais, car tous passaient par Saint-Louis. Considérés comme mauvais ouvriers agricoles, ils réussissaient mieux en tant qu'ouvriers spécialisés (17). Avec d'autres peuples, ils appartiennent à la grande famille des Mandingues.

i. - *Les Nagos* : Originaires du Dahomey et du Nigeria occidental. Peut-être étaient-ils déjà en cours d'islamisation lorsque le trafic négrier affecta les bords de l'Okpara (frontière entre le Dahomey et le Nigeria où ils vivaient). Derrière ce nom de Nagos (surnom péjoratif signifiant émigré musulman chez leurs ennemis) se cachaient les Yoroubas. Ils étaient « bons travailleurs, mais toujours prêts à la révolte » (18).

j. - *Sénégalais* : Sénégalais et Bambaras étaient souvent confondus, du fait qu'ils venaient de la région du fleuve Sénégal.

Peut-être des Toucouleurs, quelques Peuls, mais ces noms n'apparaissent pas dans nos listes (leur passage par Saint-Louis les uniformisait). L'actuel Sénégal fournissait peu d'hommes.

Toutes les autres ethnies sont représentées par moins de dix individus. Nous avons pu, et pas toujours avec certitude, localiser l'origine géographique de quelques-uns :

- *Les Anas ou Adias* originaires de la côte du Togo et du Dahomey.

- *Les Timbouts* originaires de Tombouctou.

- *Les Tiambas, Quiambas* ou *Guimbass* que l'orthographe créole distingue mal, ils viennent de l'Est de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

- *Les Dandas* originaires du Dahomey ainsi que les *Sambas*.

- Enfin d'autres individus dont on ne peut identifier l'origine : les nègres nouveaux, les nègres de la Côte ; ou localiser l'origine géographique : les Bourriquis, les Agnias ou Aguias, les Manguians et les Bibi.

En résumé on retiendra que les esclaves concernés sont originaires de deux grandes aires culturelles : au nord, celle du Soudan oriental et occidental (de race soudanaise) et au sud l'aire du Congo (les Bantous) (19). La grande famille des Soudanais regroupe les Ibos, les Aradas, les Cap-Laous, les Sosos, les Mines, les Mandingues, les Bambaras, les Nagos, et les Sénégalais. Cette grande zone ethnique et culturelle est en contact avec deux civilisations : la noire au sud, et la musulmane au nord (20), et certains groupes sont, nous l'avons

(17) G. Debien : *Bulletin de l'IFAM* série B, tome XXIII, Dakar 1960, p. 376.

(18) G. Debien : *Les esclaves...* p. 48.

(19) Il ne s'agit pas d'une race à proprement parler, mais d'individus parlant une même langue.

(20) Cf. là-dessus la thèse de F. Mauro, p. 152.

signalé, en cours d'islamisation. C'est également la zone des grandes monarchies et royaumes (Dahomey, Bénin, Aschanti, etc.), et les peuples y sont agriculteurs, éleveurs et commerçants, les deux premières caractéristiques étant particulièrement intéressantes pour les colons américains. Les Bantous sont représentés dans nos listes par les « Nègres Congo », et les Mocos. Ils sont plus petits que les Soudanais, de teint plus clair, le corps bien proportionné. Ce sont également des agriculteurs qui connaissent les cultures vivrières tropicales (bananes, ignames, patates, etc.).

Si l'origine précise et véritable de l'Africain importait peu ou prou aux colons, le sexe et l'âge « du bossale » qu'est l'esclave ont à leurs yeux une toute autre importance. Le tableau n° 4 donne pour toutes les ethnies africaines mentionnées dans nos listes une répartition entre les deux sexes. Il apparaît clairement que les planteurs ont une préférence pour les hommes. Ils sont à quelques exceptions près (Ibos, Aradas, et Dandas) toujours plus nombreux que les femmes : 1 026 hommes, pour 808 femmes. Pourtant, d'une part, l'intérêt général (favoriser les naissances) et d'autre part la connaissance des habitudes africaines, où dans beaucoup de tribus, les tâches agricoles incombent aux femmes, ne furent pas des raisons suffisantes pour décider les colons à un plus grand équilibre des sexes. Une idée s'impose : les hommes sont plus immédiatement exploitables.

Homme ou femme, l'esclave doit être avant tout en pleine possession de ses forces physiques, et rapidement apte au travail. C'est pour cette raison que l'on ne trouve guère d'enfants africains : des 2 149 captifs de tout âge et de tout sexe que nous avons relevés, 2 060 ont plus de quinze ans. Nous reviendrons au chapitre IV, sur ce choix délibéré de n'amener aux îles que des adultes.

III. — Les créoles

Il y a bien sûr peu à dire de leur origine qui n'est pas mystérieuse. Dès le début de notre période (1770-1789) les esclaves noirs nés en Guadeloupe forment l'ossature de la population. Ils sont de loin les plus nombreux : 3 885 individus sur 8 820, soit 44 % de notre échantillon global (21). Ils sont partout : en ville chez les propriétaires citadins, mais aussi sur les habitations (sucreries, caféières, vivrières, etc.). Ils y occupent indifféremment tous les postes de travail : au jardin comme « nègres de houe » ou comme commandeurs, domestiques de la grand'case, ou ouvriers d'habitation (22). Cette présence à tous les niveaux laisse supposer une créolisation ancienne de toute la population servile de l'île (du moins de la « Guadeloupe » proprement dite). Est-ce le résultat d'une politique délibérée et générale des colons guadeloupéens préférant renouveler leurs ateliers par le seul

(21) Si l'on exclut les enfants cette domination est bien moins nette notamment chez les hommes voir tableau 2, p. 28.

(22) Cf. chapitre VII et VIII (métiers et types d'établissements).

jeu des naissances, ou faut-il y voir la conséquence fortuite d'une pénurie permanente d'esclaves nouveaux dans l'île ?

IV. - Les sang-mêlé

« On entend par mulâtres, les enfants qui naissent d'une mère noir et d'un père blanc, ou d'un père noir et d'une mère blanche. Mais ce dernier cas est très rare. Quant au premier, il n'est que trop fréquent, et ce libertinage des blancs avec les négresses est la source d'une infinité de crimes... Le nombre en seroit bien plus grand dans nos Isles... ..., on ne verroit autre chose que des Mulâtres, ... si le Roi n'y avait remédié... » (23).

Cette croissance des sang-mêlé choque, gêne, et provoque tout au long de l'Ancien Régime, plaintes et remontrances des officiers du royaume et du clergé. En Guadeloupe comme en Martinique ils sont très nombreux : 1 264 métissés, soit 14,3 % de notre échantillon global (24), et le grand nombre de jeunes enfants et d'adolescents (64 % d'entre eux ont moins de vingt ans) laisse supposer que « ce libertinage des blancs avec les négresses » garde encore tout son attrait. Cependant sur l'ensemble de notre période d'observation (1776 à 1789) c'est à une légère diminution de la proportion des sang-mêlé que nous concluons (cf. le paragraphe 5 de ce même chapitre), et ce au profit des créoles noirs.

Métis, mulâtres et câpres sont les éléments d'élite de la population servile. Sur les habitations, où ils sont toujours en nombre inférieur aux créoles et aux Africains, ils occupent prioritairement les places de choix : domestiques ou au service de la grand'case, ouvriers spécialisés. On ne s'étonnera pas, surtout si l'on accepte que bien souvent, un sang-mêlé avait un lien de parenté avec le maître. Il est des sang-mêlé au jardin, mais à sexe et âge égal un sang-mêlé manoeuvre agricole vaut plus cher qu'un « nègre de jardin » non métissé. D'ailleurs nous n'en avons jamais recontrés avec cette appellation... !

Parmi les sang-mêlé, les mulâtres sont les plus nombreux (tableau n° 3), et les câpres eux-mêmes plus nombreux que les métis. Les femmes ont un effectif supérieur à celui des hommes, elles sont également plus âgées.

V. - Evolution dans le temps des groupes ethniques

Quelle est l'évolution de la population servile au cours de notre période ? A partir de notre échantillon, nous n'avons pas de chiffres absolus, et nous ne pouvons savoir si le nombre des africains aug-

(23) Labat, tome I, p. 303.

(24) Ils ne représentent que 3 % de la population servile de Saint-Domingue selon les études de G. Debien, et 9 % de l'atelier de l'habitation de l'Anse-à-l'Ane en Martinique.

Tableau n° 5 : Evolution dans le temps des proportions des grandes composantes de la population servile en Guadeloupe (1776-1789).

Années	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
Total	400	461	348	413	158	455	718	1 526	1 223	837	563	1 042	205	234
% (a) Créoles noirs	42	49	51	46	45	41	54	53	57	51	51	45	61	68
% Africains	37	30	27	15	25	36	24	30	15	25	29	30	27	19
% Sang-mêlé	19	17	20	28	19	16	17	13	21	15	16	19	10	11
% Nègres	12	4	2	11	11	7	5	4	7	9	4	7	1	2

Tableau n° 6 : Pourcentages après lissage sur cinq ans (b).

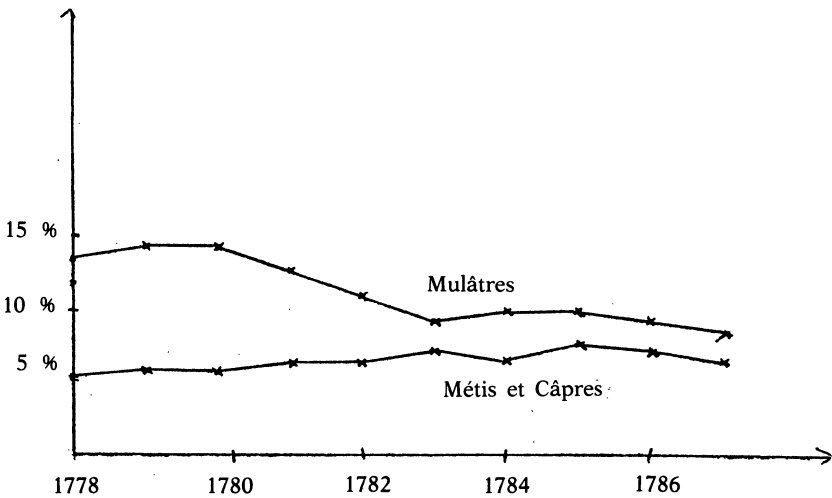
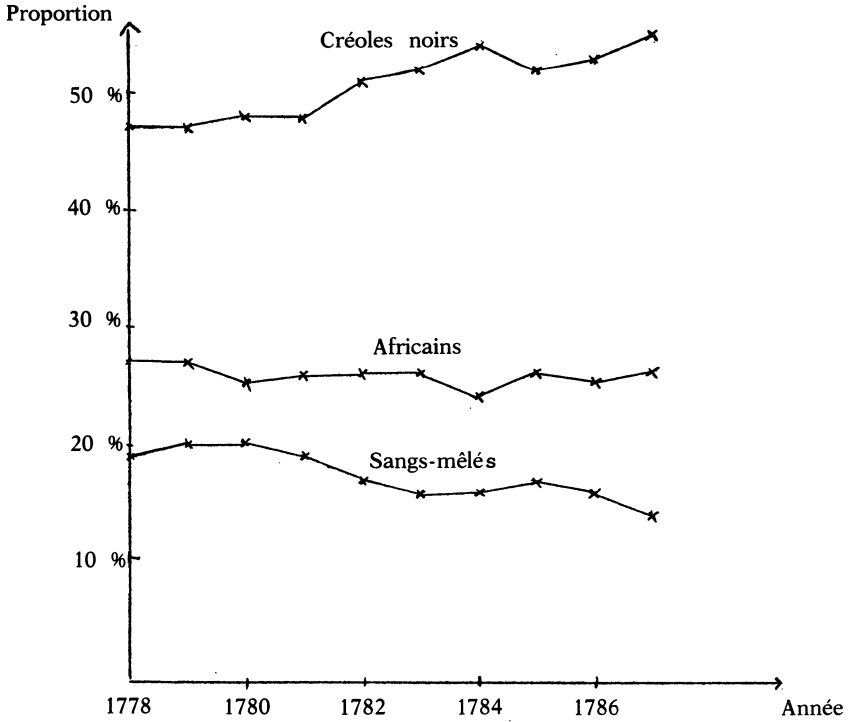
Années	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787
Créoles noirs %	47	47	48	48	51	52	54	52	53	55
Africains %	27	27	25	26	26	26	24	26	25	26
Sang-mêlé %	19	20	20	19	17	16	16	17	16	14
Mulâtres %	13,7	14,6	14,5	12,8	10,9	8,9	9,7	9,6	9,1	7,9
Métis et Câpres %	5,4	5,7	5,5	6,2	6,1	7	6,3	7,4	6,9	6,1

(a) Les pourcentages sont calculés pour chaque année par rapport au total des esclaves dont on connaît l'ethnie.

(b) Les chiffres bruts font apparaître des fluctuations dues au hasard des échantillons annuels.

Courbe n° 1 : Evolution des proportions des grandes composantes de la population servile en Guadeloupe (1778-1787)

Courbes après lissage sur cinq ans



mente ou diminue. Par contre nous pouvons étudier annuellement la proportion de chaque groupe ethnique dans la population globale (tableau n° 5) (25). Pour gommer les fluctuations aléatoires et obtenir des courbes représentant la tendance générale, nous avons utilisé la technique du lissage sur cinq années. C'est-à-dire que la proportion d'une ethnie pour une année donnée est remplacée par la moyenne de ces proportions sur cinq années, à savoir l'année elle-même, les deux qui précèdent, et les deux qui suivent (tableau n° 6). Dans les tableaux 5 et 6, les pourcentages indiqués sont calculés par rapport aux esclaves dont nous connaissons l'origine ethnique, et non par rapport à l'échantillon global. En effet, pour certaines années, les esclaves d'origine inconnue étaient bien trop nombreux (31,7 % pour 1785). Les courbes numéro 1 de la p. 39 matérialisent les résultats.

La proportion des sang-mêlé a tendance à diminuer, celle des nègres créoles à augmenter et dépasse 50 % au cours de la période étudiée. La proportion des Africains apparaît comme stable (après lissage). Mais nous savons par ailleurs que la population continue d'augmenter, cela veut dire que le nombre des Africains augmente lui aussi, et que la traite est active. A l'intérieur du groupe des sang-mêlé, nous avons étudié séparément l'évolution des mulâtres, des métis et des câpres. Une nette diminution de la proportion des mulâtres apparaît, compensée en partie par l'augmentation de la proportion des métis et des câpres. Est-ce l'indice d'une diminution des croisements blancs et noirs au profit des métissages de la seconde génération ? Mais peut-être aussi le terme de mulâtre est-il moins en vogue à la fin de notre période ! La diminution de la proportion des sang-mêlé dans leur ensemble nous apparaît plus sûrement significative.

Pour conclure ce chapitre nous remarquerons d'abord que toutes nos listes sont tardives, des dernières années du XVIII^e siècle, et ne représentent de ce fait que la distribution des groupes ethniques à la fin de l'Ancien Régime. Par suite d'une notation sommaire, la connaissance précise de l'origine des Africains qui ont fourni la Guadeloupe en main-d'œuvre servile, est fondée sur un petit échantillon (comportant néanmoins 674 individus). Cette lacune, plus que le désintérêt de la part du colon pour l'origine précise de l'esclave qu'il acquière, est l'indice d'une difficulté permanente pour l'île toute entière de se pourvoir en esclaves nouveaux. Est-ce la cause ou la conséquence de la très forte créolisation de cette population ? Le fait est là. Les créoles (noirs et métissés) sont nombreux, et leur nombre en augmentation. Avec les années, on en vient donc à ne plus distinguer que les Africains (dans leur ensemble) des créoles noirs, les créoles noirs des métissés. Ajoutons enfin que, la part de ces derniers est loin d'être négligeable, mais en diminution, et ce au profit des « nègres créoles ».

(25) Cf. Ch. Schnakenbourg : Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et Martinique. *Bull. de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n° 31, p. 41.

CHAPITRE III

Prix et valeurs d'estimation des esclaves

La principale donnée concernant un esclave est sa valeur d'estimation. Elle est indiquée avec toute la précision que requière l'évaluation de sa force de travail présente ou future, mais aussi de tout autre avantage que peut en tirer son propriétaire (l'esclave peut se reproduire ou agrémenter la maison du maître...). Le prix est la donnée de base à laquelle toutes les autres sont corrélées.

Ces données, telles l'indication d'une maladie, ou d'un métier, complètent et étayent ces estimations. Aussi, reviendrons-nous sur la notion de prix tout au long de ce travail (1), pour compléter les résultats que nous donnerons aux paragraphes III et IV de ce chapitre.

Auparavant nous étudierons la différence entre valeur d'achat et valeur d'estimation, ainsi que la variation des prix au cours de la période considérée.

I. – Valeur d'achat et valeur d'estimation

Les prix mentionnés dans les inventaires sont des valeurs d'estimation et non d'achat ou de vente. Cette valeur d'estimation est établie par un expert, choisi par toutes les parties en présence, et lui-même colon ou propriétaire.

Au chapitre I, nous avons expliqué comment l'intérêt contradictoire des héritiers amenait l'expert à de justes estimations. D'ailleurs héritiers et experts ont le même intérêt, celui d'une part de défendre la valeur marchande de ce qui constitue le tiers de leur patrimoine, d'autre part de ne pas gonfler le prix d'esclaves qu'ils peuvent être amenés à acquérir.

Par ailleurs, nous avons également retenu des actes de vente ou d'achat d'esclaves, et la valeur indiquée est alors le prix réel d'acquisition ou de cession. Entre ce prix de vente, et la valeur d'estimation, une petite distorsion apparaît. Le prix médian (2) de vente d'un

(1) En particulier au chapitre métier, où nous verrons comment la possession d'un métier peut influencer sur la valeur d'estimation d'un esclave.

(2) Nous avons privilégié tout au long de ce travail la notion de médiane par rapport à celle de moyenne car elle tient moins compte des valeurs extrêmes et appréhende mieux la réalité.

esclave de toute origine et sans distinction de sexe ou d'âge, est de 1 400 livres (3) ; mais sa valeur d'estimation médiane est de 1 635 livres, soit 14 % de plus que le prix médian d'acquisition (4). Sur la période considérée (1770-1789) la valeur d'estimation d'un esclave est donc légèrement supérieure au prix du marché. Néanmoins, par un léger abus de langage, nous parlerons souvent du prix d'un esclave, comme synonyme de sa valeur d'estimation.

II. - Evolution des prix pour la période considérée

Le tableau n° 7 précise outre le prix médian d'un esclave pour chaque année, l'importance de l'échantillon considéré. Nous n'avons pas fait figurer les années 1770-1773 où notre échantillon est particulièrement faible, et d'ailleurs ce n'est à vrai dire qu'entre 1776 et 1787 que cet échantillon a une taille significative. Le début de la période est marqué par une légère baisse de la valeur des esclaves jusqu'en 1779, suivie d'une remontée assez nette à partir de 1781. Ces variations peuvent s'interpréter de bien des manières, et il convient d'être prudent en ces matières ; toutefois, il est difficile de ne pas rapprocher ces dates de celles de la crise américaine (1775-1781) (5). Ch. Schnakenbourg analyse dans sa thèse les effets désastreux qu'eut la guerre d'Indépendance sur l'économie sucrière du monde antillais dans son ensemble et de la Guadeloupe en particulier. L'île se relevait mal des

Tableau n° 7 : Evolution du prix d'un esclave
et importance de l'échantillon considéré (1774-1789).

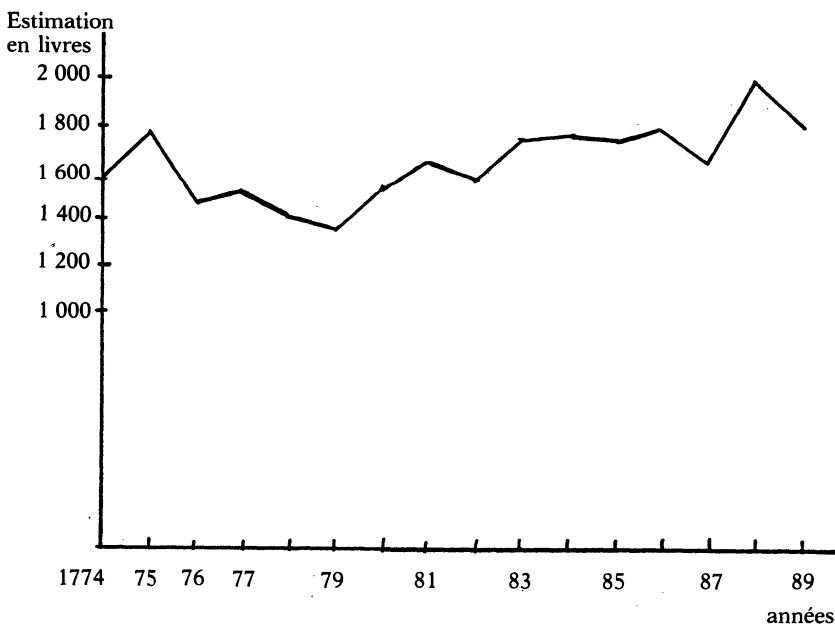
Années	Importance de l'échantillon	Prix médian d'un esclave en livres
1774	84	1 580
1775	50	1 750
1776	357	1 460
1777	597	1 540
1778	334	1 400
1779	434	1 360
1780	145	1 545
1781	401	1 630
1782	674	1 590
1783	1 399	1 750
1784	1 523	1 760
1785	989	1 750
1786	585	1 810
1787	875	1 620
1788	193	2 020
1789	105	1 815

(3) Calcul fait sur un échantillon de 516 cas.

(4) Echantillon retenu 8 897 esclaves.

(5) Bataille de Yorktown, Traité de Versailles 1783.

Courbe n° 2 : Evolution des prix d'estimation entre 1774 et 1789.



effets du cyclone de 1776 et les événements américains prolongèrent la crise en entravant le commerce et l'écoulement des produits. A partir de 1782, un fragile mais certain renversement de la conjoncture se produisit.

Toutefois la variation des prix au cours de la période considérée nous a paru assez modeste pour ne pas dénaturer nos calculs où ne figurent que des prix médians calculés sur l'ensemble de la période.

III. - Valeur des esclaves adultes suivant leur origine ou leur ethnie

Pour un propriétaire, la valeur de ses esclaves représente une part importante de son patrimoine. Ch. Schnakenbourg considère que si le fonds des terres d'une habitation représente 45 % de sa valeur globale, la valeur des esclaves y est pour 30 %, les bâtiments 15 %, plantations et bestiaux les 10 % restants. C'est dire toute l'importance que peut représenter le prix d'un esclave. Ce prix révèle également la manière dont un propriétaire apprécie un esclave, donc ce qui compte à ses yeux.

Nous commencerons ici par étudier l'influence de l'origine. Les premiers résultats sont indiqués dans le tableau n° 8. Il n'était pas question de comparer le prix médian des sang-mêlé dans leur ensem-

Tableau n° 8 : Prix (a) médian en fonction de l'origine des esclaves entre 15 et 54 ans.

Origine	Prix médian		Prix maximal	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Créoles noirs	2 180 lv.	1 970 lv.	6 600 lv.	4 000 lv.
Mulâtres	2 500 lv.	2 220 lv.	6 000 lv.	6 600 lv.
Métis	2 970 lv.	2 800 lv.	4 000 lv.	4 000 lv.
Câpres	2 460 lv.	2 200 lv.	6 600 lv.	4 000 lv.
Sang-mêlé	2 490 lv.	2 220 lv.	6 600 lv.	6 600 lv.
Nègres	1 840 lv.	1 800 lv.	3 300 lv.	3 000 lv.
Africains (b)	1 970 lv.	1 700 lv.	4 700 lv.	3 000 lv.

(a) Prix exprimés en livres des îles (lv.).

(b) Prix médian d'un Africain en général quel que soit son ethnie. A titre de comparaison, et confirmant l'hypothèse que la mention « Nègre de Guinée » englobe tous les Africains, le prix médian d'un « Nègre de Guinée » est de 1 980 lv. soit identique à celui d'un Africain en général.

ble à celui des Africains par exemple. Les enfants des premiers abaissent leur prix médian, alors que les Africains sont presque tous des adultes. Aussi n'avons-nous retenu que les esclaves adultes entre 15 et 54 ans. Une hiérarchie se dégage immédiatement au niveau des grands groupes ethniques : les sang-mêlé viennent en tête, puis les créoles noirs, enfin les Africains, et dans chaque catégorie les hommes valent plus que les femmes. Notons toutefois que les femmes sang-mêlé valent plus que les hommes créoles. Les nègres occupent une place hybride assez proche de celle des Africains.

A l'intérieur du groupe des sang-mêlé, les métis sont de loin les plus chers, et les mulâtres à peine plus chers que les câpres, pour les hommes comme pour les femmes.

Les Africains qu'ils soient « nègres de Guinée », Ibos, Sosos ou Mocos... etc. ont une valeur médiane très proche. Sur le plan de la valeur, pas une ethnie ne semble favorisée. Quelques bas prix comme ceux des hommes Aradas et Caplaous sont tempérés par des prix maximaux élevés, quant au bas prix des femmes Mandingues, il est peu significatif, car l'échantillon est très réduit (7 cas) et provient d'une seule plantation, le Marquisat de Brinon de Capesterre (Mimerel 2/196 et Regnault 2/144 et 2/145) où elles sont fâcheusement presque toutes malades ou marronnes !

IV. - Valeur des esclaves suivant leur âge

Etroitement liée à son sexe et à son origine, la valeur d'un esclave est également tributaire de son âge.

Les courbes n°s 3 et 4 ont toutes une forme convexe (à une ou deux déformations près) : la valeur de l'esclave commence à augmenter rapidement avec son âge, stagne à partir de 25 ans, puis diminue. Une telle allure confirme la cohérence des données.

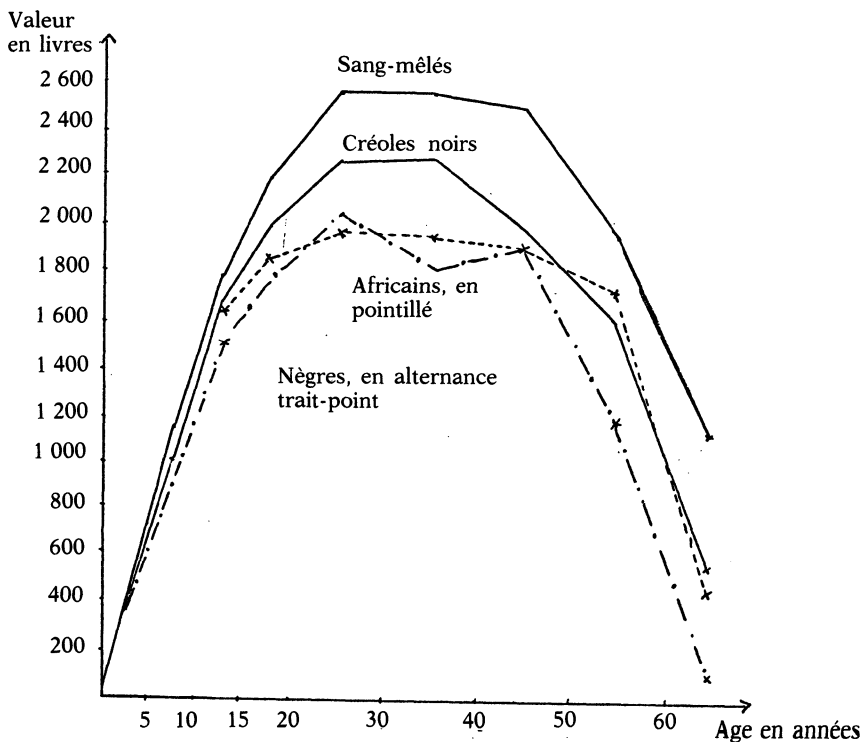
1. - Le prix des adultes

La hiérarchie des esclaves apparaît ici avec une grande netteté : les sang-mêlé sont les plus chers, puis les créoles qui devanent les Africains. Cette hiérarchie ne souffre aucune exception chez les hommes, et est vraie également chez les femmes sauf pour les plus vieilles : les Africaines de 50-59 ans devanent les créoles, et le prix des sang-mêlé s'effondre au-delà de 60 ans. Nègres et négresses forment un groupe hybride de valeur médiane en général comprise entre celle des Africains et celle des créoles noirs.

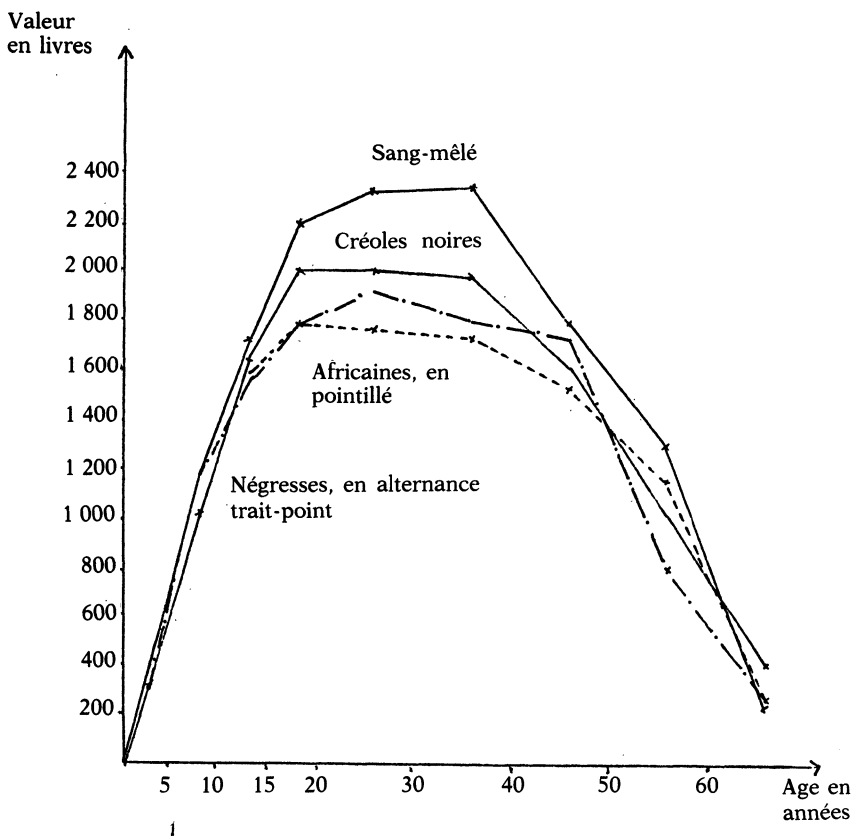
Le prix des hommes ne diminue vraiment qu'au-delà de 45 ans (la qualification professionnelle lentement acquise équilibre pendant longtemps la perte de valeur due au vieillissement). Le prix des femmes baisse dès 35 ans, c'est bien plus tôt que chez les hommes, mais cela ne peut surprendre.

Terminons par deux remarques qui mettent en lumière la suprématie des hommes métissés : un sang-mêlé de la tranche 40-49 ans vaut plus en moyenne qu'un créole ou un Africain de n'importe quelle tranche d'âge ; et même au-delà de 60 ans, leur valeur moyenne reste très appréciable (1 150 livres).

Courbe n° 3 : Valeur médiane d'un homme, en fonction de son âge.



Courbe n° 4 : Valeur médiane d'une femme, en fonction de son âge.



2. - Le prix des enfants et des jeunes esclaves (jusqu'à vingt ans)

Le prix d'un enfant est proportionnel à son âge (le prix médian étant calculé pour chaque âge, et exprimé en années).

- Chez les garçons on remarque combien sont proches, jusqu'à la sixième année, le prix des créoles et des sang-mêlé. Toutefois les petits garçons métissés (0-4 ans) valent déjà en moyenne 10 % de plus que les créoles du même âge (410 lv. pour les premiers contre 370 lv. pour les seconds). L'avantage des sang-mêlé s'affirme et se maintient avec les années. On notera également comment la valeur des garçons (créoles et sang-mêlé) progresse par bonds séparés par des paliers : 8-11 ans, 13-15 ans, 17-19 ans. Le premier palier (8-11 ans) est celui où l'on peut déjà se faire une assez bonne idée de la robustesse d'un petit garçon, le deuxième palier (13-15 ans) est celui de la mise au travail, et avant le troisième palier, on a une opinion définitive des aptitudes tant physiques que morales de l'esclave.

- Chez les filles on notera immédiatement la haute valeur des nouveau-nées sang-mêlé (430 lv.), leur prix dépasse même celui des nourrissons de sexe masculin sang-mêlé (410 lv.). Elles sont déjà riches de promesses... ! Les petites métisses sont très appréciées, elles valent entre 0 et 4 ans 30 % de plus en moyenne, que leurs compagnes créoles noires ; soit 430 lv. pour les premières contre 340 lv. pour les secondes. Elles devancent très souvent les garçons, et atteignent à 19 ans leur valeur moyenne maximale : 2 750 livres. Les courbes des filles progressent régulièrement jusqu'à l'adolescence. Le palier 15-17 ans correspond sans doute à la puberté et l'augmentation qui reprend à 18-20 ans est sans doute liée à une estimation de leur fécondité.

Si âge, sexe et ethnies sont des facteurs essentiels dans la détermination du prix d'un esclave, la qualification et les maladies jouent bien entendu un rôle important. Leur influence sera détaillée aux chapitres VIII et IX.

CHAPITRE IV

Les pyramides des âges

INTRODUCTION

De par sa destination économique, notre source n'est pas appropriée à une véritable étude démographique. L'absence de registres paroissiaux nous prive de tous renseignements vraiment précis sur la natalité et la mortalité des esclaves. Cependant nos listes nous donnent une vue instantanée de l'âge des esclaves ; et cela va nous permettre de dresser des pyramides des âges et d'étudier la structure de cette population.

Comme nous l'avons analysé au chapitre I, nous ne pouvons accorder à la mention de l'âge un crédit total : l'âge des Africains était décidé arbitrairement par le vendeur, à la manière d'un maquignon décidant de l'âge d'un cheval. Quant aux créoles noirs et aux sang-mêlé, les colons devaient tantôt estimer leur âge de mémoire ou d'aspect, tantôt à l'aide de documents officieux. La longue habitude et l'intérêt mis en jeu nous porte à croire que leurs estimations étaient en général assez bonnes (cf. chapitre I).

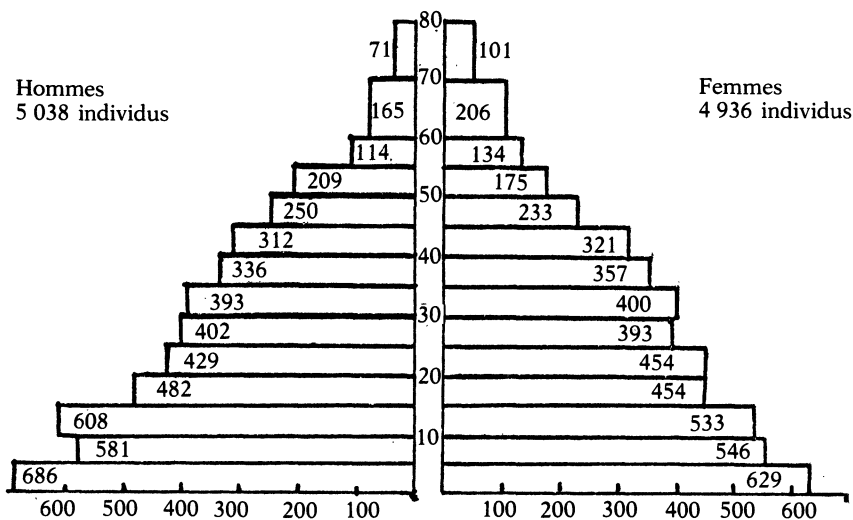
Pour dresser les pyramides des âges, nous avons utilisé tous nos actes, y compris ceux en recollement : les données de l'âge d'un individu à deux moments de notre période, bien que corréllées, n'en constituent pas moins deux renseignements différents et exploitables dans une pyramide des âges.

I. — La pyramide des âges de l'ensemble des esclaves (Pyramide n° 1).

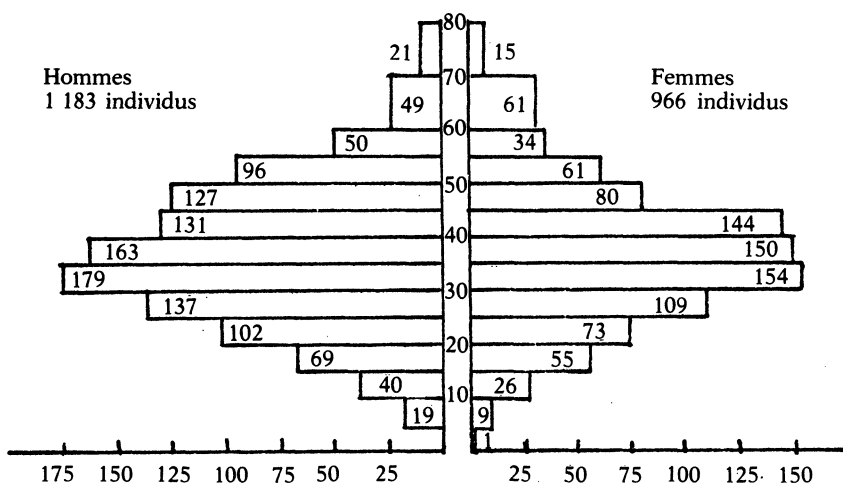
Elle est typique d'une population jeune (45 % de moins de 20 ans et 8 % de plus de 55 ans) et à haute mortalité : la pyramide s'amincit assez régulièrement et assez vite. Il ne faudrait pourtant pas en tirer de conclusions trop hâtives, car ce n'est pas la pyramide d'une population fermée, elle est modifiée par l'arrivée constante des Africains.

Il faut toutefois déjà retenir, que lors du passage à l'âge adulte, la diminution du nombre des esclaves est énorme, et certainement consternante pour les colons : les hommes diminuent de 21 %, les femmes de 15 %, de la troisième (10-14 ans) à la quatrième tranche (15-19 ans).

Pyramide n° 1 : L'ensemble des esclaves.



Pyramide n° 2 : Les Africains.



Les sexes paraissent relativement équilibrés, avec cependant une nette domination des enfants masculins et des femmes âgées, ce qui est moins étonnant.

Cette constatation nous amènera à étudier au paragraphe V, le taux de masculinité des esclaves nés aux îles. Auparavant nous étudierons les quatre grands groupes ethniques, et les Africains d'abord, pour pouvoir mieux dégager leur influence sur la pyramide d'ensemble.

II. - Les Africains (pyramide n° 2).

C'est une population d'âge mûr : la tranche 30-34 ans est numériquement la plus importante pour les deux sexes. Ici se cumulent les nouveaux arrivants, mais aussi les Africains arrivés plus jeunes et ayant vieillis dans l'île. L'âge médian des hommes est très élevé : 35,5 ans, ainsi que celui des femmes 36,3 ans. Les jeunes enfants sont et demeurent des exceptions (1).

Les hommes sont plus nombreux que les femmes et composent 55 % de l'effectif. Les garçons constituent même 63 % de l'effectif des enfants de moins de quinze ans. La force de travail immédiate étant privilégiée, la traite amène plus d'hommes que de femmes.

Entre 30 et 45 ans le nombre des femmes demeure stable, alors que celui des hommes diminue nettement. A ceci deux explications sont possibles : la diminution des hommes peut être le reflet de celle de leurs arrivages ; ou de leur plus grande mortalité au travail (2).

Au cours de la phase informatrice, il n'était pas question d'abandonner sans vérification la moindre hypothèse. Nous avons donc tracé les pyramides des âges des différentes ethnies rencontrées dans nos listes. Ces pyramides n'ayant révélé aucune particularité tangible, n'ont pas été reproduites ici. Une seule et unique conclusion s'impose : l'Africain esclave en Guadeloupe est essentiellement un adulte, un peu plus souvent un homme qu'une femme, et ces dernières sont sensiblement plus âgées que leurs compagnons.

III. - Les créoles (pyramide n° 3).

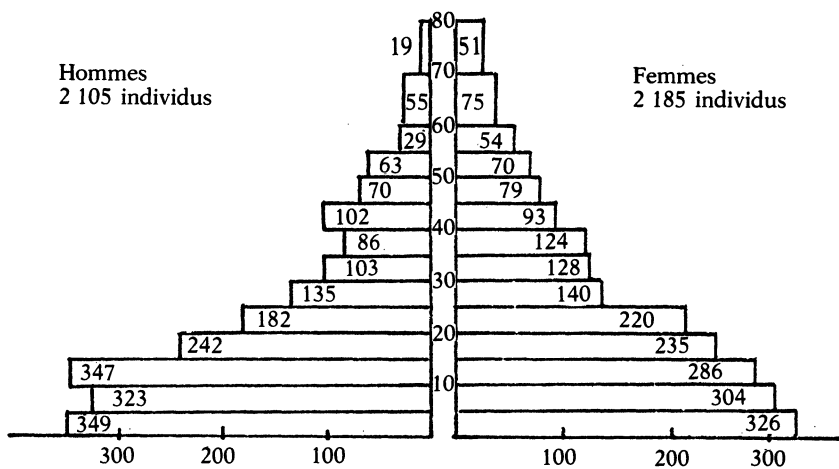
C'est d'abord une population très jeune : 56 % d'entre eux ont moins de 20 ans, et 7 % plus de 55 ans.

Légèrement plus nombreux au départ, les garçons le demeurent jusqu'à 20 ans, et paradoxalement leurs tranches d'âge 0-4 ans, et

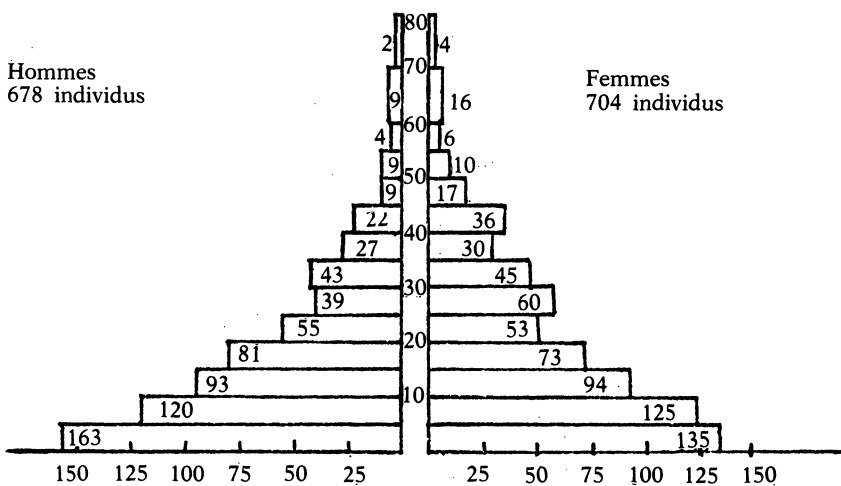
(1) Voici la plus notable que nous ayons rencontrée : le 24 février 1785 l'habitation-sucrerie de Madame de Vipart à Trois-Rivières compte cent esclaves : 48 créoles, 12 sang-mêlé, 40 Africains, et parmi eux 10 petits Caplaous et Ibos de 8 à 9 ans. Le notaire n'a pas pris la peine d'indiquer les filiations. Nous ignorons donc, qui sont les parents des enfants. Parmi les femmes en âge de procréer, il n'y a qu'une seule Caplaou de 27 ans. On ne peut guère lui attribuer la maternité de tous ces enfants ! Le cas de Jean-Petit-Baptiste (Ibo de 9 ans) est moins net. Plusieurs femmes de la même ethnie pourraient de part leur âge être sa mère (Bail, Ezemard 2/154).

(2) La difficulté de trancher entre ces deux hypothèses est typique des problèmes que soulève l'interprétation d'une pyramide des âges.

Pyramide n° 3 : Les nègres créoles.



Pyramide n° 4 : Les sang-mêlés.



10-14 ans sont numériquement égales, alors que les filles accusent dès le départ une diminution d'effectif.

Le trait le plus marquant de cette pyramide est l'effondrement des effectifs des hommes entre 15 et 40 ans : la classe 30-34 ans est trois fois moins nombreuse que la classe 10-14 ans, la tranche 15-19 ans accuse déjà une diminution de 30 % par rapport à la précédente. Une telle diminution ne s'explique pas uniquement par la jeunesse de cette population (âge médian 17,9 pour les hommes, 21,4 pour les femmes). D'ailleurs la diminution est moins forte chez les femmes. Il faut donc admettre que la mortalité des jeunes créoles mis au travail est très importante, et il s'agit là d'une véritable hécatombe. Dans la pyramide des âges de tous les esclaves, ce fait est masqué par l'arrivée d'Africains adultes.

Chez les femmes, la décroissance des effectifs est plus régulière avec une exception notable : la tranche 25-29 ans marque une diminution de 36 % par rapport à la précédente. Se conjuguent certainement ici les effets des grossesses et des accidents de travail.

Il était intéressant de mesurer la poussée démographique réelle que représente les enfants des créoles. Nous avons donc tracé la pyramide des créoles noirs sans tenir compte des enfants noirs nés d'Africains. On obtient une pyramide dont la base est légèrement amoindrie mais qui demeure néanmoins celle d'une population jeune (51 % de moins de 20 ans au lieu de 56 % dans le cas des créoles). Toutefois nous n'avons pas représenté cette pyramide puisque pour les adultes rien ne nous permet de distinguer les créoles noirs nés d'Africains de ceux dont les parents étaient déjà créoles.

IV. - Les sang-mêlé (pyramide n° 4).

C'est une population extrêmement jeune : 64 % de moins de 20 ans et 3 % de plus de 55 ans. L'absence de vieillards apparaît surtout chez les métis et les câpres, où il n'y a pas un homme au-dessus de 55 ans), alors que les mulâtres présentent des effectifs à tous les paliers.

Le nombre des hommes décroît très vite avec l'âge et ceci est vrai dès l'enfance. Résultat un peu étonnant et qui doit nous inciter à la prudence : le nombre de naissances d'enfants métissés a pu beaucoup varier au cours de notre période. Le nombre de garçons de moins de 4 ans, câpres et métis est étonnamment élevé par rapport au nombre des filles, 75 garçons contre 44 filles du même âge. Mais dès 5 ans, cette suprématie disparaît, voire s'inverse (179 hommes pour 209 femmes).

V. - Les nègres.

C'est une pyramide hybride et atypique. Ce n'est pas, surtout pour les femmes, celle d'une population jeune.

Nous avons déjà signalé que le vocable « nègre » marque un désintéret des colons pour l'origine africaine ou créole noire de l'esclave. Ce désintéret augmente avec l'âge, ce qui a pour conséquence de consolider les tranches d'âge des plus âgés.

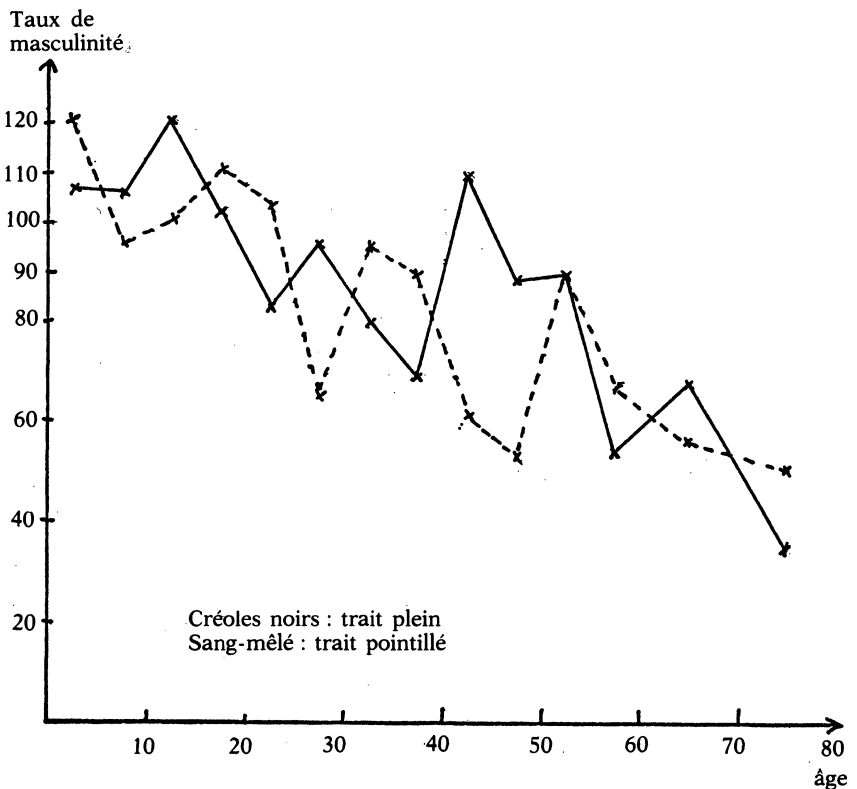
VI. - Taux de masculinité des créoles noirs et sang-mêlé.

Pour cette population née aux îles qui se renouvelle par le seul jeu des naissances, nous avons calculé suivant l'âge le taux de masculinité, soit le nombre d'hommes pour 100 femmes :

$$\frac{\text{nombre d'hommes}}{\text{nombre de femmes}} \cdot 100$$

Le taux des créoles noirs de 0-4 ans est de 107. Cela peut donner une idée du taux de masculinité à la naissance. Si nous considérons les 131 enfants créoles noirs de moins d'un an, nous trouvons un taux de 134. Un tel taux paraît exagérément fort de même que celui des

Courbe n° 5 : Taux de masculinité des créoles noirs et des sang-mêlé en fonction de leur âge.



sang-mêlé de 0-4 ans qui est de 121 (3). Peut-être n'est-ce dû qu'à la relative faiblesse de leur échantillon.

Ce qui frappe, c'est la baisse de ce taux : elle est très rapide chez les créoles, dès la mise au travail, vers 15 ans. Chez les sang-mêlé elle est plus tardive (entre 25 et 30 ans) mais est aussi très nette. Malgré leur surcroît de qualification (4), la dureté des conditions de travail ne semble pas épargner les sang-mêlé. D'ailleurs, ceux-ci sont proportionnellement plus souvent dits amputés ou accidentés (2,4 % des cas) que les créoles (1,9 %). Par contre les femmes sang-mêlé, à l'abri de la grand'case, n'ont qu'une proportion de 0,6 % d'accidentés contre 2,6 % pour les créoles noires.

L'âge augmentant, le taux de masculinité diminue encore et l'on relève quelques valeurs aberrantes dues à la diminution de la taille des échantillons, et donc plus facilement soumises à des fluctuations aléatoires.

CONCLUSION

Quels caractères dominants retiendrons-nous de cette étude ?

Le premier est la disproportion des sexes : jusqu'à 20 ans le nombre des garçons dépasse nettement celui des filles. Cependant, dès 15 ans, soit à la mise au travail, on voit le nombre de garçons diminuer et ce, malgré l'adjonction de plus d'Africains que d'Africaines. La mortalité des hommes, à l'âge adulte serait donc plus importante que celle des femmes !

Après la soixantaine, à laquelle ne parviennent qu'assez peu d'esclaves, on trouve plus de vieilles femmes que de vieillards.

Le deuxième caractère de cette population est sa grande jeunesse : peu de vieillards, nous venons de le dire, mais par contre beaucoup d'enfants. Malheureusement, la mortalité infantile et enfantine est si forte que ce grand nombre d'enfants ne suffit pas à alimenter les échelons d'âges adultes : il faut encore et toujours faire appel à la traite pour maintenir les ateliers.

(3) Le taux actuel de masculinité est proche de 105. Nous savons par ailleurs, depuis les très récentes expériences sur le sujet, qu'un régime riche en sodium et pauvre en laitage, ce qui était le cas des esclaves, peut favoriser la naissance de garçons. Mais nous ne savons pas si notre remarque est fondée, ou si elle contribue au riche sottisier du genre...

(4) Voir chapitre METIERS.

CHAPITRE V

Natalité et mortalité

Il ne peut être ici question d'une étude réelle sur la démographie des esclaves, nos sources ne s'y prêtent pas et l'exploitation de nos listes n'est possible que dans certaines limites : les enfants nés et morts entre deux actes nous échappent et la mention « en déficit » lors d'un recensement signale très probablement le décès de l'esclave, mais sans que nous ayons de certitude à cet égard. Aussi serons-nous obligés de nous en tenir à quelques tendances, quelques approximations empiriques à ce sujet.

I. — La natalité

Les listes nominatives d'esclaves nous permettent tout de même de calculer une approximation du taux de natalité. C'est sur 10 602 esclaves, 265 enfants de moins d'un an, que nous avons recensés. La simple division de ces deux nombres nous indique que la probabilité pour qu'un esclave de la période considérée ait moins d'un an est de 0,025. Le nombre moyen d'enfants de moins d'un an, pour un échantillon de 1 000 esclaves est donc de mille fois plus, soit 25.

Il serait très grossier de considérer ce chiffre comme une approximation du taux de natalité. En fait, ce serait le sous-estimer, puisque du fait de la mortalité infantile, nombre d'enfants naissent et meurent sans que leur brève existence parvienne à notre connaissance. En France à la même époque la mortalité infantile est de 233 pour 1 000 (1) ; si on ne la suppose guère inférieure en Guadeloupe, on en déduit que le taux de natalité ne peut être inférieur à 30 pour 1 000 (2). Comparé à la situation de la France à la veille de la Révolution (taux de natalité 36 pour 1 000) (3), ce n'est pas si mal ; et ce n'est certainement pas à la trop faible fécondité des femmes esclaves qu'il faut imputer toute la carence des îles en esclaves, mais plutôt aux conditions sanitaires et de vie qui entraînent une surmortalité à tous les âges.

Il eut fallu une politique nataliste à l'image de celle proposée par Poyen de Sainte-Marie. « Les soins qu'on donne aux négrillons ne

(1) Table de Duvillard citée dans L. Henry : *Manuel de démographie historique*. Librairie Droz, Genève-Paris, 1970.

(2) Ce que nous donnons là n'est qu'une minoration. Ce taux de natalité peut être plus élevé, si la mortalité infantile s'avère plus importante qu'en France.

(3) Bourgeois-Pichat : cité dans *Histoire Générale de la population mondiale*. Reinhard, A. Armengaud et J. Dupaquier.

contribuent pas, ou peu à augmenter la population des ateliers. Je puis certifier cette vérité par ma propre expérience. Les miens étaient autrefois dans l'état le plus déplorable ; air triste, un corps décharné annonçaient qu'ils souffraient et cet état se trouvait encore trop attesté par toutes les pertes que j'éprouvais. Je cherchais la cause d'un tel accident et la trouvais réunie dans le peu de soin que j'avais pris de mes négrillons jusqu'alors. Depuis cette époque j'ai mis mes négrillons sous l'inspection de deux négresses auxquelles les mères les remettent dès qu'ils sont sevrés. Ces enfants sont livrés dès le matin à leurs gardiennes. Ils sont conduits au moment où se lève le soleil, à ma ménagère qui leur donne un petit verre de vin tant pour fortifier leur estomac que comme antidote contre les vers ; elle leur donne encore leurs trois repas qui sont apprêtés dans ma cuisine, de sorte que je suis assuré que ces enfants sont bien nourris. Avant leur dîner, les négresses... ont soin de les faire baigner. Elles inspectent leurs pieds pour leur faire enlever les chiques et ont soin de les faire promener. Le soir, ces enfants sont reconduits chez leurs mères où j'ai soin qu'ils soient couchés sur de bonnes paillasses, non sur la terre, ce qui arrivait autrefois à ceux dont les mères étaient paresseuses ou abandonnées par les pères de leurs enfants. Tous les mois ces négrillons prennent quelque vermifuge. D'après ces soins indispensables mes négrillons ont complètement changé, et leur gaîté et leur conversation annonçaient que les pertes que j'éprouvais autrefois en ce genre, provenaient de mon peu de soins ; c'est bien le cas, je crois, de dire : avis au lecteur » (4).

Face à ce problème, les colons eurent toujours une attitude ambivalente : à la fois hostile et favorable. Favorable car chaque naissance est une promesse potentielle de vie et de travail, hostile car perçue comme un embarras : les enfants sont improductifs, et ralentissent le travail de la mère. Et pourtant la Guadeloupe réunissait, plus que toutes les autres îles françaises, des conditions favorables pour adopter une politique nataliste. Colonie anciennement exploitée mais négligée par la traite au profit de Saint-Domingue, elle comportait de ce fait une plus grande proportion de nègres créoles bien acclimatés, et aussi davantage de maîtres résidents ayant tout intérêt à long terme à ménager leur capital humain.

Mais toute réussite en ce domaine supposait un colon moins harcelé par le désir et/ou la nécessité du profit le plus immédiat (5).

II. - Natalité et origine

Nous avons classé les 265 nouveau-nés selon l'origine de leur mère ; pour ne pas disséminer notre échantillon, nous nous sommes

(4) Poyen de Sainte-Marie : De l'exploitation des sucreries... p. 74.

(5) Ce n'est qu'un demi-siècle plus tard, que les Etats esclavagistes du Sud des Etats-Unis pourront subvenir à leurs besoins en main-d'œuvre servile par le seul jeu des naissances.

bien sûr limités à considérer les quatre grands groupes ethniques. Les résultats sont les suivants :

- 85 nouveau-nés de mère créole noire
- 39 nouveau-nés de mère sang-mêlé
- 48 nouveau-nés de mère africaine
- 23 nouveau-nés de mère négresse
- 70 nouveau-nés de mère d'origine inconnue.

Rapportant ces nombres à celui du nombre des femmes de l'origine considérée entre 15 et 44 ans (6) nous obtenons les indices de natalité suivants qui, encore une fois ne tiennent pas compte des enfants nés et morts en bas âge :

- 9 nouveau-nés pour 100 femmes créoles noires entre 15 et 44 ans,
- 13,2 nouveau-nés pour 100 femmes sang-mêlé entre 15 et 44 ans,
- 7 nouveau-nés pour 100 femmes africaines entre 15 et 44 ans,
- 16 nouveau-nés pour 100 femmes négresses entre 15 et 44 ans.

La conclusion est très nette : l'indice de natalité des sang-mêlé est presque le double de celui des Africaines et dépasse nettement celui des négresses créoles. Ici se conjuguent plusieurs effets : la plus grande jeunesse des femmes métissées ainsi que l'attrait qu'elles exercent sur tous. Les Africaines avaient la réputation d'avoir une fécondité très faible et, en effet, elles ont l'indice le plus bas. Toutefois, celui-ci n'est pas tellement inférieur à celui des créoles noires.

Une fois de plus, le cas des négresses est hors des normes, mais cela peut être imputé à la faiblesse de l'échantillon. Au chapitre suivant, en considérant l'ensemble des enfants, nous pourrions comparer de manière plus fine la fécondité relative de chaque ethnie.

III. - Mortalité

Nous aurions aimé pouvoir calculer l'espérance de vie des esclaves : il n'y a guère de donnée plus importante en démographie. Bien évidemment le seul examen de la pyramide des âges ne permet pas ce calcul (7). Néanmoins nous disposons d'un certain nombre d'actes en recollement qui nous décrivent l'état d'une plantation à

(6) 940 femmes créoles noires entre 15 et 44 ans.

295 femmes sang-mêlé entre 15 et 44 ans.

685 Africaines entre 15 et 44 ans.

145 négresses entre 15 et 44 ans. Cf. tableau n° 10.

(7) Nous avons pensé un moment pouvoir calculer des taux de mortalité en observant la variation annuelle des pourcentages de chaque classe d'âge dans la population. Mais cela est impossible sans la connaissance de la population servile totale de la Guadeloupe pour chaque année.

*Tableau n° 9 : Taux de disparition (1) des esclaves
après examen des recollements.*

Nom de l'habitation ou du propriétaire	Nombre d'esclaves	Intervalle entre les deux actes	Nombre d'esclaves en déficit	Taux de disparition* (pour 1 000)
Habitation des Dumazeau (Debort 2/2 du 28 février 1778 et Dupuch 2/15 du 21 mars 1782)	23	4 ans	3	34
Sucrerie Saint-Robert (Dupuch 2/20 du 8.8.1787)	64	5 ans	7	22
Caféière Du Plessis (Dupuch 2/20 du 8.8.1787)	57	15 mois	9	126
Sucrerie de la Petite Plaine (Dupuch 2/20 du 8.8.1787)	78	5,4 années	14	36
Sucrerie La Souche (Dupuch 2/17 du 13 octobre 1783 et avril 1788)	308	4 ans	118	114
Sucrerie Long-pré (Dupuch 2/18 et 2/19 du 21 janv. 1784 et du 24 octobre 1785)	158	21 mois	4	14,5
Manufacture à Poterie du S ^r Coquille de Saint-Remy (Dupuch 2/19 et 2/21 du 14 avril 1785 et du 16 janvier 1788)	35	2,7 années	0	0
Sucrerie des S ^r et Dame Marre (Ezernard 2/154 du 24 février 1785 et Dupuch 2/21 du 15 octobre 1787)	100	10,5 années	38	44
Sucrerie des S ^r et Dame Marre (Dupuch 2/21 du 15 octobre 1787 et du 18 juin 1788)	84	0,75 année	4	63
Habitation vivrière du S ^r P. Guy (Dupuch 2/22 du 26 février 1785 et 10 novembre 1789)	13	4,5 années	2	36
Sucrerie de Brinon (Mimerel 2/196 du 2 mars 1776 ; Regnault 2/145 du 22 avril 1783)	171 206 166	10 ans 5,5 années 1,5 année	47 40 6	32 38 24
Sucrerie Bisdary (Mimerel 2/196 du 12 février 1777 ; (en 1768) Ezernard 2/153 du 17 déc. 1783)	240 243	6 ans 4 mois 2 ans 7 mois	32 30	22 50
cf. l'analyse détaillée, p. 88	228	6 ans	24	18

Maison du S ^r Antoine Claret (Fontaine 3/6 du 2 juillet 1779 et Ezemard 2/152 du 10 juillet 1781)	32	2 ans	17	315
Succession J.B. Boyer (Ezemard 2/152 du 13 novembre 1781)	82	17 mois	9	79
Succession de J.B. Gilliot (Ezemard 2/152 du 12 oct. 1782 et du 19 novembre 1783)	69	13 mois	0	0
Habitation sucrerie du S ^r Perpeza (Ezemard 2/153 du 2 mars 1784 et Chuche du 12 juil. 1777)	49	7 ans	8	25
Succession de M ^{lle} J.A. Guischard (Fontaine 3/6 du 3 mars 1779 ; Ezemard 2/153 du 10 août 1784)	36	5,5 années	9	51
Caféière du S ^r Th. Douenel (Ezemard 2/154 et 2/155 du 23 mars 1785 et 10 juin 1786)	39	14 mois	1	22
Succession de G.A. Dumésnil (Ezemard 2/154 du 4 octobre 1785 et Jaille du 27 juil. 1787)	13	18 mois	1	52
Succession du S ^r J.F. Ride (Caignard de Pommery de 1775 et Ezemard 2/155 du 4 avril 1786)	17	11 ans	9	66
Succession de la communauté Desmeure (Mimerel 2/195 de 1771 et du 20 mars 1775)	64	3,5 années	2	9
Sucrerie de Sainte-Luce (Mimerel 2/196 de 1759 et du 27 juin 1776)	110	17 ans	42	28
Sucrerie Saint-Robert et caféière du Mont-d'Or (Mimerel 2/198 1 ^{er} décembre 1781 et Regnault 2/146 du 30 avril 1784 et Regnault 2/148 du 8 mars 1787)	205	3,4.....	18	26
	196	3 ans	16	28

(1) Cf. définition au chapitre V.

* Taux calculé par des formules type intérêts composés.

deux ou plusieurs dates différentes. C'est généralement à la suite du décès du survivant d'un couple que le notaire est amené à dresser un nouvel inventaire. Les esclaves sont le plus souvent de nouveau estimés. Mais, nombre d'entre-eux sont dit « en déficit ». Quelle réalité peut recouvrir cet épithète ? Si l'esclave n'est plus là, c'est qu'il est décédé, parti en marronnage, vendu ou échangé. Vu l'importance économique des esclaves, les colons devaient avoir le souci de bien spécifier tous leurs mouvements. Il est donc peu probable qu'un esclave dit « en déficit » ait été vendu ou échangé.

Quant aux marrons, ils sont en principe mentionnés comme tels, mais le petit nombre de cas rencontrés (134 marrons), laisse subsister un doute. C'est le décès de l'esclave qui est l'hypothèse la plus probable, mais avec une marge d'erreur que nous ne pouvons pas apprécier, car si la mention « mort » ou « décédé » existe, elle est parcimonieuse et pire, coexiste parfois avec la mention « en déficit ».

Plus grave encore, entre deux actes en recollement, des enfants naissent et meurent, et cela probablement en grand nombre, surtout si plusieurs années séparent les deux actes. C'est pourquoi, renonçant à parler de taux de mortalité, nous parlerons du *taux de disparition* sur une plantation, qui est le *nombre d'esclaves dits « en déficit » ou décédés au bout d'un an, rapporté à un effectif de 1 000 esclaves*.

Malgré toutes les réserves que nous formulons vis-à-vis de ce taux, nous ne renonçons pas à présenter les chiffres obtenus (tableau n° 9), étant donné la rareté des renseignements concernant la mortalité des esclaves.

1. La sucrerie La Souche

Nous examinerons d'abord un cas où le nombre des disparus nous est apparu catastrophique, et que nous connaissons par ailleurs en détail : La sucrerie La Souche à Sainte-Anne (Dupuch 2/17). Le premier acte est dressé le 13 octobre 1783 à la suite du décès du propriétaire, M. Pierre-Antoine Coudroy Botté. A cette date il y a sur la plantation 49 garçons et 50 filles de moins de 10 ans, 91 hommes et 97 femmes entre 11 et 50 ans (8), 6 vieillards et 15 vieilles femmes de plus de 50 ans, soit un ensemble de 308 esclaves.

Le deuxième acte est dressé lors du dénombrement de novembre 1787, et sera repris par un nouvel inventaire en avril 1788. Quatre années et un mois séparent les deux actes (celui de 1783 et celui de 1787), et la situation est la suivante : 118 esclaves sont déclarés « en

(8) L'intervalle entre les deux actes est de quatre ans. Nous avons classé les enfants ayant plus de 11 ans en 1783 avec les adultes. Onze ans est d'ailleurs un âge peu souvent attribué, alors que les 10 et 12 ans sont légèrement gonflés. La mise au travail devait avoir lieu aux environs de la quatorzième année, un peu avant ou un peu après selon les nécessités et l'éthique personnelle du planteur.

déficit », 5 ne sont plus mentionnés, et ce sans justification, et pour 8 autres une explication est fournie (9).

En 1787, 15 esclaves nouvellement nés se sont ajoutés aux 177 esclaves encore décrits.

Examinons le cas des esclaves « en déficit » et la façon dont ils se répartissent.

Les résultats sont groupés dans le tableau suivant :

	0/10 ans		11/50 ans		+ de 50 ans		Total
	G	F	H	F	H	F	
Effectif de 1783	49	50	91	97	6	15	308
Effectif des disparus entre 1783 et 1787	26	12	34	38	4	4	118
% de disparus	53 %	24 %	37 %	39 %	66 %	27 %	38 %

Que constatons-nous ? En 1783 il y a autant de filles que de garçons de moins de 10 ans, alors que le nombre des femmes de tout âge est supérieur à celui des hommes (112 contre 97). En 1787, 53 % des garçons ont disparu contre 24 % des filles, et 66 % de vieillards contre seulement 27 % de vieilles femmes. Aux âges extrêmes, le sexe féminin semble mieux résister que le sexe masculin. A l'âge adulte, au contraire, les femmes ont une mortalité plutôt supérieure à celle des hommes. Cette plus grande mortalité féminine nous surprend un peu (10) : l'examen de la pyramide des âges mettait plutôt en évidence une plus forte mortalité masculine aux âges adultes.

Quelle qu'en soit la cause, force nous est de constater qu'à La Souche le nombre d'esclaves déclarés « en déficit », donc plus que probablement décédés, est énorme et correspond à un taux annuel de disparition de 114 pour 1 000.

Sur cet exemple désastreux on comprend mieux la nécessité constante qu'avaient les colons de faire appel au trafic négrier pour maintenir leurs ateliers, mais d'autre part, il faut admettre que le cas de la sucrerie La Souche a quelque chose d'un peu exceptionnel, car

(9) La mulâtresse Lucrèce (34 ans en 1783) ainsi que ses deux enfants métis (Suzette 12 ans et Angelle 8 ans) ont obtenu leur affranchissement. De même pour Judith, mulâtresse de 29 ans et sa fille Rustique métisse de 9 ans.

Cazimir (créole de 20 ans) et Calixte (mulâtre de 16 ans) sont prélevés pour « tenir lieu de préciput » à Madame Coudroy Botté et à ses héritiers ; Firmin (nègre de Guinée de 24 ans) a été, quant à lui, transféré à Jolimont, autre habitation de la famille.

(10) En dépit de la présence d'une accoucheuse (Christon créole de 50 ans), quatre femmes sont « incommodées des suites de couches ». De mauvaises conditions sanitaires lors des naissances, ou une mauvaise sage-femme, seraient-elles les causes d'une telle mortalité des femmes adultes, donc en âge de procréer, mais aussi du taux élevé de disparition des enfants (38 % de disparus pour les moins de 10 ans des deux sexes) ?

si l'ensemble de l'île accusait de telles pertes, la population servile n'aurait pas survécue !

On peut d'ailleurs citer une situation pire : chez le S^r Antoine Claret du bourg Saint-François, le taux de disparition est de 315 ‰, 17 morts en deux ans sur 32 esclaves.

2. L'habitation Bisdary

Ce sombre tableau va être cependant nuancé par l'examen d'une autre grande sucrerie, celle de Bisdary (11) au Mont-Saint-Charles de Basse-Terre.

En 1768 on trouve 240 esclaves sur la plantation (dont nous ignorons l'âge et l'origine). Six ans et quatre mois plus tard (le 15 juin 1774), les héritiers Lepreux sont émancipés et assurent désormais la gestion de l'habitation. A cette date 32 esclaves sont déclarés morts ou « en déficit » et 35 enfants sont nés. Le taux de disparition n'est que de 20 ‰ et les naissances ont compensé les morts. La période suivante est moins facile.

A l'inventaire du 19 février 1777, soit deux ans et sept mois plus tard, 30 esclaves ont de nouveau disparu, ce qui correspond à un taux de 48 pour 1 000.

Il y a eu 15 accroîts (par naissances), ce qui n'est pas si mal, mais de fait, le nombre total d'esclaves a diminué. Les mouvements démographiques de la dernière période (1777-1783), ressemblent davantage à ceux de la première période : 24 disparitions en six ans, et une belle explosion démographique, 46 accroîts. Il y a alors 250 esclaves. Sur quinze années, la plantation Bisdary aurait augmenté ses effectifs par le seul jeu des naissances (12). Nous sommes loin de l'hécatombe de la sucrerie La Souche.

3. L'habitation de la Grande-Ance à Trois-Rivières

Nous savons qu'en 1771 il y a 107 esclaves sur la plantation (53 femmes et 54 hommes dont nous ignorons l'âge et l'ethnie). Trois ans et demi plus tard (le 30 mars 1775) (13) 64 esclaves sont présentés en nature auxquels il faut ajouter huit accroîts. Mais trente-neuf esclaves de 1771 ont « changé de main » et deux ont été vendus ; de fait seulement deux sont décédés et le nombre de naissances est de beaucoup supérieur à celui des morts. Le taux de disparition est ici particulièrement bas (9 pour 1 000).

Pour conclure, convenons que le tableau n° 9 recouvre une réalité assez disparate : ici les naissances équilibrent les décès, ailleurs on trouve même quelques excédents et parfois la population est proprement décimée. Malheureusement, le calcul d'un taux de disparition moyen nous paraît n'avoir aucun sens. Les taux calculés sous-estiment diversement et beaucoup la mortalité, en ignorant les

(11) L'inventaire du 19 février 1777 (Mimerel 2/196) nous renseigne séparément sur la gestion des années 1768-1774 et 1774-1777. Un dernier inventaire est dressé le 17 décembre 1783 (Ezernard 2/153).

(12) Car aucun esclave nouveau ne nous est signalé.

(13) Mimerel ZE 2/195.

enfants nés et morts entre deux actes, cet effet étant d'autant plus important que l'intervalle entre les deux actes est plus grand.

Nous ne pouvons donc ni confirmer, ni infirmer les calculs du xviii^e siècle qui estimaient en temps ordinaires les taux de mortalité à 50 pour 1 000 ou 60 pour 1 000 (14). Force nous sera de rester sur une impression non chiffrée : la mortalité des enfants annihile l'effet d'une natalité pourtant non négligeable, et la mise au travail décime les adultes, tout particulièrement les hommes (cf. chapitre III). Seule l'arrivée des Africains permet l'accroissement de la population.

(14) Moreau de Saint-Mery, *Description de la partie française de Saint-Domingue*, Philadelphie, 1797, 2 vol. in-4°, I, p. 214.

CHAPITRE VI

Les structures familiales filiation et régime matrimonial

Il va sans dire, que l'esclavage des hommes et des femmes dont il est ici question, affecte fortement leurs conditions de vie et touche notamment à l'organisation de la famille. Ceci n'est propre ni à la Guadeloupe, ni au XVIII^e siècle (1). L'esclavage, à juste titre, considère la cellule familiale comme un foyer qui sert à reproduire de nouveaux esclaves, et le Père Du Tertre nous a conservé la réponse d'une jeune esclave qu'on voulait marier : « Non, mon Père, je ne veux ny de celuy-là, ny même d'aucun autre ; je me côtente d'estre miserable en ma personne, sans mettre des enfants au monde, qui seraient peut-estre plus malheureux que moy, et dont les peines me seraient beaucoup plus sensibles, que les miennes propres » (2).

Outre ce facteur important, l'hostilité de certains maîtres (3), mais aussi l'exemple et les habitudes de la société créole (4) blanche, ne sont pas de nature à favoriser l'élaboration d'une vie familiale sur les habitations.

Ces données générales, valables pour le monde colonial du XVIII^e siècle, sont bien sûr tempérées par les conditions particulières de chaque île ; et il nous a semblé qu'en Guadeloupe, les colons avaient sur ce sujet une attitude plus paternaliste. Nous en voulons pour preuve, l'habitude qu'ils avaient de faire dresser leurs listes d'esclaves par groupes familiaux. Ainsi les listes n'énumèrent que rarement les hommes, les femmes, puis en derniers enfants et vieillards tels des boulets trop lourds à traîner, mais tiennent compte le plus souvent des cellules familiales déjà constituées.

(1) « Dans le monde antique, comme dans les temps modernes, une des conséquences les plus frappantes des effets de l'esclavage, c'est l'absence quasi absolue de l'esprit de famille » dit Satineau dans son histoire de la Guadeloupe sous l'Ancien Régime, p. 374.

(2) Du Tertre, tome II, p. 472.

(3) L'article 10 du Code Noir autorise le mariage entre esclaves, mais le soumet au consentement du maître. Parmi ces derniers, nombreux seront ceux qui afficheront une opposition de principe. Le motif du refus, étant seulement la hantise du profit immédiat. (Manque à gagner pendant les grossesses, la nourriture et l'entretien du jeune enfant, mais aussi la perte d'un esclave adulte, si celui-ci venait à épouser un esclave d'une autre habitation).

(4) Le concubinage des maîtres mariés, avec des négresses de leur atelier est chose courante.

Ou bien les parents sont mariés, et les enfants mentionnés à leur suite avec la mention « fils ou fille de ... et de ... ». Nous en déduisons que ce sont des enfants légitimes, mais jamais le fait n'est précisé. Ces familles conjugales représentent avec 123 couples, 10 % de l'ensemble des familles.

Ou bien les enfants sont indiqués à la suite de la mère, avec la mention « fille ou fils de ... ». Ce sont les familles maternelles, et avec 1146 familles, c'est de loin le cas le plus fréquent.

Dans un ménage maternel, les enfants demeurent à la charge de la mère. Le père peut être un élément éphémère, et les enfants naissent d'unions temporaires ou passagères. Quand dans une famille nous trouvons des enfants tantôt noirs, tantôt métissés, nous avons alors la quasi certitude d'être dans ce cas. Mais il peut s'agir aussi de familles constituées où le père, bien que non mentionné, existe en tant qu'élément stable. Il est possible que par la suite ces unions libres aboutissent à des familles conjugales, mais de toute façon, les enfants restent attachés à leur mère (5).

Il existe également des listes où les filiations sont insuffisamment décrites, malgré la présence de jeunes enfants (6).

I. - La taille des familles

Nous avons étudié le nombre d'enfants par femme, selon l'origine ethnique de la mère. Nous sommes d'abord frappés par le grand nombre de femmes sans enfants : 63 % des Africaines en âge de procréer n'ont pas d'enfants, 58 % des créoles, 51 % des négresses, 50 % des sang-mêlé de même. Ces nombres sont certainement un peu gonflés par la présence des actes où les filiations sont insuffisamment décrites (6), mais même en tenant compte de cette correction, près de la moitié des femmes esclaves n'ont pas d'enfants vivants. On a là bien sûr un reflet de l'effroyable mortalité des enfants, mais on ne peut manquer d'évoquer aussi le problème des avortements (7), dont se plaignent tant les colons. Pour ce qui est de la Guadeloupe il nous paraît plus juste d'incriminer la première cause que la seconde, puisque nous avons montré que la natalité était loin d'être négligeable (8).

Beaucoup de femmes n'ont qu'un ou deux enfants (9), et c'est particulièrement vrai chez les Africaines (77 % des enfants d'Africaines appartiennent à des familles de moins de deux enfants). Les

(5) La famille matriarcale est encore de nos jours un des traits dominants de la vie antillaise.

(6) Nous évaluons que ces actes représentent 10 % de notre échantillon.

(7) Les conditions de vie devaient provoquer bien des avortements spontanés, mais dès le XVII^e siècle les colons y voyaient l'expression d'une opposition des femmes esclaves, et ils n'avaient sans doute pas tort !

(8) Mais rien ne permet d'affirmer qu'elle n'aurait pas été encore plus importante, en l'absence d'avortements.

(9) N'oublions pas que parmi ces femmes, beaucoup sont jeunes, et que leurs familles sont incomplètes.

grandes familles sont avant tout le fait des créoles et des métissées : 6 % des mères sang-mêlé ont au moins six enfants, 4,5 % des mères créoles, mais 1,5 % seulement des mères africaines ont au moins six enfants vivants.

Sur l'habitation de Valras, sucrerie de Sainte-Anne (Dupuch 2/21 du 3 avril 1788) Scholastique mulâtresse de 35 ans, citée pour mémoire, est servante et « mère de onze enfants vivants et laquelle conformément à l'ordonnance du roi doit être exempte de tout travail pénible et peut aussi comme bonne et fidèle domestique, prétendre au bienfait de la liberté que les parties lui promettent si elle continue ses bons services et parvient à élever ses enfants » (10). C'est la plus grande famille que nous ayons rencontrée, et vu l'âge de la mère rien ne permet de penser qu'elle s'en tiendra là.

Le deuxième exemple est d'un type plus courant : la négresse créole Rose (Dupuch 2/17 du 13 octobre 1783) âgée de 30 ans, a sept enfants dont la petite Monique « à la mamelle ». L'aîné, Silver est un mulâtre de 12 ans, et c'est son seul enfant métissé. Nous avons remarqué, que ce cas est fréquent : quand dans une famille, il n'y a qu'un enfant métissé, c'est souvent l'aîné (11). Après Silver viennent cinq petites créoles, Elize d'âge inconnu, et les quatre autres de 7, 5, 4 et 2 ans.

II. - Etude de l'indice de fécondité

L'étude de la natalité (cf. chapitre précédent) mais aussi celle de la taille des familles, nous conduit tout naturellement à observer la fécondité des femmes esclaves. Nous avons comparé pour cela (au tableau n° 10), le nombre total de leurs enfants vivants. Nous avons ainsi 1273 enfants pour 940 femmes créoles noires en âge de procréer, soit 135 enfants pour 100 femmes. Nous considérons ceci comme leur indice de fécondité .

La première impression est la faiblesse de ces indices même si l'on tient compte du fait que les familles que nous analysons ici sont pour la plupart incomplètes. Pour une famille achevée, un indice de 200, correspond à deux enfants par femme, et suffit tout juste à reproduire la cellule familiale. On en est très loin ici, exceptées les femmes mariées et sang-mêlé qualifiées. La natalité étant nous l'avons vu assez forte, ce décalage confirme une fois de plus, l'importance de la mortalité infantile et enfantine.

Ces indices, celui des créoles par exemple, sont toutefois bien supérieurs à celui de 69 calculé par G. Debien pour la Martinique sur l'habitation de l'Anse-à-l'Ane (12), en se limitant il est vrai, aux enfants de moins de 11 ans.

(10) Quel cynisme !

(11) Nous laissons au lecteur ses conclusions !

(12) G. Debien : Destinées d'esclaves à la Martinique (1746-1778). *Bulletin de l'I.F.A.N.*, tome XXII série B, n° 12 1960, p. 74.

Tableau n° 10 : Indice de fécondité (1).

Origine et état social des mères	Nombre de femmes entre 15 et 44 ans	Nombre de leurs enfants	Indice de fécondité
Créoles noires	940	1 273	135
Sang-mêlé	295	414	140
Africaines	685	651	95
Négresses	145	225	155
Ensemble des quatre groupes ethniques	2 065	2 563	124
Mulâtresses	190	297	156
Métisses	21	18	86
Câpresses	84	99	118
Femmes mariées	84	320	381
Créoles noires qualifiées	56	86	154
Sang-mêlé qualifiées	70	149	213
Africaines qualifiées	35	27	77
Négresses qualifiées	11	19	173

(1) C'est le nombre de leurs enfants vivants pour 100 femmes âgées de 15 à 44 ans.

Le tableau n° 10, révèle également de grandes différences selon le groupe de femmes considéré. Dans l'ensemble, les Africaines auraient été moins fécondes que les créoles et celles-ci un peu moins que les sang-mêlé. L'indice de fécondité des femmes sang-mêlé est beaucoup plus bas que ce que l'on pourrait penser, compte-tenu de leur statut social et de leurs conditions de vie (nombre d'entre elles, vivent à la grand'case). Il est quasiment identique à celui des créoles noires, alors que leur natalité, est comme nous l'avons vu, beaucoup plus élevée. L'examen inattentif des chiffres conduirait à supposer la mortalité des enfants de mères métissées, particulièrement élevée. En fait, c'est la jeunesse de ces femmes qu'il faut incriminer : beaucoup de familles étant incomplètes, le nombre d'enfants par femme s'en trouve diminué. C'est pour cette même raison que l'indice de fécondité des métisses apparaît si bas : elles sont très jeunes.

Les Africaines sont, de toutes les femmes esclaves, les moins fécondes. En présence d'Africaines nouvellement arrivées, nous pourrions évoquer les effets désastreux du voyage et une baisse temporaire de leur fécondité. Mais nos listes mentionnent si peu de nouvelles ! Serait-ce alors un reflet des mœurs africaines, où la polygamie qui est dans les mœurs générales, n'y donne que peu d'enfants par femme ? Ou encore pratiquaient-elles plus volontiers les méthodes abortives que les autres femmes ? Faute de pouvoir trancher, nous admettrons le fait : les Africaines avaient en moyenne moins d'enfants que les créoles noires et les sang-mêlé.

Un autre facteur que l'origine influence nettement la fécondité, c'est la qualification (13). Sauf pour les Africaines, la fécondité d'une femme qualifiée, est supérieure à celle des femmes du même groupe ethnique, mais travaillant au jardin. Enfin, un dernier facteur lié aux conditions de travail, influence également cette fécondité : celle-ci est 25 % plus élevée sur les caféières que sur les sucreries. Mais nous reviendrons là-dessus au chapitre suivant.

III. - L'espacement des enfants

Nous avons observé attentivement l'espacement entre deux enfants consécutifs d'une même femme. Les résultats sont résumés dans le tableau n° 11. On y voit que l'écart entre les enfants de premier et de second rang est de l'ordre de trois à quatre ans pour toutes les ethnies. Ceci laisse supposer le décès d'enfants intermédiaires, car dans un régime naturel, les enfants se succèdent tous les 18 à 24 mois. L'écart entre les enfants sang-mêlé est légèrement moindre (3,3 années) que celui entre les enfants d'africaines (3,6 années) ou de créoles (3,8 années). L'écart moyen entre les enfants diminue en général avec leur rang : la mortalité infantile relaie la mortalité infantile, et les familles se clarsèment avec les années. Ce phénomène ne paraît pas plus marqué pour les familles africaines que pour les autres : en dépit d'un taux de fécondité nettement inférieur, les

Tableau n° 11 : Ecart moyen entre deux enfants consécutifs (1)
d'une même femme (exprimé en années).

Origine ethnique des mères	Rang des enfants							
	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9
Créoles noires	3,8 (2) 222 cas	3,1 143 cas	3 92 cas	2,9 49 cas	2,4 26 cas	2,6 13 cas	4 4 cas	
Sang-mêlé	3,3 64 cas	3,4 37 cas	3,2 21 cas	2,5 15 cas	1,5 4 cas	1,5 2 cas	1 1 cas	1 1 cas
Africaines	3,6 115 cas	2,9 52 cas	3,4 23 cas	3 8 cas	2,2 6 cas	1 1 cas		
Négresses	4,3 36 cas	4,8 26 cas	2,4 16 cas	4,4 9 cas	4,3 6 cas	3,5 2 cas	4 1 cas	

(1) Il ne s'agit encore une fois que des enfants mentionnés et survivants.

(2) La statistique porte sur 222 cas, etc.

(13) C'est-à-dire exerçant une fonction autre que celle de « négresse de jardin », généralement servante, couturière ou tout autre métier de service à la grand'case.

familles africaines n'ont pas plus de pertes une fois les enfants nés que les familles créoles. Cependant le nombre d'enfants par famille africaine est moindre : 1,9 en moyenne, contre 2,3 pour les créoles.

IV. - L'âge de la mère à la naissance du premier enfant (mentionné)

L'âge moyen de la mère à la naissance de son premier enfant (survivant), présenté dans le tableau n° 12, a été calculé sur l'ensemble des mères de moins de 30 ans, et ceci pour ne pas exagérer encore l'effet de la mortalité infantile et enfantine.

Tableau n° 12 : Age moyen de la mère à la naissance du premier enfant (survivant).

Créoles noires	Sang-mêlé	Africaines	Négresses
21,4 120 cas	19,7 59 cas	21,4 75 cas	18,9 21 cas

Bien sûr nous ignorons si le premier enfant mentionné est l'aîné de la famille ou seulement le plus âgé des survivants, et encore faut-il admettre que tous les enfants vivants sur la plantation soient mentionnés ! C'est en tout état de cause, dire la prudence avec laquelle il faut manier ces chiffres, qui gardent néanmoins une valeur de comparaison entre les ethnies. Les Africaines ont leurs enfants aussi jeunes que les créoles (21,4 ans en moyenne). Ce chiffre peut s'expliquer de deux façons distinctes et peut être complémentaires : les jeunes femmes métissées ont effectivement des enfants très jeunes (car la hiérarchie des couleurs, fait que plus que les autres jeunes femmes, elles représentent pour les hommes un objet de désir), mais leur position privilégiée au sein des plantations, assurent à leur descendance de meilleures chances de survie. La plus jeune de nos mères est Elizabeth, négresse créole de l'habitation-sucrierie des Palmistes. A la naissance de sa fille Cécile, elle avait 13 ans. En 1783 (Dupuch 2E 2/17 du 2 décembre 1783), elle est âgée de 17 ans, et a eu depuis deux autres enfants, Marie-Angélique, 2 ans et Franchine « à la mamelle ». Les trois enfants sont créoles. Voilà un beau début.

A l'opposé nous trouvons quelques mères très âgées : Françoise, négresse créole de 63 ans (Ezemard 2E 2/153 du 23 octobre 1783) à un fils de 7 ans. Elle l'aurait donc eu à 56 ans ! Mais une erreur sur l'âge de Françoise est toujours possible. Nous avons trouvé par ailleurs quelques cas de mères accouchant vers 50 ans (14), ce qui est médicalement plus crédible.

(14) Honorine négresse de 64 ans en 1783 (Ezemard 2E 2/153 du 17 septembre) a deux enfants : Nicolas 32 ans et Etienne dit Timothé 14 ans.

V. - Etude du métissage

Le tableau n° 13 présente le nombre d'enfants métissés suivant l'origine de la mère. Nous y avons exclu les sang-mêlé, dont les enfants sont à des degrés divers obligatoirement métissés.

Tableau n° 13 : Nombre d'enfants métissés selon l'origine de la mère.

	Nombre de mères (1)	Nombre total de leurs enfants	Nombre de leurs enfants métissés	Nombre d'enfants métissés pour 100 mères
Créoles noires	333	832	129	39
Africaines	202	401	17	8
Négresses	57	152	21	37

(1) Rappelons que l'échantillon observé ne comprend qu'une moitié de nos esclaves.

En observant ce tableau, on constate d'abord qu'un enfant sur sept, de mère créole est métissé, mais ce qui est encore plus frappant, c'est le petit nombre d'enfants métissés issus d'Africaines. Cette différence témoigne de la distance qui séparent les Africains des éléments les plus élevés dans la hiérarchie des esclaves, à savoir les sang-mêlé.

Nous avons déjà souligné le fait suivant : quand dans une famille il y a des enfants de différentes « couleurs », c'est souvent le premier qui est métissé. En voici un exemple : Hélène, « négresse de Guinée » de 30 ans a six enfants. Jean-Pierre son aîné de 13 ans est mulâtre, les cinq autres (10, 8, 6, 3 et 1 an) sont dits « nègres. » (Dupuch 2/17 du 15 juillet 1783) ; mais l'inverse existe également : Rosalie, négresse créole de 40 ans (Dupuch 2/17 du 13 octobre 1783) a quatre enfants : Marie-Louise (12 ans) et Vincent (11 ans) créoles, ainsi que Caprice et Rebecca, deux mulâtresses de 8 et 5 ans.

Enfin, d'autres n'ont que des enfants métissés : telle Laurence négresse créole de 28 ans (servante et couturière) qui a 6 enfants mulâtres : Bibiane 15 ans, Laurence 13 ans, Thérèse 10 ans, Marie-Anne 6 ans, Rachel 4 ans et Marie 2 ans (Mimerel 2/195 du 30 janvier 1775), ou encore Théotisse, négresse créole de 26 ans, et ses quatre enfants mulâtres : Jean-Baptiste 5 ans, Adélaïde 3 ans, Solitude 2 ans et Louis 15 à 18 mois (Dupuch 2/17 du 18 juin 1783).

VI. - Le cas des couples mariés

Nous avons relevé 123 couples mariés, et sept veufs ou veuves. Les familles maternelles (définies précédemment) sont au nombre de 1146 ; les familles conjugales représentent donc 10 % environ de

l'ensemble des familles ; un homme sur 20, et une femme sur 25 sont mariés.

Les préoccupations morales, familiales mais aussi natalistes des colons, auraient dû les inciter à favoriser le mariage de leurs esclaves, mais cela resta probablement à l'état de vœux pieux. En fait seul un petit nombre d'entre eux se préoccupent du mariage de leurs esclaves (15) et dans notre échantillon, les couples mariés sont concentrés sur quelques plantations, surtout des sucreries. Les Dugard-Ducharmoy sont à ce titre, un très bel exemple, tant par le nombre, on trouve en effet 26 couples mariés pour les deux habitations-sucreries (16) de plus de 350 têtes d'esclaves, que par l'âge des époux. Les esclaves se marient tardivement, (vers 30 ou 40 ans en moyenne). Est-ce par inclination personnelle, ou par empêchement ? Nous n'en savons rien. A Bellevue cependant, si beaucoup de couples ont entre 30 et 40 ans, l'on trouve également des couples plus jeunes : Félix et Louise, âgés de 25 et 22 ans respectivement, et Joachim et Javotte (17), 20 et 26 ans.

D'une manière générale, l'âge des hommes mariés a de quoi surprendre : 70 % d'entre eux ont plus de 40 ans ; les femmes sont légèrement plus jeunes, mais 57 % d'entre elles ont également plus de 40 ans. Seuls 4 % des hommes et 12 % des femmes mariés ont moins de 30 ans.

Cet âge élevé des époux n'est peut-être pas sans rapport avec leur origine pour les hommes comme pour les femmes, les nègres et les Africains sont les mieux représentés relativement à l'ensemble de leurs effectifs. Les sang-mêlé, pour une fois, ne viennent pas ici en tête.

Ces alliances se font-elles indifféremment entre esclaves de toute origine ? Au XVIII^e siècle Du Tertre observait déjà : « Il est vrai qu'il faut donner cette louange à nos habitans, qu'il font tout ce qu'ils peuvent pour donner à leurs esclaves des femmes de leur terre, qu'ils aiment incomparablement plus que les autres » (18).

C'est ce que nous avons essayé de vérifier dans le tableau suivant.

Les alliances sont pour moitié endogames chez les Africains et les créoles. Il faut cependant relever que les Africaines pratiquent un peu plus l'exogamie que les Africains. Il est évident aussi que le prestige social qui entoure les sang-mêlé leur permet de contracter

(15) Pour se marier, un esclave devait obtenir le consentement de son maître, formalité qui devait décourager plus d'un candidat !

(16) Habitation-sucrerie de Bellevue sur les hauteurs de Basse-Terre, 200 esclaves, et habitation-sucrerie de la Gripière au Petit-Bourg, 170 esclaves. Regnault 2/146 et 2/147 du 19 juillet 1784 et du 23 août 1785.

(17) Trois enfants leurs sont attribués, mais Etienne 12 ans, ne peut être le fils de Joachim.

(18) Du Tertre, tome II, p. 471.

Tableau n° 14 : L'influence de l'origine ethnique sur le choix du conjoint.

Origine des femmes mariées	% des unions endogames	Origine des hommes mariés	% des unions endogames
Créoles noires	55 %	Créoles noirs	52 %
Sang-mêlé	22 %	Sang-mêlé	25 %
Africaines	44 %	Africains	58 %
Nègresses	42 %	Nègres	42 %

aisément des unions en dehors de leur propre groupe ethnique. Cependant nous avons pu vérifier qu'ils n'épousaient qu'exceptionnellement des Africains ou des Africaines.

Sur les sept nègres ou négresses nouveaux signalés dans nos actes, 3 sont mariés. Ce qui est une belle proportion ! Peut-être le mariage est-il sensé, faciliter l'adaptation, ce qui expliquerait le plus grand nombre d'Africains mariés.

L'état matrimonial favorise l'accès à des postes de confiance, ou en est la conséquence : 40 % des hommes mariés sont qualifiés (et 8 % seulement des femmes) ; un homme marié est deux fois plus souvent qu'un autre qualifié et 4 fois plus souvent cadre du jardin (19).

Enfin, les couples mariés ont, et cela n'est pas étonnant, beaucoup d'enfants : plus de trois en moyenne, et leur indice de fécondité (tableau n° 10), est de loin le plus élevé. Signalons tout de même que 39 % des femmes mariées n'ont pas d'enfant vivant, mais l'on trouve beaucoup de grandes familles, dont 12 comprenant au moins 5 enfants. L'écart moyen entre deux enfants consécutifs vivants ne peut être comparé valablement à ceux calculés précédemment pour les familles maternelles, les mariés étant trop âgés, ce qui augmente les écarts entre deux enfants survivants. Pourtant la stabilité des familles conjugales devait amener des enfants à espacement régulier, et quelques exemples en sont l'indice. Au Moule sur l'habitation-sucrierie du Nord-Ouest, Anne-Rose (46 ans) et Mathurin (64 ans), tous deux nègres créoles, ont 4 enfants âgés de 22, 20, 19 et 18 ans (Dupuch 2/17 du 2 décembre 1783). Du même quartier, mais sur la sucrierie La Mineure, Claire négresse créole de 52 ans est mariée au nègre de Guinée, Basile, laboureur de 56 ans. Ils ont six enfants âgés de 24, 18, 16, 10, 6, 4 et un nourrisson « à la mamelle ». Sur la même habitation, Félicité, négresse créole de 62 ans est mariée au nègre créole Jean-Baptiste, 65 ans, qui est commandeur. Cités en tête de

(19) Commandeur, ou laboureur. Plus que pour tout autre fonction, les colons choisissaient avec soin leur commandeur parmi des hommes de confiance, et n'usant pas de leurs prérogatives auprès des négresses qu'ils avaient à encadrer. Le choix d'un homme établi, réduisait les risques de conflits.

liste, ils ont sept enfants âgés de 25, 22, 17, 13, 12, 8 et 6 ans (Dupuch idem).

Ces exemples reflètent les caractéristiques principales des couples mariés : ils sont âgés et vivent sur une sucrerie, l'homme est qualifié, la femme mère de famille nombreuse, et l'un comme l'autre sont rarement métissés.

CHAPITRE VII

La répartition des esclaves selon le type d'habitation

Nous avons défini dans l'introduction ce que l'on entendait aux îles par habitation, et nous y avons examiné les différents types d'établissements rencontrés dans nos listes : habitations-sucreries, caféières, vivrières, citadines, cotonnières... etc. Nous ne reviendrons donc pas sur ces définitions, mais nous examinerons ici les caractéristiques de la population servile vivant sur chacun des types d'habitations. Il importe de noter que tous les esclaves d'une plantation, ne sont pas obligatoirement attachés à sa culture principale, mais que l'organisation interne du travail fait qu'aux côtés des ouvriers agricoles, nous trouvons également des domestiques et des artisans.

I. — Répartition numérique et sexe des esclaves

Une part importante de la population servile de la Guadeloupe est attachée aux habitations-sucreries ; et il est aisé d'en saisir les raisons. A la fin du XVIII^e siècle à la Guadeloupe comme d'ailleurs dans toutes les autres îles françaises, la petite propriété des débuts de la colonisation a cédé le pas au développement de la grande propriété, et à la culture de la canne à sucre. Aux petites habitations où l'on cultivait tabac, indigo, gingembre... etc., avec l'aide de quelques esclaves et d'engagés blancs, succédèrent de grandes exploitations sucrières, à la fois agricoles et industrielles, avec des centaines d'esclaves. Cette situation économique se reflète fort bien dans nos listes, car une moitié des esclaves vivent sur une habitation-sucrerie.

Malgré le développement de la canne à sucre et l'extension de la grande propriété, l'île a conservé tout de même de très nombreux petits propriétaires (1), et les chiffres du tableau n° 15 sous-estiment probablement leurs proportions (les propriétaires de ces petites habitations, ayant moins souvent recours aux services d'un notaire

(1) Sur le nombre de ces habitations consacrées aux cultures secondaires, les recensements nous donnent des chiffres les plus fantaisistes. Ainsi en 1784, 424 cotonnières sont recensées et 1 228 en 1785. Chiffres cités par M. Schnakenbourg dans *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 31, 1^{er} trimestre 1977, p. 107.

n° 15 : Répartition des esclaves selon le type d'habitation.

Les types d'habitation	Sucrierie	Caféière	Vivrière	Citadine	Négociants Marchands Artisans Boutiquiers	Villégiature	Divers	Type non précisé	Total
Nombre d'esclaves	4 338	2 030	585	560	253	69	148	837	8 820
Pourcentage par rapport à l'échantillon total	49 %	23 %	7 %	6 %	3 %	11 %	15 %	9 %	100 %
Nombre d'habitations relevé	39	48	27	64	29	2	4	–	213
Nombre maximal d'esclaves	314	162	52	32	37	40	35	–	
Nombre moyen d'esclaves	111	42	22	9	9	–	–	–	
Répartition des adultes selon le sexe	H	49 %	54 %	46 %	45 %	53 %	41 %	–	45 %
	F	51 %	46 %	54 %	55 %	47 %	59 %	–	55 %
Nombre d'esclaves qualifiés	573	63	14	78	56	16	17	48	
Proportion d'esclaves qualifiés (1)	13 %	3 %	2,4 %	14 %	22 %	23 %	11 %	6 %	

(1) Proportion calculée par rapport à l'ensemble des esclaves du type d'habitation considéré y compris les enfants.

qu'un colon sucrier (2). Les sucreries sont généralement de grosses exploitations, supposant l'immobilisation de gros capitaux. Elles n'emploient en moyenne pas moins de 111 esclaves, et ce n'est pas un hasard, si la plus importante que nous ayons rencontrée se trouve en Grande-Terre : le 13 octobre 1783 (Dupuch 2/17), la sucrerie La Souche sise à Sainte-Anne occupe 314 esclaves tant adultes qu'enfants. Les caféières ne sont jamais aussi importantes, elles occupent généralement une cinquantaine d'esclaves, mais quelques cas font exception : par exemple l'habitation de J. Poirié située à Goyave (Mimerel 2/196 du 26 février 1777) qui emploie 162 esclaves. Encore faut-il préciser que cette habitation est la réunion de trois concessions ; et l'existence d'une liste unique d'esclaves laisse supposer une organisation globale du travail à l'image des grandes sucreries.

Pour une raison que nous ne nous expliquons pas, les hommes sont préférés aux femmes sur les caféières. Il n'en va pas de même sur les habitations vivrières où les femmes sont plus nombreuses (54 %). Ces exploitations sont généralement encore moitié plus petites que les caféières, se situent souvent dans les zones deshéritées, et le prix des femmes y est sans doute plus en rapport avec les modestes moyens financiers des propriétaires. Les habitations caféières, comme les vivrières sont d'ailleurs celles qui ont la plus faible proportion d'esclaves qualifiés (cf. tableau n° 15).

Les femmes dominent également chez les propriétaires citadins, ce qui se justifie par leur plus grand besoin en personnel domestique. Le nombre moyen d'esclaves y est autour de la dizaine (y compris les enfants) mais quelques citadins fortunés entretiennent une domesticité plus importante. Ainsi Messire L.F. Lemercier de Mainsoncelle (Dupuch 2/15 du 9 juillet 1782), écuyer et ancien major du bataillon des Abymes, et son épouse M. Cl. Françoise Coquille, possèdent en leur demeure de Morne-à-l'eau, 18 esclaves tant grands que petits.

Les époux Lemercier peuvent se permettre un tel luxe : le 8 novembre 1779 ils ont vendu leur habitation-sucrerie du Pérou (Abymes) au Sieur Coquille Dugommier (frère et beau-frère) pour la somme de 450 000 livres. Leur train de vie est reflété par la taille de la maison du Morne-à-l'Eau, son aménagement luxueux, et la présence d'objets tels que porcelaines, cristaux, miroir de bois doré, pendule de Paris dans sa boîte, ivoire, marbres, argenterie, ... etc.

Les marchands, artisans, boutiquiers et négociants sont généralement établis au bourg et ils emploient par nécessité professionnelle un personnel plus qualifié : apprentis, compagnons, commis (cf. tableau n° 15). Ains le Sr. Barrail (Dupuch 2/16 du 2 mai 1783) tonnelier possède dix esclaves dont trois apprentis tonneliers âgés de 20 à 22 ans. Ou encore le Sr J.B. Boyer, négociant de Basse-Terre)

(2) Ceci est d'autant plus vrai, que notre échantillon touche essentiellement la population de la « Guadeloupe » proprement dite, qui géographiquement, est moins propice que la Grande-Terre, au développement de la grande exploitation sucrière.

Tableau n° 16 : Composition ethnique des ateliers
selon le type d'habitation.

Type d'habitation	Créoles noirs	Africains	Sang-mêlé	Nègres	Ethnie inconnue	Total
Sucrerie	45,8 %	23,2 %	10,8 %	4,4 %	15,7 %	99,90 %
Caféière	38,3 %	19,4 %	12,1 %	3,4 %	26,8 %	100 %
Vivrière	47,4 %	22,9 %	15 %	6,8 %	7,9 %	100 %
Citadin, marchand et tenant boutique	40 %	22,6 %	21 %	11 %	5,5 %	100 %
Habitation de villégiature	26,1 %	18,8 %	39,1 %	5,8 %	10,1 %	99,90 %
Mixte	-	-	30,1 %	1,1 %	68,8 %	100 %
Inconnu	31,9 %	16,6 %	28,1 %	16 %	7,4 %	100 %
Ensemble	44 %	20,8 %	14,3 %	5,5 %	15,3 %	100 %

Lecture du tableau : Sur les sucreries par exemple, il y a : 45,8 % de créoles noirs, 23,2 % d'Africains, 10,8 % de sang-mêlé, 4,4 % de nègres et 15,7 % d'esclaves d'origine inconnue...

(Mimerel 2/195 du 8 août 1774) dispose de trois canoteurs parmi ses quinze esclaves.

Les deux habitations de villégiature se trouvent dans les hauteurs de Basse-Terre, et tiennent lieu de résidence secondaire à des citadins. C'est le cas du S^r L. Botrel négociant au bourg Saint-François (Basse-Terre) qui possède outre sa maison et son magasin au bourg, une habitation – sucrerie à Beausoleil, une caféière aux Palmiste, mais aussi une villégiature à Versailles (3) (Ezemard 2/152 du 6 mars 1782). Quarante esclaves sont attachés à l'habitation de Versailles dont 16 sont dits « domestiques attachés à la maison » et 24 considérés comme « attachés à l'habitation ». Parmi ces derniers nous trouvons un apprenti tonnelier, deux compagnons maçons et un jardinier, tous probablement là pour assurer l'entretien des bâtiments et du jardin. Résident également à Versailles de jeunes enfants avec ou sans leur mère, des orphelins et des petits malades, aussi des esclaves non estimés du fait de leur âge, de leurs infirmités ou tout simplement de leur mauvais état mental : par exemple Rémi « tombant du haut mal » (4) ou Marthe tenue pour folle. Versailles n'est

(3) Au total 116 esclaves pour l'ensemble des possessions du S^r Botrel.

(4) C'est-à-dire épileptique.

donc pas seulement une villégiature pour le S^r Botrel, mais permet aussi à ce dernier d'y installer ses esclaves les plus fragiles et d'assurer aux plus âgés et aux plus handicapés une vie plus douce. On peut supposer que le personnel de Versailles n'est pas définitivement fixé, mais qu'il a une certaine mobilité.

Les autres types d'habitation ne sont rencontrés qu'une fois, et il ne nous a pas semblé utile de les détailler ici.

II. - La répartition ethnique des esclaves

Pour un type d'habitation donné, quelle est la répartition ethnique de ses esclaves ? C'est ce que nous apprend le tableau n° 16. Sur les sucreries comme sur les caféières on trouve deux créoles pour un Africain, et c'est sur les habitations-sucreries qu'il y a proportionnellement le moins de sang-mêlé. En revanche, il y en a près de 40 % sur les habitations de villégiature où l'on souhaite un personnel de service « agréable » et très au fait des mœurs créoles. Les citadins les emploient également au détriment des créoles noirs.

Les Africains sont les mieux représentés en proportion chez les négociants et les marchands qui sont sans doute bien placés pour les acquérir. Nous nous sommes aussi posés la question suivante : en fonction d'un type d'habitation comment se répartissent les esclaves d'un groupe ethnique donné ? Les habitations-sucreries font masse, et nous y avons 60 % des créoles noirs et des Africains, mais seulement 42,9 % des sang-mêlé. Détaillons le cas de quelques ethnies africaines : les Mandingues et les Bambaras sont presque tous des esclaves de sucreries (14 sur 18 cas pour les Mandingues, 17 sur 20 pour les Bambaras).

Les Sosos sont par contre moins souvent sur les sucreries (9 cas sur 57) que sur les caféières (14 cas). Mais on les trouve souvent chez les citadins (9 cas), les marchands (5 cas), sur les habitations de villégiature (5 cas) ; il s'agit là à ne pas en douter d'une ethnie très appréciée.

Les Mocos sont également plus souvent des esclaves de caféières que des esclaves de sucreries (15 cas contre 12) ; huit appartiennent à des citadins ou des marchands, soit 20 % d'entre eux, ce qui est beaucoup plus que pour la moyenne des Africains (moins de 5 %). Les nègres du Sénégal (5) sont rarement des esclaves de sucreries (1 cas sur 7) mais bien plus souvent recherchés par les marchands ou négociants (5 cas sur 7). Quant aux Nagos (12 cas), ils ne sont jamais des esclaves de sucreries, mais appartiennent à part égale à des habitations-caféières et à des citadins. Beaucoup de Caplaous entrent sur une habitation-sucrerie (27 cas sur 49 soit 55 %), toutefois ils sont également recherchés par les citadins (4 cas), les marchands (6 cas) et les habitations de villégiature (2 cas). Mais les négriers ne les considéraient-ils pas comme « petits, forts et intelligents » !

(5) Les nègres du Sénégal et les Bambaras passaient pour les plus beaux des Africains.

Notons enfin, que les Congos qui numériquement représentent le troisième groupe d'Africains (87 cas), se répartissent d'une façon équilibrée entre les sucreries et les caféières.

Ce tour d'horizon de la répartition ethnique des esclaves selon le type d'habitation laisse à penser que certains propriétaires (les marchands et citadins notamment) avaient lors du choix d'un esclave, des préférences très nettes pour certaines ethnies africaines. Recherchés soit pour leurs traits physiques soit pour leur plus grande aptitude aux travaux non agricoles, nous devons considérer ces ethnies, comme les plus appréciées des colons.

III. - Répartition par âge des esclaves

Pour chaque type d'habitation nous avons observé la pyramide des âges de chaque grand groupe ethnique.

Ainsi pour ce qui est des adultes, la pyramide des créoles noirs des habitations-sucreries est assez analogue à celle de l'ensemble des créoles (pyramide n° 3), on constate cependant une carence en enfants de moins de 10 ans. La situation est inversée sur les caféières, où la population est particulièrement jeune (50 % des esclaves ont moins de 15 ans). Nous avons déjà signalé au chapitre VI que la fécondité des femmes esclaves d'habitations-caféières, était de 25 % supérieure à celles des habitations-sucreries. Sans doute la plus petite taille de l'exploitation, une attitude plus patriarcale des maîtres (6) (les esclaves étant compris dans le cercle familial), des travaux un peu moins rudes et un climat (7) moins accablant que celui des zones plates, favorisent cet effet. Par contre, la très forte diminution des hommes au seuil des 20 ans a de quoi étonner, d'autant plus que le même phénomène existe pour les sang-mêlé.

Les Africains de caféières se distinguent surtout par la disproportion entre les deux sexes. Les hommes y dominent très nettement (65 %) ce qui est à peine vrai sur les sucreries (54 %).

Chez les citadins, on remarque beaucoup d'enfants créoles noirs (49 % de moins de 15 ans), sang-mêlé (60 % de moins de 15 ans) et beaucoup d'hommes africains (64 %). Chez les négociants et artisans, il y a moins d'enfants : 42 % chez les créoles, 28 % chez les sang-mêlé, mais par contre beaucoup de jeunes Africains (12 d'entre eux ont moins de 15 ans). Les marchands sont mieux placés que d'autres pour acquérir des nouveaux. Ainsi M.F. Druault capitaine de milice et négociant au bourg Saint-François (Basse-Terre) possède un jeune nègre de Guinée de 9 ans, nommé Souvenir (Ezemard 2/154 du 28 juin 1785).

En conclusion, nous nous garderons bien de dégager pour un type d'habitation donné, un profil type d'esclaves. Ce serait simplifier

(6) Qui encourageaient probablement leurs esclaves à fonder des familles stables (conjugales ou non) et évitaient ainsi un trop grand libertinage considéré toujours comme une des causes de la dénatalité.

(7) Les caféières se situent plutôt dans les mornes, au climat plus sain mais aussi plus nocif pour des êtres mal protégés contre le froid.

la réalité. Au demeurant en Guadeloupe, les habitations ne se consacrent jamais uniquement à leur culture principale. Si les caféières sont plus polyvalentes que les sucreries, ces dernières consacrent aussi quelques carrés de terres à des cultures secondaires : coton, café, cultures vivrières (manioc surtout) élevage et « bois debouts » ; et de plus les esclaves n'y sont pas tous des ouvriers agricoles.

Ce cadre de vie influence néanmoins la vie des esclaves, et celle-ci est étroitement liée à la taille, et à la nature de l'exploitation. D'une manière générale, les forces humaines en présence sont toujours inférieures à la tâche, mais le surmenage et les impératifs saisonniers se font plus durement ressentir sur les grandes habitations-sucreries, que sur les exploitations caféières plus modestes. Ces dernières possèdent des ateliers moins nombreux, où chaque individu est mieux connu du maître. La vie y est plus « douce » et moins anonyme, on y prend davantage soin des familles et des enfants. A l'inverse la nature de l'habitation et les capitaux mis en jeu influencent le choix d'un esclave : les propriétaires d'habitations-caféières semblent préférer les hommes, alors que ceux des habitations vivrières possèdent plutôt des femmes. Les sexes s'équilibrent bien sur les habitations-sucreries, mais comme leurs propriétaires préféreraient certainement l'assurance de la force physique d'un homme, cet équilibre n'est peut-être dû qu'à la forte mortalité des hommes. Quant aux citadins, s'ils sont négociants ou artisans, leur choix va plutôt vers des hommes à qui ils apprendront leur métier ou négoce ; s'ils sont simples particuliers, vers des femmes qui assureront l'entretien de leur maison.

La très forte créolisation de l'ensemble de la population servile, mais aussi la part importante des esclaves de sucreries masquent quelque peu la corrélation entre l'origine de l'esclave et le type d'habitation. Contrairement à une idée intuitive que l'on serait tenté d'avoir, les Africains ne sont pas essentiellement des « nègres de houe ». Ils sont également appréciés chez les citadins, et surtout chez les marchands. Les sang-mêlé sont très recherchés par les citadins, quant aux créoles, ils sont partout.

C'est volontairement que nous n'avons pas abordé ici l'organisation du travail et l'étude des différentes fonctions des esclaves, ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE VIII

Les esclaves qualifiés et leurs métiers

La mention d'un métier ne suit pas toujours dans nos listes le nom de l'esclave. Celui-ci, le plus souvent, n'a aucune spécialité ou « talent ». La masse des « nègres de jardin » s'oppose à l'élite des esclaves qualifiés : esclaves de la grande case, ouvriers d'habitation, cadres du jardin, dont la spécialité est décrite avec la précision que requière leur estimation (1). Pourtant tous les esclaves travaillent (sauf les jeunes enfants (2)) jusqu'à ce que l'âge ou la maladie les rendent « hors service et à charge ». C'est dans cette mesure qu'ils ont une valeur marchande. Ainsi :

– François dit Oua-Oua nègre créole de 70 ans est sans valeur car « infirme et à charge » (Sucrerie La Souche, Dupuch 2/17 du 13 octobre 1783) ;

– Jean-Baptiste « jeune nègre créole » est également sans valeur car il est « rempli d'infirmités » (Dupuch *idem*).

A l'opposé, Laurent nègre Arada « encore travailleur et de bonne volonté », est estimé à 69 ans, 400 lv. (Mimerel 2/200 du 27 mars 1784).

Nos listes d'esclaves ne constituent pas le document adéquat pour préciser le travail que l'on exigeait de chacun des esclaves. Nous supposons qu'à la Guadeloupe, comme ailleurs dans le monde antillais, cette organisation était l'aboutissement d'un long cheminement (3), relaté par de nombreux témoignages. Cette organisation consistait à répartir l'ensemble des esclaves en plusieurs groupes de travail avec un encadrement propre. Si ces équipes sont bien définies par un code non écrit, elles ne sont pas pour autant fermées. On passe du jardin à la case, du jardin à l'apprentissage d'un métier, mais aussi de la case au jardin. Nul n'est à l'abri de l'arbitraire du maître.

(1) Bien entendu nous n'avons pas inclus parmi ces esclaves qualifiés les 144 nègres dits dans nos listes « nègres de jardin ».

(2) L'âge de mise au travail varie selon la plantation, le type de travail exigé, le colon, mais se situe autour de la quatorzième année.

(3) Hérité de l'expérience des anciennes places à tabac et des premières sucreries du xvii^e siècle où travaillaient alors, côte à côte, engagés blancs et esclaves noirs.

Tableau n° 17 : Le décompte des esclaves qualifiés.

Fonction des esclaves	Nombre global	Pourcentage (1)
Domestiques	297	41 %
Métiers para-médicaux	9	1 %
Métiers de la chasse et de la pêche	32	4 %
Total des métiers de service	338	
Artisans	214	29 %
Métiers qualifiés du sucre	124	17 %
Total des ouvriers	338	
Les cadres du jardin	53	7 %
Divers	6	1 %
Total des esclaves qualifiés	735	100 %
Esclaves non qualifiés	8 085	92 %
Total général	8 820	

(1) Pourcentage par rapport à l'ensemble des esclaves qualifiés.

Tableau n° 18 : Répartition par sexe et par ethnie des esclaves qualifiés.

	Créoles noirs	Sang-mêlé	Africains	Nègres	Ethnies inconnues	Total
Hommes	211	132	134	35	47	559
Femmes	39	102	20	9	6	176
Total	250	234	154	44	53	735

Tableau n° 19 : Pourcentage des qualifiés dans la population adulte (1) de chaque groupe ethnique.

	Créoles noirs	Sang-mêlé	Africains	Nègres	Ethnies inconnues	Ensemble
Hommes	20 %	44 %	14 %	24 %	14 %	19 %
Femmes	3 %	24 %	2 %	5 %	2 %	5 %

(1) Esclaves de plus de 15 ans.

Nos listes ne mentionnent jamais l'appartenance d'un esclave à tel ou tel autre atelier (4) et ce n'est que très rarement (dans 141 cas) que nous apprenons qu'un esclave est affecté aux jardins. Cependant cette organisation se reflète assez nettement dans les listes de quelques grandes habitations sucreries bien réglées. Les esclaves de la grand'case sont cités d'abord, puis viennent les ouvriers, les cadres du jardin, et la masse des « nègres de houe » ou « de terre ».

I. - Identité de l'esclave qualifié

Nous avons rencontré 735 esclaves qualifiés parmi les 8 820 esclaves différents que comporte notre échantillon soit 8 % de qualifiés. Il est cependant plus significatif de comparer ce chiffre à celui des adultes de plus de 15 ans. La proportion des qualifiés est alors de 12 %. C'est le profil de cet esclave qualifié que nous tracerons dans les lignes qui vont suivre.

1. Le sexe de l'esclave qualifié

Cet élément de la personnalité de l'esclave « à talents » est rarement laissé dans l'ombre. Nous ne l'ignorons que dans deux cas. Parmi eux, il y a 176 femmes, soit 24 % des qualifiés ; mais seulement 5 % des femmes adultes exercent un métier ou une fonction précise (cf. tableaux n° 18 et 19). C'est que les femmes n'ont pas d'autre promotion que le service de la grande case, ou quelques rares fonctions médicales (9 cas). Exceptionnellement, quelques-unes, dont on est particulièrement sûr, tiennent boutique au bourg pour le compte du maître (mais il est vrai aussi que les trois femmes dans ce cas ont déjà pratiquement obtenu la liberté de savane).

Les hommes sont bien plus souvent qualifiés (19 % des adultes), ils ont aussi plus de choix : les uns parviennent à devenir ouvriers (cabrouetiers, raffineurs, charpentiers, etc.), d'autres domestiques (valets, perruquiers, cuisiniers, charpentiers, etc.). Certains sont commandeurs, ou ont le droit d'exercer leur talent hors de la plantation (chasseurs, pêcheurs, canoteurs), l'un même est économe (5).

2. L'origine de l'esclave qualifié

Le tableau n° 18 donne des nombres absolus. Chez les hommes il y a autant d'Africains que de sang-mêlé qualifiés, mais moins que de créoles noirs. Chez les femmes la prépondérance des sang-mêlé est totale.

(4) Ce terme signifie équipe de travail de force homogène destinée à des tâches particulières. Le grand ou premier atelier est composé des hommes et femmes adultes en pleine possession de leurs forces physiques, capables de supporter tous les gros travaux. C'est « l'épine dorsale de la plantation » dit M. Debien. Les moins robustes, les femmes enceintes et les nourrices forment le second atelier. Il existe parfois un atelier d'enfants (8 ans-13 ans) sous la garde d'une matrone.

(5) Nicolas mulâtre de 47 ans, estimé 6 000 lv., assure cette tâche sur l'habitation-sucrerie de M. Botreau-Roussel au quartier de Trois-Rivières (Dupuch 2E 2/18 du 9 novembre 1784).

Les nombres du tableau n° 19, qui sont relatifs à la population adulte, ont plus de signification : un peu moins d'un homme sang-mêlé sur deux est qualifié, un créole noir sur cinq, et seulement un Africain sur sept. Chez les femmes, seules les sang-mêlé présentent un pourcentage de qualifiées non dérisoire, soit une sur quatre : c'est qu'elles enjolivent la grande case... Les négresses créoles (3 %) sont à peine mieux loties que les Africaines (2 %).

Mais ces résultats globaux ne rendent pas toute la diversité des corrélations qui existent entre une ethnie et le fait d'exercer un métier. Examinons donc les choses plus en détail :

Chez les hommes :

50 % des métis adultes sont qualifiés	(15 qualifiés)
44 % des mulâtres adultes sont qualifiés	(95 qualifiés)
40 % des câpres adultes sont qualifiés	(20 qualifiés)
28 % des Caplaous adultes sont qualifiés	(6 qualifiés)
27 % des Sosos adultes sont qualifiés	(8 qualifiés)
24 % des nègres adultes sont qualifiés	(35 qualifiés)
20 % des nègres créoles adultes sont qualifiés	(206 qualifiés)
16 % des Aradas adultes sont qualifiés	(24 qualifiés)
16 % des Congos adultes sont qualifiés	(10 qualifiés)
13 % des Guinéens adultes sont qualifiés	(78 qualifiés)
9 % des Ibos adultes sont qualifiés	(15 qualifiés)
10 % des autres Africains adultes sont qualifiés	(13 qualifiés)

Chez les femmes :

26 % des métissées adultes sont qualifiées	(13 qualifiées)
24 % des mulâtresses adultes sont qualifiées	(67 qualifiées)
24 % des câpresses adultes sont qualifiées	(22 qualifiées)
14 % des Caplaous adultès sont qualifiées	(3 qualifiées)
12 % des Sosos adultes sont qualifiées	(3 qualifiées)
6 % des négresses adultes sont qualifiées	(9 qualifiées)
2,5 % des négresses créoles adultes sont qualifiées	(36 qualifiées)
2 % des Guinéennes adultes sont qualifiées	(9 qualifiées)
1 % des autres ethnies africaines adultes sont qualifiées	(5 qualifiées)

Ces nombres privilégient nettement les métis par rapport aux mulâtres, et ce pour les deux sexes ; ce résultat confirme celui de l'analyse factorielle (cf. l'appendice).

Les hommes et femmes Caplaous et Sosos sont, et de loin, les plus qualifiés des Africains et devancent même les créoles noirs, particulièrement chez les femmes. Ces dernières sont toutes servantes, les hommes Sosos sont ouvriers : un scieur de long, un apprenti tonnelier, deux charpentiers, un raffineur, deux cuisiniers et un domestique. Les hommes Caplaous sont domestiques (perruquiers et

cuisiniers), ouvriers (un chauffeur, un apprenti tonnelier) ou gardiens. Ce sont là des métiers assez recherchés par les esclaves.

3. L'âge des esclaves qualifiés

Nous compléterons cette description préliminaire du groupe des qualifiés par l'observation des pyramides des âges. Le déséquilibre des sexes y apparaît à l'évidence, sauf chez les sang-mêlés. Les pyramides des créoles noirs et des Africains sont celles de populations âgées ; chez les Africains, il y a stabilité des effectifs entre 20 et 55 ans, le groupe des créoles noirs de 20-24 ans est important, sans doute gonflé par la présence de nombreux apprentis. Mais entre 25 et 55 ans, la diminution des effectifs est légère. C'est vers 45 ans que s'amorce la baisse du nombre des femmes métissées, et dès 35 ans chez les hommes. Là se conjuguent deux effets ; la jeunesse de la population des sang-mêlé, et le va-et-vient permanent entre le jardin et la grande case, où l'on préférera toujours les très jeunes domestiques.

II. - L'étude des métiers

La diversité des métiers exercés par les esclaves est assez grande, nous en avons recensés plus de quatre-vingts différents. Regroupés en quelques grandes catégories, nous les étudierons successivement. Leur énumération détaillée figure dans le tableau n° 20.

A. - LES DOMESTIQUES ET LES GENS DE SERVICE

Sont regroupés ici, outre le vrai personnel domestique (valets, servantes, blanchisseuses, perruquiers, cuisiniers, couturières, etc.), tous les esclaves qui ont une relation directe avec la maison du maître (économes, tailleurs, sages-femmes, gardes d'enfants, marchandes, etc.). Au total 306 esclaves dont 9 femmes exerçant une fonction para-médicale. Cette dépendance de la grand-case où ils travaillent, mangent et logent parfois, fait des domestiques un groupe spécifique au sein de l'habitation. Ils représentent 42 % de l'ensemble des esclaves qualifiés.

Les riches propriétaires s'offrent le luxe d'une domesticité nombreuse et variée. Nous avons déjà cité au chapitre précédent le cas des époux Lemercier de Mainsoncelle qui emploient 18 esclaves, mais leur cas n'est pas unique : le S^r J. Vatable (Ezemard 2/154 du 19 avril 1785), major de milice et négociant, possède au bourg Saint-François (Basse-Terre) 13 esclaves dont 2 cuisiniers nègres créoles, une blanchisseuse-servante et une servante métissée, et 2 blanchisseuses « négresses de Guinée ».

Les colons sucriers aiment également à s'entourer de nombreux domestiques, et chez certains, particulièrement riches, on peut trouver jusqu'à 15 % de domestiques. Mais ce sont là des cas extrê-

Tableau n° 20 : Prix, âge et origine des esclaves qualifiés (par groupe de métiers).

Les métiers	Nombre d'esclaves			Origine ethnique										Valeur		Age		
	Total	H	F	Hommes (%)					Femmes (%)					Médiane	Maximale (2)	Médian	Minimal	Maximal
				Créoles noirs	Sang-mêlé	Africains	Nègres	Inconnus	Créoles noires	Sang-mêlé	Africaines	Négresses	Inconnues					
Domestiques métiers de service	297	134	163	22 (1)	38	25	7	8	20	63	10	5	2	2 200	8 000	25	8	67
Fonctions para-médicales	9	0	9	-	-	-	-	-	44	11	11	11	23	1 800	2 500	54	36	73
Artisans	214	214	-	40	28	23	3	7	-	-	-	-	-	2 600	6 600	33	12	70
Métiers qualifiés du sucre	124	124	-	45	7	32	5	10	-	-	-	-	-	2 500	5 000	39	15	70
Métiers de la mer et chasseur	32	32	-	41	9	19	25	6	-	-	-	-	-	2 200	3 600	30	13	63
Cadres du jardin	53	53	-	51	17	11	9	11	-	-	-	-	-	3 000	5 000	42	20	65
Divers	6	2	4															
TOTAL	735	559	176															
Esclaves non qualifiés	8 085*																	

(1) Cela signifie que parmi les hommes domestiques, 22 % sont des créoles... etc...

(2) La plus haute valeur attribuée à un esclave de la catégorie.

* Soit 92 % de la main-d'œuvre servile.

mes (6). La manufacture sucrière du fief d'Arnouville (Dupuch 2/19 du 6 juin 1786) au Petit Cul-de-Sac (actuel Petit-Bourg) possède 229 esclaves (79 hommes, 96 femmes, 54 enfants). Quatorze d'entre eux sont à la grande case : 9 servantes, une servante-couturière, un maître d'hôtel, un valet, un cuisinier, une accoucheuse, et peut-être faudrait-il y ajouter le gardeur de bœufs, qui dépend directement du maître. Mais il est aussi rare qu'une habitation si petite soit-elle n'ait pas quelques domestiques. Ainsi le cas d'un habitant de Matouba, Monsieur Jacques Louis Mercier qui entretient sur sa petite habitation caféière (Dupuch 2/19 du 7 février 1785) 22 esclaves (7). Pour son service domestique, il en utilise quatre : le marmiton Fricando, le domestique-matelot Jacques, les servantes Rosalie et Geneviève (8).

Si cette domesticité nombreuse est une constante générale aux îles, elle est probablement encore renforcée en Guadeloupe, du fait que la plupart des colons résident sur leur habitation.

Quels sont dans le détail les différents métiers de service que mentionnent les listes ?

1. Les servantes

Avec 83 cas, *les servantes* sont les plus nombreuses. Certaines sont jeunes, voire même très jeunes (9), et dans 69 % des cas métisses, mulâtresses, ou câpresses (10). Pourtant 44 % d'entre elles ont plus de 30 ans, ce qui laisse supposer qu'on ne veut pas uniquement de très jeunes femmes. Le dévouement et l'expérience de femmes plus âgées semblent être appréciés (11). Cette situation diffère de celle de Saint-Domingue où l'exclusive est bien plus grande à l'égard des jeunes et belles servantes. Cela tient peut-être au caractère plus familial des habitations de la Guadeloupe d'où la nécessité d'un corps de servantes véritablement destiné à un entretien domestique, et pas seulement à flatter l'œil et peut-être le lit d'un gérant.

Les servantes sont estimées au-dessus du prix moyen d'une femme esclave. Leur prix est de 2 500 lv. et le prix maximal atteint pour cette catégorie est de 4 000 lv. Telle est la valeur d'estimation de Magdelonnette, mulâtresse de 38 ans, et servante des Lemercier de Maissoncelle (Dupuch 2/15 du 9 juillet 1782).

(6) Qui justifient néanmoins l'impression de richesse et d'opulence qu'avait le voyageur devant cette nuée de domestiques dans certaines grandes habitations.

(7) Quinze hommes, 4 femmes, 3 enfants aux origines suivantes : 3 nègres créoles, 3 Sosos, 6 Nagos, 1 Moco, 2 Congos, 1 Bambara, 2 Guinéens, 1 Ibo, 1 mulâtre, 1 câpre et 1 Caplaou. Soit 17 Africains.

(8) Négresse créole de 18 ans et fille de Rosalie « négresse Guinée ».

(9) Charlotte négresse créole de 12 ans est servante sur l'habitation-sucrierie du fief d'Arnouville (Dupuch 2/19 du 6 juin 1786).

(10) Il y a par ailleurs 17 % de négresses créoles, 7 % d'Africaines, 5 % de négresses et 2 % de femmes d'ethnie inconnue.

(11) Marie-Claire, mulâtresse de 67 ans est servante des Lecointre Bellecour, et estimée 800 lv. (Dupuch 2/19 du 30 novembre 1785).

2. Les cuisiniers

Les cuisiniers, ainsi que les « un peu cuisiniers » et les marmittons.

Ce sont essentiellement des hommes qui occupent ces importantes fonctions : 37 hommes et seulement 3 femmes. Deux de ces femmes sont très âgées : Bernadine négresse créole de 66 ans, est la cuisinière de M. Botreau Roussel (Dupuch 2/18 du 9 novembre 1784) ; et Constance (12) câpresse de 63 ans, cuisinière de M. Gagneron (Dupuch 2/17 du 29 septembre 1783). Une plus jeune femme s'y ajoute : Anne-Marie, négresse créole de 27 ans est la deuxième cuisinière du S^r Botreau-Roussel cité précédemment. Peut-être est-ce la fille de Bernadine (13) ?

Quinze des cuisiniers sont Africains : 4 « nègres de Guinée », 3 Congos, 2 Mocos, 2 Sosos, un Ibo, un Arada, un Sénégal, un Caplaou. C'est une des rares professions avec celle de raffineur, où les Africains soient si bien représentés : 40 % de l'effectif total. Les mulâtres et les nègres créoles sont ici à égalité (20 % de l'échantillon).

Pour cet emploi les maîtres ne choisissent pas des hommes très jeunes : leur âge médian est de 35 ans, et 5 ont plus de 60 ans ; cependant leur valeur d'estimation est relativement élevée (prix médian 2 600 lv.), et certains cuisiniers, sûrement très appréciés, atteignent des valeurs records. Ainsi le 27 mai 1783 (Not. Blin Archives de France), M.L. Delagrange vend le cuisinier Céladon, d'origine non précisée, 8 000 lv. (14). Ou encore, Gilles nègre créole et cuisinier du négociant et milicien E. Druault, est estimé 4 500 lv. (Ezemard 2E 2/154 du 28 juin 1785).

3. Les blanchisseuses

Vingt-et-une femmes occupent cet emploi. Quelles sont leurs fonctions exactes ? L'entretien des quelques hardes des esclaves et le blanchissage des toiles destinées à la confection des rechanges des mêmes esclaves, ou tout simplement les soins à apporter aux vêtements du maître et de sa famille ? Si la première hypothèse est la bonne, nous trouverions des blanchisseuses sur de nombreuses habitations (où elles auraient bien de l'ouvrage). Or ce n'est pas le cas. Plus crédible est la seconde hypothèse : les colons aisés, et surtout leurs épouses aimaient autant par orgueil que par nécessité, avoir une blanchisseuse et surtout une couturière pour apprêter, tailler et coudre les robes de ces dames.

Les deux tiers des blanchisseuses de l'échantillon exercent au bourg chez un particulier ou un négociant. Par exemple au bourg Saint-François (Basse-Terre), le S^r J. Vitalus, négociant possède 17

(12) Constance a donné beaucoup de satisfaction car elle est « à affranchir en récompense de ses bons et loyaux services ».

(13) Il y a parfois ainsi des lignées de domestiques, de commandeurs ou d'artisans.

(14) Aucun autre esclave de notre échantillon, n'atteindra ces sommets.

esclaves (8 hommes, 8 femmes et un enfant) dont 4 blanchisseuses (15). Pourquoi un tel besoin ? Serait-ce un drapier ? (Dupuch 2/18 du 27 juillet 1784).

4. Les valets

Nous avons 14 cas de valets. Ils sont choisis tant parmi les jeunes gens nés aux îles, que parmi les Africains, avec cependant une légère préférence pour les sang-mêlé. Ils sont très jeunes, leur âge médian est de 19 ans. Les apprentis exclus, ce sont globalement les plus jeunes des qualifiés. Remarquable est également le fait qu'il n'y ait pas de valet de plus de 33 ans.

La valeur d'estimation d'un valet peut être très élevée : Charles-François, câpre de 31 ans occupe sur la plantation Long-pré à Sainte-Anne (Dupuch 2/18 du 21 janvier 1784) à la fois les fonctions de valet, de charpentier, de menuisier et de charron. Pour avoir reçu une telle formation, Charles-François doit être très apprécié de son maître ! Il est estimé pour la coquette somme de 6 600 lv. C'est le second prix atteint sur l'ensemble des esclaves. Toutefois, un peu moins de deux ans plus tard (Dupuch 2/18 du 24 octobre 1785), Charles-François n'est plus estimé que 5 000 lv. Aucune modification n'est signalée à son état. Plaît-il moins, où est-ce tout simplement un effet de son vieillissement ?

Voilà d'ailleurs un autre exemple de la plus-value accordée à la jeunesse : Urbain et Marcel sont deux mulâtres de l'habitation Montplaisir au Moule (In. Dupuch 2/18 du 13 septembre 1784). Urbain a 31 ans, est valet-perruquier et estimé 3 000 lv. Marcel est encore jeune, 17 ans, a l'attribution unique de valet, mais a déjà la même valeur que son aîné.

La présence d'un valet n'est pas seulement le fait de la société aristocratique (16) des colons-sucriers, mais nous les trouvons également chez des négociants ou des petits habitants : Julien, câpre de 18 ans est valet-canoteur de M^{lle} M. Patou, habitante des Saintes (d'où l'intérêt d'avoir un bon canoteur). (Inv. Mimerel 2/200 du 27 mars 1784, 42 têtes d'esclaves). Plus étrange est le cas de Tarquin, nègre Ibo de 25 ans, valet d'un marchand-tailleur d'habits de Basse-Terre, mais qui est dit « sans talents particulier mais bon sujet » (Inv. Mimerel 2/196 du 18 avril 1776). Une telle remarque amène une interrogation sur le contenu de la fonction de valet. Nous remarquons alors que cinq de nos valets exercent un autre métier : un canoteur, un cuisinier, 2 perruquiers, un charpentier-menuisier-charron. C'est que le valet, probablement attaché à la personne physique du maître, s'il doit plaire, doit pouvoir être aussi rentabilisé.

(15) Parmi elles, deux câpresses indiennes, seul cas rencontré où il est fait mention des premiers habitants de l'île.

(16) Il faut entendre ici l'aristocratie financière, et pas forcément une aristocratie nobiliaire.

5. Les perruquiers (apprentis-perruquiers)

Treize hommes sont ainsi qualifiés. Leur position est très similaire à celle des valets : ils sont jeunes et leur apprentissage débute très précocement. Par exemple, Aymond, jeune mulâtre du S^r Belost, chirurgien au bourg Saint-François (Basse-Terre), est déjà apprenti-perruquier à 9 ans (Mimerel 2/195 du 7 décembre 1775). Aymond bénéficie d'une position privilégiée parmi les autres esclaves. Fils aîné de la négresse créole Bibiane, il est le seul mulâtre de la communauté, et sera affranchi à « sa maturité ». Tout ceci influence fortement la valeur du jeune garçon, il est estimé 1 400 lv. Le prix des perruquiers est de toute façon généralement élevé : valeur médiane 3 000 lv. Si cette valeur reflète l'estime dont jouit le métier de perruquier, l'origine ethnique de ses membres l'influence certainement : un créole pour 7 mulâtres et 3 Africains.

6. Les couturières

Sont rassemblées ici les couturières (12 cas) et les apprenties (3 cas). Pour cette tâche, les colons préfèrent de loin les métissées (10 cas sur 15). Si elles sont jeunes (âge médian 25 ans, et 15 ans pour les apprenties), la fonction semble accorder une plus-value marchande aux esclaves qui l'exercent (valeur médiane : 2 500 lv.). Le rôle exact des couturières devait beaucoup varier d'un maître ou plutôt d'une maîtresse à l'autre, et aussi en fonction du nombre d'esclaves de l'habitation. Elles avaient probablement à tailler et à retoucher les vêtements de Madame et des jeunes enfants (les vêtements d'hommes étant le fait des tailleurs d'habits), mais aussi peut-être à tailler, coudre et ajuster les rechanges des esclaves (17). La coquetterie n'étant pas la moindre des préoccupations des esclaves les couturières devaient avoir fort à faire (18) ! Il n'était pas rare d'ailleurs, qu'il y ait une, deux, voire même trois couturières sur une même habitation : ainsi Bibi (26 ans), Marceline (21 ans) et Rachel (14 ans) sont trois mulâtres-couturières de la Dame Desmeur, qui possède au total 93 esclaves. (Inv. Ezemard 2/155 du 18 août 1786). De même, Emilien Druault, milicien et négociant du bourg Saint-François (Basse-Terre) dispose d'Esther (20 ans) mestive et couturière, et de Catherine, mulâtresse, blanchisseuse-couturière. (Inv. Ezemard 2/154 du 28 juin 1785). Chez E. Druault, ces dames font école, car le très jeune Victor « nègre anglais » est qualifié de « sachant coudre ». Et il faut croire que Victor est plein de promesses, car à 10 ans il est déjà estimé 1 800 lv.

7. Les métiers para-médicaux (19)

Avec neuf cas, c'est un corps essentiellement féminin : 5 accoucheuses, 1 sage-femme, 2 infirmières, 1 garde-malades.

(17) Le Code Noir stipulait, qu'une ou deux distributions annuelles de vêtements devaient être faites aux esclaves.

(18) G. Debien : les esclaves... p. 90.

(19) Tous sont esclaves d'une habitation-sucrierie.

A la différence de l'ensemble de la domesticité, ces emplois sont confiés à des femmes âgées. Le cas des accoucheuses (âge médian 61 ans, âge maximal 73 ans) est en ce domaine une sorte de record. Marguerite, négresse créole de 73 ans, 800 lv., est accoucheuse sur l'habitation-sucrerie de M. Botreau-Roussel (Inv. Dupuch 2/18 du 9 novembre 1784). Les infirmières ont une dizaine d'années de moins (âge médian 51 ans) ainsi que les garde-malades (âge médian 54 ans). C'est Olive câpresse de 36 ans, 2 500 lv., sage-femme et garde-malade de l'habitation-sucrerie des Long-pré de Saint-Anne (Inv. Dupuch 2/18 du 21 janvier 1784), qui est la plus jeune, et la seule femme métissée.

Ces fonctions sont donc confiées plus volontiers aux créoles noires (4 cas sur 9) qu'aux femmes d'une autre origine : une Africaine, une négresse, une câpresse et deux dont l'origine n'est pas précisée. Ces négresses créoles âgées sont également des mères de famille (6 d'entre elles ont des enfants) ayant parfois même une nombreuse descendance. Françoise, négresse créole de 54 ans, 1 600 lv. (très belle valeur compte tenu de son âge (20)) est garde-malade sur l'habitation-sucrerie des Palmistes (Inv. Dupuch 2/17 du 2 décembre 1783). Elle a cinq enfants mentionnés, toutes servantes.

8. Les marchandes

Elles occupent une place un peu à part dans ce groupe des métiers de service. Elles exercent leur activité au bourg, hors de la maison du maître, dans une semi-liberté.

- Marie-Jeanne (21), mulâtresse de 19 ans, estimée 3 300 lv. « marchande, bon sujet, tient une boutique de faïences et d'alimentation » ; elle est « portée pour mémoire », et « à affranchir ». (Inv. Mimerel 2/195 du 7 décembre 1775).

- Anta, négresse de 21 ans, estimée 1 600 lv. est « domestique de confiance placée pour la vente des fruits et légumes et lui en rendre compte » (à son maître M. Gillet, négociant de Basse-Terre) « et non pour manier la houe à quoi elle n'est pas propre ». (Inv. Mimerel 2/197 du 10 mars 1779).

- Catherine, mulâtresse affranchie par testament olographe de Maître Mimerel (lui-même !) (22), notaire au Bourg et paroisse Saint-François de Basse-Terre, reçoit également le don des premiers fonds de sa boutique de Graisserie... » (Testament Dupuch 2/18 du 10 juin 1784).

(20) Le prix médian des négresses créoles âgées de 50 à 60 ans est de 1 000 lv.

(21) Son maître est le S^r Belost, maître en chirurgie au bourg Saint-François de Basse-Terre.

(22) Des dispositions d'affranchissement sont également prises pour les deux enfants aînés de Catherine : Jean-Pierre et Elise. Maître Mimerel fait également une reconnaissance en paternité et en conséquence de quoi affranchit les deux autres enfants de Catherine : Alexandrine, née le 30 janvier 1781, et Charles-Henri, né le 27 mars 1783.

Ces trois jeunes femmes ont donc acquis, au moment où nous les rencontrons, la liberté de savane. Elles appartiennent juridiquement à des citoyens, ce qui ne peut que faciliter leur activité de marchande. Ce sont des sujets de confiance, voir même très proches (Catherine a deux enfants naturels avec son maître) à qui l'on veut donner la possibilité matérielle de se racheter. Dans le cas de Catherine, préférence lui est accordée pour le rachat de ses deux enfants aînés. Une telle confiance n'est pas le privilège exclusif des femmes métissées, puisque Anta est une simple négresse (créole ou africaine ?). Calculées sur seulement deux exemples, les valeurs (médiane 2 500 lv. et maximale 3 300 lv.) de ces deux femmes ne sont pas à notre avis significatives, car elles ne sont pas le reflet d'une véritable estimation marchande des esclaves concernées.

9. Les gardiens

Nous les avons assimilés aux domestiques parce qu'ils dépendent plus directement de la grand'case que les autres esclaves, ouvriers ou nègres de jardin. Ce sont les gardiens d'habitation, les gardeurs de bois, de bestiaux, de cannes, soit au total 16 cas. Ce sont des emplois essentiellement masculins, exercés sur des habitations-sucreries dans tous les cas. Parmi eux pas de mulâtres, mais 5 Africains, 3 nègres créoles, 3 nègres, et 4 dont l'origine n'est pas précisée, soit une assez nette préférence pour les Africains. Leur âge est élevé : Bernard « nègre de Guinée » de 20 ans est le plus jeune (Inv. Dupuch 2/19 du 28 juin 1786) parmi des hommes dont l'âge moyen est de 45 ans. Nos listes ne nous signalent que deux gardiens invalides ; mais il doit y en avoir d'autres, sinon comment expliquer la différence entre le prix médian (1 200 lv.) et celui d'un Africain de la même classe d'âge (1 900 lv.) et encore moins celui d'un créole (2 000 lv.) ?

10. Pour compléter ce tableau des domestiques et des gens de service, il convient de citer encore : 5 jardiniers, à majorité africaine (3 cas), 5 tailleurs d'habits, emploi confié avant tout à des métissés, un économiste déjà cité (23), un maître d'hôtel, créole noir, et une fileuse très bien estimée (3 000 lv.).

11. Chasseurs, pêcheurs et canoteurs

On n'en trouve pas sur toutes les habitations. Nous en parlerons ici, car ils sont avant tout au service de la grand'case. Pêcheurs et nageurs (10 individus, aucun Africain) ont probablement pour mission d'approvisionner le maître en poisson frais. De ce fait, ils sont souvent hors de l'habitation. Les chasseurs (deux Africains) sont pourvoyeurs de gibiers, et porteurs d'un fusil, pourvus d'une plaque, un peu comme un garde-chasse (24). Quant aux canoteurs, ils avaient

(23) Cf. note n° 5 du même chapitre.

(24) Cf. Debién « Les Esclaves », p. 102.

leur utilité pour le petit cabotage côtier, car ce mode de déplacement était certainement plus aisé et plus rapide que par l'intérieur des terres, où les routes étaient fort mauvaises.

En conclusion, nous retiendrons, que la domesticité est légèrement plus féminine (55 %) que masculine (45 %), avec une nette préférence pour les mulâtres (38 %) et encore davantage pour les mulâtresses (63 %). A titre de comparaison, rappelons que dans l'échantillon global, seulement 13 % des hommes sont métissés, et 15 % des femmes. Cette prédilection pour les femmes sang-mêlé se fait autant au détriment des créoles noires (20 %) que des Africaines (10 %), alors que ce sont les hommes créoles (22 %) qui proportionnellement sont délaissés au profit des Africains (25 %). Très significatif est aussi le fait que l'origine ethnique des domestiques soit rarement inconnue : 2 % seulement des cas (25). Les sang-mêlé occupent des places de choix (valets, perruquiers, tailleurs), parfois de confiance puisque l'on y trouve même un économiste.

Un autre trait, très caractéristique des gens de service, est leur jeunesse (âge médian : 25 ans) alors que l'ensemble des qualifiés est assez âgé, et parfois même très âgé. Les colons choisissent donc plus volontiers des sujets jeunes, probablement habiles, bien faits de leur personne avec une préférence pour les fils et filles de servantes, nés ou élevés à la grand'case, donc au fait des mœurs créoles. Sur 56 esclaves dits à la grand'case, nous connaissons l'âge de 50 d'entre eux : 22 adultes, et 28 enfants de moins de 12 ans. Ainsi Marie-Christine, mulâtresse de 41 ans, servante, enceinte, a dix enfants avec elle à la grand'case dont Reine, métisse de 24 ans et elle-même servante (Inv. Dupuch 2/18 du 3 septembre 1784). De la même habitation, Babée (26), câpresse de 40 ans, servante a deux filles à la grand'case dont Calixte, câpresse de 19 ans, servante, estimée 3 400 lv. Les cas de Marie-Christine et de Babée ne sont pas des exceptions (27).

A la grand'case, en présence de plusieurs domestiques, la répartition des tâches semble assez systématique : aux femmes, le lavage et le soin du linge, la confection des vêtements féminins et ceux des esclaves, les soins aux malades et l'entretien de l'infirmierie, probablement aussi la garde des enfants (mais nous n'avons pas rencontré dans nos listes de matrones ou de garde-d'enfants) ; aux hommes la cuisine, certains métiers très spécialisés et de choix (perruquiers, tailleurs, maître d'hôtel), les courses, les relations avec l'extérieur (valet). Le service personnel du maître (ou de la maîtresse) et celui de la table sont partagés entre les deux sexes, mais inégalement (83 servantes, 12 domestiques hommes).

Mieux nourris (leurs repas étaient faits des reliefs de la table du maître), mieux habillés (ils devaient flatter l'œil du colon et de ses

(25) Sur l'ensemble de notre échantillon nous ignorons l'origine de 16 % des esclaves.

(26) Babée n'est pas estimée car « atteinte de maux incurables et inutilisable ». Il est curieux dans ces conditions qu'elle soit encore qualifiée de servante !

(27) Cf. par exemple le cas de Françoise, citée au même chapitre.

visiteurs), mieux traités (car directement sous les ordres de l'habitant et non d'un commandeur), leurs conditions de vie formaient un grand contraste avec celles des esclaves du jardin. De tels emplois devaient être très convoités.

B. - LES OUVRIERS D'HABITATION

Nous étudierons ici les artisans (tonneliers, charpentiers, maçons, cordonniers, forgerons... etc.), mais aussi les métiers qualifiés du sucre (raffineurs, chauffeurs, toucheurs, cabrouetiers et muletiers, etc.), soit au total 338 hommes.

Les fonctions agricoles, industrielles, et commerciales des plantations (28) rendaient nécessaires la présence d'un corps d'ouvriers assez nombreux, varié et capable d'assurer une vie autonome à l'exploitation. Dans nos listes, 46 % des esclaves qualifiés sont des ouvriers d'habitation.

Examinons un exemple parmi d'autres : celui de la sucrerie La Souche à Sainte-Anne (inv. Dupuch 2E 2/17 du 13 octobre 1783). Lors de la rédaction de l'acte, on a regroupé les domestiques et les ouvriers pour mieux les distinguer des esclaves non qualifiés. Au total 315 esclaves : 97 femmes, 95 hommes (29), 123 enfants. Quatre femmes sont à la Grande Case, et parmi les hommes disponibles, 27 exercent un métier ou une fonction : 4 cabrouetiers, 3 raffineurs, 4 maçons, 3 commandeurs, 2 scieurs de long, 2 tonneliers, 2 toucheurs, 2 charpentiers, 1 tonnelier-équarisseur, 1 forgeron, 1 chauffeur, 1 cuisinier, 1 valet. Si nous éliminons les commandeurs (que nous étudierons dans un paragraphe ultérieur) et les domestiques (que nous venons de voir), il reste 22 ouvriers pour 166 esclaves valides, soit 13 % des travailleurs.

Les habitations n'ont pas l'emploi exclusif des ouvriers. De nombreux citadins (marchands, négociants, artisans) emploient également des ouvriers qu'ils ont formés pour leur propre usage ou négoce. Ainsi J.L. Robin, maître charpentier (Inv. Mimerel 2E 2/198 du 24 juillet 1780) possède 6 esclaves : 2 charpentiers-calfats, un calfat, et 3 jeunes orphelins. Ou encore P. Mottet du Mont-Carmel (Inv. Mimerel 2/195 du 20 décembre 1775) qui possède 3 esclaves adultes : 2 cordonniers et une servante. Sur les habitations, la part des ouvriers demeure importante, et il n'en est guère, si petite soit-elle, qui n'ait au moins un esclave ouvrier (30).

(28) C'est vrai surtout pour les habitations-sucreries qui s'apparentent à un véritable complexe industriel.

(29) Sur les 192 esclaves adultes, 26 sont infirmes, malades ou invalides, soit 166 esclaves actifs.

(30) Dans sa description idyllique des « sucreries et de leur équipage », le Père Labat prévoit 38 ouvriers pour 120 esclaves des deux sexes, tant adultes, vieillards qu'enfants. [Labat : nouveau voyage aux isles édition de 1742, tome II, p. 281]. Une telle proportion d'ouvriers n'est jamais atteinte dans nos listes.

Précisons enfin que sur les plantations, ces métiers sont exercés par des esclaves remarquables pour leurs aptitudes, mais aussi par les esclaves mieux connus du maître : les fils des servantes et du personnel de la Grand'Case, les fils d'ouvriers ou de commandeurs : ainsi, Félix 16 ans, cordonnier est le fils de la mulâtresse Scholastique, servante, elle-même fille de la négresse Françoise, garde-malades (Inv. Dupuch 2/17 du 2 décembre 1783).

1. Les qualifiés du sucre

Sous ce nom générique nous avons regroupé tous les qualifiés dont dépend la production sucrière des habitations du même nom. Ce sont d'abord les sucriers ou raffineurs, et dans leur sillon car nécessaires à la « cuite » des sucres depuis l'obtention du vesou jusqu'au versement du sucre dans les formes, les chauffeurs, les toucheurs. Ce sont aussi les hommes qui assurent le transport et l'alimentation en cannes du moulin (multiers et mouliniers), et enfin ceux qui acheminent le sucre prêt à l'expédition vers le bourg ou l'embarcadère (cabrouetiers et charretiers).

a) *Les raffineurs*

La primauté leur revient, car d'eux dépend le travail général des habitations-sucreries (roulaison au moulin, et coupe des cannes), ainsi que la qualité du sucre obtenu. C'est un travail exténuant du fait « qu'il faut être occupé sans cesse à écumer, à passer dans le drap, à laver et à porter les formes, à les planter, à les remplir, à passer le vesou d'une chaudière à l'autre, et dès que le vesou est échauffé et qu'il commence à jeter son écume, il ne faut pas songer à le laisser un moment sans écumer... » (cf. note n° 30).

En compensation « les ouvriers sucriers étaient les rois des ateliers avec leur nourriture plus abondante que celle des nègres de terre, avec du bœuf ou du poisson salé, de la guildive tous les jours. ... ils recevaient..., des pantalons et des casaques de meilleure toile que ceux des esclaves ordinaires » (31).

Ce sont 51 raffineurs ou apprentis-raffineurs que nous avons rencontrés dans nos listes. Les colons choisissent pour cet emploi des hommes d'âge mûr (âge médian 46 ans) probablement très expérimentés. La vieillesse, si elle s'accompagne de services satisfaisants ne rebute pas : à la sucrerie d'Arnouville, Pamphile « nègre de Guinée » de 70 ans est considéré comme « bon raffineur » et à ce titre estimé 200 livres. (Inv. Dupuch 2/19 du 6 juin 1786). N'allons pas croire cependant que Pamphile assure seul la bonne marche de la sucrerie. Outre lui, il y a cinq autres raffineurs sur l'habitation dont le plus jeune de tout notre échantillon : Isidore nègre créole de 18 ans et apprenti raffineur ; attaqué du « mal d'estomac » il n'est estimé que 1 500 livres.

(31) Debien : les esclaves... p. 97.

La renommée d'une habitation-sucrerie dépend de la qualité du sucre produit, qui dépend beaucoup du savoir faire des raffineurs. Ceux qui exercent cette tâche, sont donc précieux, et leur valeur marchande est de ce fait élevée : valeur médiane 2 600 livres, valeur maximale 5 000 livres. Sur l'habitation des Palmistes (Dupuch 2/17 du 2 décembre 1783), le raffineur Nicolas dit « Tolentin », jeune mulâtre de 28 ans est estimé 5 000 livres. Chez M. Botreau-Roussel à Trois-Rivières, Albert et Thimothée, nègres créoles de 50 ans et 51 ans, tous deux raffineurs, valent respectivement 4 500 livres et 4 000 livres. (Inv. Dupuch 2/18 du 8 novembre 1784).

Compte tenu de leur âge, ce sont des estimations très élevées, car dans cette tranche d'âge (45-49 ans) les créoles et les Africains sont estimés en moyenne 2 000 livres, et un mulâtre 2 500 livres. Une étude plus fine de la valeur d'estimation des raffineurs révèle les faits suivants : seulement 4 mulâtres sont raffineurs mais ils sont en moyenne les plus estimés (3 800 livres). Les nègres créoles ont une position médiane (2 700 livres en moyenne), et les Africains, proportionnellement les mieux représentés, ne sont estimés, toujours en moyenne, que 2 400 livres.

Peu de mulâtres donc parmi les raffineurs (8 cas sur 51), mais bien davantage de créoles noirs (21 cas) et d'Africains (19 cas). Les nègres et ceux dont l'origine n'est pas précisée sont représentés par trois cas. En nombre absolu, les nègres créoles sont donc majoritaires dans les sucreries, mais rapporté aux effectifs de chaque ethnie, les Africains semblent avoir la préférence pour cet emploi. Ceci expliquerait-il en partie l'âge avancé des raffineurs ?

Hommes d'âge mûr, bien soignés par le colon, les raffineurs sont également des hommes établis dans leur vie familiale : 8 raffineurs sur 51 sont mariés soit 16 %. Que l'on compare cette proportion à celle des groupes ethniques dont ils sont principalement issus (1,9 % de créoles noirs mariés et 3,9 % d'Africains) ; ou encore au pourcentage (32) de familles conjugales dans l'ensemble des qualifiés (8,9 %) et une nette corrélation se dégage entre l'état de raffineur, et celui d'homme marié. Ainsi : Ignace nègre raffineur de 40 ans est l'époux de Gertrude du même âge. Ils ont cinq enfants vivants Fidelis 15 ans, Renote 14 ans, Charlottise 12 ans, Thérèse 4 ans, Jean-Baptiste « à la mamelle » (Inv. Régnauld 3/146 du 19 juillet 1784). Ou encore Hilaire, capre, bon raffineur de 32 ans a épousé légitimement Marie-Charles jeune négresse créole de 22 ans. De cette union est né Jean-Pierre, créole de 8 mois (Inv. Dupuch 2/19 du 30 novembre 1785).

Dans nos listes, nous n'avons pas rencontré de maîtres raffineurs ou de maîtres sucriers. Ces emplois seraient-ils toujours tenus par des blancs ?

(32) Nous n'avons retenu ici que les hommes mariés ; les femmes qualifiées sont mariées que dans 7,1 % des cas.

b) *Chauffeurs et toucheurs*

Les raffineurs sont les premiers ouvriers de la sucrerie, mais d'autres ouvriers leur sont très proches :

1) *Les chauffeurs* : (9 cas) qui assurent l'entretien et la combustion des fourneaux avec de la paille, des bagaces et du menu bois, s'il s'en trouve. « Quelque force qu'ait un homme, le travail le surmonte bientôt, quand il est rude et continu, et que les forces ne sont pas réparées par le sommeil et les aliments... » (33).

Ce sont essentiellement des Africains qui occupent ces postes : 6 cas sur 9, et 3 esclaves dont l'origine n'est pas précisée. A âge égal (âge médian 44 ans), leur valeur d'estimation (prix médian 2 200 livres, et prix maximal 2 500 livres) est moindre que celle des raffineurs.

2) *Les toucheurs* : (3 cas). Avec les raffineurs, ils veillent à la cristallisation progressive du sirop, déterminent la force du feu sous les chaudières, et les différents transvasements du vesou, puis du sucre.

Leur cas est dans notre échantillon une sorte d'exception, car ce sont trois mulâtres de 24, 34 et 35 ans, donc plus jeunes que la moyenne des autres hommes de la sucrerie. Le plus jeune vaut 3 000 livres, les deux plus âgés ne valent que 2 500 livres, mais l'un est « incommodé d'une descente » et l'autre a une hernie.

3) *Les vinaigriers* : La vinaigrerie est en fait la distillerie où l'on produit l'eau-de-vie de la canne ou « guildive » que les « sauvages et les nègres appellent Taffia... » (34). Le père Labat, toujours prodigue en bons conseils, avançait : « on met plutôt une femme qu'un homme à faire l'eau-de-vie, parce qu'on suppose qu'une femme est moins sujette à boire (35) qu'un homme... » (36) ; mais ce sont neuf hommes qui occupent ce poste dans notre échantillon. Parmi eux, point de sang-mêlé, mais nous trouvons 5 Africains sur 9 cas, 2 créoles noirs et 2 esclaves dont l'origine n'est pas précisée. Bien qu'ils soient de la même tranche d'âge que les raffineurs (âge médian 46 ans) ils sont moins estimés (valeur médiane 2 100 livres, valeur maximale 3 300 livres).

Avant d'abandonner la sucrerie, citons encore le cas de Nicolas, mulâtre de 32 ans estimé 3 500 livres. Il est qualifié de « travaillant à la sucrerie » la Rose (quartier du Goyave), et est « un sujet fort adroit » (Dupuch 2/19 du 28 juin 1786).

(33) Labat tome II p. 282.

(34) Labat, tome II pp. 278 et 282.

(35) Au long pré, habitation sucrerie de Sainte-Anne (Dupuch 2/18 du 21 janvier 1784), un nègre de Guinée de 45 ans est nommé « Prêt-à-boire ». Un an et demi plus tard (le 24 octobre 1785) il est dit « chétif et malade » et sa valeur a diminué de moitié (2 400 livres - 1 200 livres). Serait-il alcoolique, ou comme on disait aux îles, hydriopique ? Le problème de l'alcoolisme est rarement évoqué dans nos listes, mais pourtant il devait bien exister.

(36) Labat, tome II pp. 278 et 282.

c) *Multiers et mouliniers*

Les ouvriers-sucriers étaient jumelés avec ceux du moulin « qui formaient une équipe spéciale de multiers ou mouliniers », chargés du transport des cannes, et d'enfourneuses (37) de cannes, qui « donnaient à manger » au moulin. Ces dernières ne sont pas représentées dans nos listes, nous avons par contre deux jeunes multiers nègres créoles : Magloire, 22 ans, estimé 2 500 livres (Inv. Dupuch 2/19 du 28 juin 1786) et Fabien 25 ans estimé 2 800 livres (Inv. Dupuch 2/18 du 9 novembre 1784).

d) *Les cabrouetiers et charretiers*

Tous les ouvriers-sucriers que nous avons vus jusqu'à maintenant n'avaient leur raison d'être que sur une habitation-sucrerie. Avec les cabrouetiers, nous sortons de ce cadre bien spécifique. Ils sont, c'est certain, indispensables à la bonne marche d'une sucrerie qui « ne peut se passer de quatre cabrouets... Si on veut faire un travail qui soit continu... : trois cabrouets... pour fournir un moulin à eau... Le quatrième est nécessaire pour aider aux autres... et transporter les sucres enfutaillez au Magasin... ». (38) Mais la situation géographique des caféières (où les mornes rendaient les problèmes de transport plus difficiles) aurait dû leur assurer la première place d'importance. Pourtant des 49 cabrouetiers (dont 2 apprentis) relevés dans nos listes 48 d'entre eux exercent sur une habitation-sucrerie, et un seul (39) sur une habitation vivrière. C'est que dans leur ensemble, les caféières mentionnent moins d'ouvriers spécialisés que les sucreries.

La tâche des cabrouetiers est multiple : le transport des cannes vers le moulin, des barriques de sucre et des boucauts de café au bourg ou à l'embarcadère, mais aussi l'entretien de leurs outils de travail (harnais et cabrouets), les soins aux bœufs, mulets et chevaux donc à la fois des fonctions de garçon d'écurie et quelque peu de vétérinaire (40). Leur nombre sur une plantation peut être parfois élevé : ainsi sur l'habitation-sucrerie du fief d'Arnouville au quartier du Petit Cul-de-Sac il y a sept cabrouetiers pour 24 ouvriers et un ensemble de 229 têtes d'esclaves (Inv. Dupuch 2/19 du 6 juin 1786). A la sucrerie de Saint-Marc quartier de Sainte-Anne, 5 cabrouetiers pour 8 ouvriers et 84 têtes d'esclaves (Inv. Dupuch 2/17 du 29 septembre 1783).

Les cabrouetiers sont choisis avant tout parmi les nègres créoles : 29 d'entre eux sont ainsi désignés soit 59 % de l'échantillon, 10 Africains (20 %), un mulâtre, 4 nègres, et 5 dont l'origine n'est pas précisée.

(37) Labat, tome II p. 192 : sur les accidents funestes au moulin.

(38) Labat, tome II, pp. 282-283.

(39) Il s'agit de Maximain, nègre créole de 21 ans, cabrouetier du S^r Moïse Sainte-Marie Dumazeau à Ferry quartier du Deshaie (Inv. Debort 2/2 du 28 février 1778).

(40) Labat, tome II p. 283.

Les cabrouetiers ne sont pas des hommes très âgés, leur âge médian est de 33 ans. Deux exceptions extrêmes : Bazile nègre créole de 15 ans (Inv. Dupuch 2/17 du 29 septembre 1783) ; et Xavier âgé de 60 ans. Robert (41) de l'habitation-sucrière du Sieur Botreau-Roussel, est de par son ethnie (nègre créole) et son âge (32 ans), tout à fait représentatif de l'ensemble du groupe, mais pour une raison qui nous échappe, avec 3 600 livres, il atteint la valeur maximale de l'échantillon dont la valeur médiane est de 2 500 livres. Cette valeur médiane peut sembler basse pour un corps de métier aussi nécessaire à la bonne marche des habitations. De fait, la relative jeunesse de ces hommes fait que certains n'ont pas encore atteint leur valeur maximale.

Ainsi Jean-Louis nègre créole, a lors du premier inventaire de la sucrerie La Souche (Dupuch 2/17 du 13 novembre 1783) 21 ans, et est estimé 2 800 livres. En novembre 1787 lors du dénombrement de la même sucrerie, il est dit avoir 23 ans et vaut 3 000 livres. Ou encore Corneille, câpre de 23 ans, est estimé le 21 janvier 1784, 2 800 livres (Dupuch 2/18). Le 24 octobre 1785, soit un an et demi plus tard, il vaut 3 300 livres (Dupuch 2/19).

De même que les raffineurs, les cabrouetiers sont assez fréquemment des hommes mariés, du moins pour les plus âgés d'entre eux (les quatre mariés ont entre 40 et 47 ans).

Disons enfin que deux cabrouetiers sont signalés comme marronneurs : Adrien dit « dia-là » nègre créole de 41 ans, et Paille nègre créole de 42 ans « marronneur et ayant une hernie ». Leur départ en marronnage doit être récent, car sur la même habitation, les marrons de longue date sont cités à part (habitation-sucrerie d'Arnouville quartier du Petit Cul-de-Sac (42), Paroisse du Bon-Port, Inv. Dupuch 2/19 du 6 juin 1786).

2. Les artisans

Nous retrouvons ici tous les métiers manuels exercés par des esclaves, et rencontrés dans les listes. Ils sont nombreux (une quinzaine environ), et nous les étudierons successivement. En voici le tableau :

(41) Fils de la négresse créole Marie-Catherine, âgée de 72 ans. Son frère, Panrace mulâtre de 46 ans est charron.

(42) Actuel Petit-Bourg.

(43) Nous avons opté pour la signification du XVIII^e siècle (Dictionnaire de Trévoux) c'est-à-dire : celui qui taille un corps solide, pierre, poutre, solive de bois, plutôt que pour le deuxième sens moderne : « celui qui fait métier de dépecer les bêtes mortes ou abattues », (Littre).

Artisans - Ouvriers	Nombre de cas	% par rapport à l'ensemble des hommes qualifiés
Tonneliers	59	10,5 %
Maçons	47	8 %
Charpentiers	43	8 %
Scieurs de long	27	5 %
Charrons	6	
Menuisiers	1	
Tourneurs	1	
Equarisseurs (43)	1	
Cordonniers	12	2 %
Forgerons	7	
Maréchaux-ferrants	2	
Potiers	4	
Matelassiers	1	
Ouvriers	2	
Total des cas	213	

a) *Les tonneliers*

« Il n'est pas possible de se passer de deux tonneliers dans une habitation » (44) ; c'est en homme d'expérience que parle le Père Labat, car ils devaient être indispensables sur des plantations où tous les produits coloniaux arrivaient ou partaient en barils. Il fallait donc à tout moment un tonnelier pour monter les fûts, ou faire de solides caisses d'expéditions. D'ailleurs, avec 59 cas, les tonneliers sont les plus nombreux de tous les ouvriers mentionnés dans les listes. Ils représentent 14 % de l'ensemble des ouvriers.

Au sein du groupe une hiérarchie se dégage : on trouve 2 maîtres tonneliers, 43 tonneliers mais aussi 12 apprentis et 2 aides.

Les habitations-sucreries concentrent la majeure partie de ces ouvriers (43 sur 59 cas), mais les propriétaires citadins en ont aussi l'usage (12 cas). Par exemple, le Sieur Emilien Druault, capitaine de milice et négociant au bourg Saint-François (Basse-Terre), possède trois tonneliers (Inv. Ezemard 2/154 du 28 juin 1785) : Francisque mulâtre de 29 ans, 3 000 livres, Antigua nègre créole anglais (45), 25 ans, 2 500 livres ; et Catau nègre de Guinée de 56 ans, maître tonnelier, 4 000 livres. Compte tenu, de son origine et de son âge, la valeur de Catau est très haute. Cet âge élevé n'est d'ailleurs pas surprenant pour un maître artisan, en outre, ceux qui exercent ce métier, ne sont pas particulièrement jeunes (âge médian 35 ans).

(44) Labat, tome II p. 283.

(45) Le commerce interlope avec les îles anglaises fournissait à la Guadeloupe une part non négligeable de ses esclaves. Cf. là-dessus l'article de L.R. Abénon dans *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 38 4^e trimestre 1978, pp. 49 à 58.

Leur origine est assez diversifiée puisque nous y trouvons : 16 nègres créoles, 13 sang-mêlé, 11 Africains et 3 tonneliers dont l'origine n'est pas précisée. Leur valeur médiane de 3 000 livres ne doit pas non plus masquer les différences internes au groupe : les apprentis tonneliers plus jeunes (âge médian 22 ans, âge minimal 14 ans), moins chers (valeur médiane 2 400 livres, valeur maximale 2 800 livres), jamais nègres créoles, mais nègres dans la moitié des cas ; les maîtres tonneliers peu nombreux (2 cas) plus âgés (âge médian 50 ans), nègre créole et Africain, enfin les aides-tonneliers (2 cas), nègres créoles, âgés (âge médian 55 ans) et bien moins estimés (valeur médiane 1 750 livres, valeur maximale 1 900 livres).

Les plus estimés des tonneliers sont à la fois mulâtres et multiplement qualifiés : Pierre-Louis, câpre de 32 ans, est tonnelier, charron et un peu charpentier. Charles, mulâtre, 41 ans est tonnelier, charron et charpentier. Rémy, mulâtre de 18 ans, est tonnelier et charron. Tous trois sont estimés 4 000 livres et vivent sur l'habitation des Palmistes (Inv. Dupuch 2/17 du 2 décembre 1783). Signalons enfin, que les tonneliers sont souvent mariés (8 cas).

b) *Les maçons*

« Il ne faut pas un long discours, pour persuader un gros habitant, qu'il a besoin de maçons chez lui : il arrive tous les jours tant d'accidents aux fourneaux, aux chaudières, et à d'autres endroits que l'on s'épargne des dépenses considérables, lorsqu'on a des maçons chez soi... » (46)

C'est 38 maçons, 5 compagnons maçons et 4 apprentis maçons, soit un ensemble de 47 ouvriers, que nous avons rencontré.

Si les compagnons maçons sont Africains (3 cas) ou sang-mêlé (2 cas) il n'en va pas de même pour les maçons : 15 nègres créoles, 10 métissés, 8 Africains et un nègre ; ou pour les apprentis : un nègre créole, 2 mulâtres et un Africain.

A chaque niveau de la hiérarchie, correspond un âge et une valeur propre.

L'âge médian *des maçons* est de 30 ans. Le plus jeune est Raphaël, mulâtre qui, à 15 ans est déjà qualifié de maçon et est estimé 3 000 livres (47). (Inv. Dupuch 2/18 du 21 janvier 1784). Dans ces conditions, pourquoi un an et demi plus tard n'est-il plus estimé que 2 400 livres ? (Dupuch 2/19 du 24 octobre 1785). A l'opposé, Bruneau nègre de Guinée de 50 ans, est le plus âgé. Le prix médian des maçons est de 3 000 livres, mais certains atteignent des valeurs d'estimation fort élevées (peut-être est-ce l'indice de leur nécessité sur les habitations). Grégoire nègre créole (Inv. Dupuch 2/17 du 2 décembre 1783) de la sucrerie de la Guillotière à Saint-François (Grande-Terre), et

(46) Labat, tome II p. 286.

(47) Raphaël est dans une situation privilégiée : sa mère, la câpresse Louise est servante - couturière à la grand'case. Sont avec elle, ses quatre enfants : Guillaume 18 ans, non estimé car réservé pour le préciput de Madame de Vipart la propriétaire, Joseph 16 ans, tonnelier de 3 000 livres, Raphaël déjà nommé et Sophie 10 ans, estimée également 3 000 livres.

Hyacinthe nègre créole de 34 ans, maçon au long-Pré (Inv. Dupuch 2/18 du 21 janvier 1784) valent chacun 6 000 livres.

Les compagnons maçons sont encore plus jeunes (âge médian 25 ans) et dans une gamme de prix à la fois inférieure et plus homogène : prix médian 2 500 livres, valeur maximale 2 800 livres. Enfin, respectant la hiérarchie, *les apprentis* avec un âge médian de 18 ans (le plus âgé a 20 ans, le plus jeune 16 ans) ont une valeur de 2 300 livres, avec cependant une gamme de prix plus étendue, puisque le mieux estimé vaut 3 000 livres. C'est Hilaire (48), mulâtre de 16 ans, fils de la mulâtresse Innocente, servante-blanchisseuse au long-Pré (Dupuch 2/18 du 21 janvier 1784).

Ce sont les habitations-sucreries qui emploient prioritairement les maçons (28 d'entre eux), puis les caféières (6 cas), les marchands et citadins (7 cas), et les habitations de villégiature (2 cas). Pour les six derniers le type d'habitation n'est pas précisé.

c) *Les métiers du bois*

Le grand nombre des esclaves qui exercent ces métiers, s'explique par la nécessité absolue pour les habitants de construire, ou à défaut de réparer, d'agrandir et d'entretenir, les constructions en bois tant d'habitation que de manufacture de la plantation (la maçonnerie étant peu utilisée, ou utilisée surtout pour les bâtiments d'exploitation). Ce travail avait été tout au long du xvii^e siècle, le fait d'engagés blancs, peu nombreux, « exigeants », coûteux et « insolents » (49). D'où l'idée des colons de former des esclaves aux métiers du bois.

Ce sont 43 charpentiers, 28 scieurs de long, 6 charrons, 3 tourneurs, 3 menuisiers et 3 équarisseurs, soit un ensemble de 79 ouvriers que nous avons relevés dans les inventaires.

1) Les plus nombreux sinon les plus importants sont *les charpentiers*. A travers les inventaires, nous n'apprenons rien sur la formation que recevaient les charpentiers d'habitations (34 cas sur les 43), mais une véritable hiérarchie se dégage (avec pour chaque niveau un âge et une valeur propre).

Trente-et-un esclaves sont de simples charpentiers. Les créoles noirs (50) sont les plus nombreux. Ils représentent 45 % de l'échantillon, les sang-mêlé 29 %, les Africains 13 %, les nègres et ceux dont l'origine n'est pas précisée, 12 %.

La préférence des maîtres va également aux hommes plutôt jeunes, puisque leur âge médian est de 35 ans. Le plus vieux est pourtant « surâgé » : François nègre créole de la sucrerie de Bologne (quartier du Baillif) a 70 ans et exerce toujours sa profession en dépit de son âge, et d'un « dépôt à la jambe » (Bail à ferme et à loyer du 31 mars 1784, Dupuch 2/18).

(48) Son frère aîné est Charles-François, câpre de 31 ans qui est valet-charpentier - menuisier et charron, déjà cité au même chapitre.

(49) Labat, tome II, p. 285.

(50) A Saint-Domingue, selon les études de G. Debien, ce sont les mulâtres qui exercent plus fréquemment les métiers du bois.

Leur valeur médiane n'est pas très élevée (2 500 livres), et il est surprenant de constater qu'elle est identique à celle d'un esclave (qualifié ou non) de cette tranche d'âge. Il est peut être alors permis de penser, que sous le vocable de charpentier, sont regroupés de véritables artisans, qui ont reçu une formation auprès de bons maîtres, et de simples charpentiers de « logis » (51) qui savent tant bien que mal manier clous et marteau.

L'éventail de leurs valeurs d'estimation est assez large et nous avons déjà rencontré Charles-François, câpre de 31 ans de l'habitation Long-Pré estimé 6 600 livres et qui est aussi valet et charron.

Benjamin (20 ans) et Siméon (16 ans) sont nos deux seuls exemples de *compagnons-charpentiers*. Ce sont les fils légitimes du mulâtre Michel, cuisinier, et de la négresse Nanette (servante). Leurs relations fréquentes et étroites avec la grand'case ne sont certainement pas étrangères au fait qu'ils reçoivent une formation, et influencent également leur valeur (2 500 livres) proche déjà de celle d'un charpentier adulte et accompli (Inv. Régnauld 2/146 du 19 juillet 1784).

Il y a neuf apprentis charpentiers dont l'âge médian est de 18 ans (le plus jeune a 14 ans, et le plus âgé est un Soso de 31 ans). Leur valeur médiane (1 800 livres) est légèrement inférieure à celle d'un esclave de cette classe d'âge (2 000 livres), il y a pourtant des exceptions : Antine mulâtre de 18 ans est estimé 3 000 livres (Inv. Dupuch 2/17 du 13 octobre 1783). Les compagnons charpentiers sont issus de tous les groupes ethniques : 3 nègres créoles, 3 mulâtres, un nègre, un Africain et un esclave dont l'origine n'est pas précisée.

2) Nous avons conservé ici la distinction entre charpentier et scieur de long, mais nous ne sommes pas tout à fait convaincus qu'il faille en faire une, et il ne serait peut-être pas erroné de penser que les deux appellations recouvrent une même réalité : « savoir faire des madriers, et dresser des planches », la première appellation apparaissant alors plus noble que la seconde. Si les charpentiers sont tous des esclaves de sucreries, *les scieurs de long* se répartissent d'une manière plus équitable. Nous en trouvons 10 sur des caféières, 10 également sur des sucreries, 4 sur des habitations vivrières, et 4 rencontrés lors d'un contrat de vente. Nous connaissons 28 scieurs de long, dont 2 maîtres, 25 qui ont la simple qualification de scieur, et un apprenti paradoxalement assez âgé : Mathurin a en effet 43 ans, et est estimé 2 000 livres. Son origine n'est pas précisée (Inv. Mimerel 2/196 du 26 février 1777). Les deux maîtres scieurs de long appartiennent à la même habitation caféière du Vieux-Fort (Inv. Mimerel 2/199 du 14 mai 1782). Hilaire dit « Zinga », 34 ans et estimé 2 500 livres, Joseph 25 ans, estimé pareillement bien qu'il soit en outre « bon canotier », ce qui au Vieux-Fort est une nécessité absolue. Hilaire et Joseph sont

(51) G. Debien : Les esclaves... p. 100. Il est possible également que les habitants emploient un maître charpentier blanc, dont la tâche est d'encadrer et de former les esclaves-charpentiers.

tous les deux des « nègres Congo », c'est une preuve parmi d'autres que les Africains ne sont pas systématiquement maintenus au jardin, ou dans les emplois subalternes.

Les simples scieurs de long sont avant tout des nègres créoles (13 cas sur 25), puis nous trouvons 5 Africains, 2 sang-mêlé, 1 nègre et 4 ouvriers dont l'origine n'est pas précisée.

Leur âge médian est de 38 ans, et si le plus jeune a 23 ans, le plus âgé en a 60.

En dépit de tâches probablement identiques, charpentiers et scieurs de long se distinguent également par une valeur d'estimation moindre pour ces derniers : valeur médiane 2 200 livres, valeur maximale 3 500 livres.

3) *Les charrons*. « Le charron est absolument nécessaire à cause de la quantité de roues que l'on use surtout dans les lieux où les chemins sont pierreux et difficiles » (52). Six ouvriers ont cette qualification : 5 charrons et un apprenti. Jean-François mulâtre de 19 ans, apprenti charron est estimé 3 300 livres (Inv. Dupuch 2/17 du 2 décembre 1783). C'est une valeur très élevée compte tenu de l'âge, de la qualification, et de la valeur médiane du groupe. Les charrons sont en effet estimés en moyenne 2 500 livres, et leur valeur maximale est de 3 800 livres. Si cette valeur médiane peu élevée est en accord avec leur âge (âge médian 48 ans) elle correspond moins au schéma désormais classique, qui veut que les sang-mêlé aient toujours, en moyenne, des valeurs supérieures aux esclaves d'une autre origine. Or sur les 5 charrons nous avons 3 sang-mêlé et 2 créoles noirs.

4) *Tourneurs, menuisiers et équarisseurs*. Ces trois métiers sont faiblement représentés dans notre échantillon (un cas chacun).

Toussaint, mulâtre de 24 ans, tourneur, est estimé 3 500 livres (Inv. Ezemard 2/155 du 18 août 1786). Roy : nègre mandingue de 53 ans, est « équarisseur de son métier » et estimé 2 200 livres (Inv. Debort 2/2 du 28 février 1778). Lambert métis de 32 ans est menuisier. Nous ignorons sa valeur d'estimation (Dupuch 2/22 du 14 avril 1789).

d) *Forgerons et maréchaux-ferrants*

Ils avaient probablement pour tâche essentielle l'entretien permanent de l'outillage du jardin (haches, houes, pioches, machettes, etc.) mais aussi de celui des ouvriers (scies...) et les ustensiles domestiques de la grand'case (chaudrons, marmites, serrures et cadenas...).

Ils sont peu nombreux dans nos listes : 4 forgerons et 3 apprentis, 2 maréchaux-ferrants ; et à l'exception du forgeron Christophe « nègre de Guinée » de 32 ans, vendu 4 500 livres le 15 janvier 1777 (Mimerel 2/196), tous sont des nègres créoles. Ce sont d'ailleurs pour

(52) Labat, tome II, p. 284.

la plupart des ouvriers fort estimés : la valeur médiane des forgerons est de 3 150 livres ; les apprentis valent 2 400 livres et 4 500 livres, les 2 maréchaux-ferrants 6 600 livres et 3 500 livres. Si ces derniers ont 33 ans d'âge médian, les forgerons sont encore plus jeunes : 29 ans, et 22 ans pour les apprentis.

Les forgerons sont dans deux cas créoles noirs, dans deux cas mulâtres, dans un cas Africain et dans deux cas nous ignorons leur origine. Les maréchaux-ferrants sont tous deux des nègres créoles.

e)

Les esclaves ouvriers cités jusqu'alors étaient ceux que l'on retrouvait traditionnellement depuis le xviii^e siècle sur les plantations (53). A ceux-ci nous devons ajouter 12 cordonniers qui exercent autant sur des habitations rurales (2 caféières et 2 sucreries) que chez des marchands citadins (6 cas). Ce sont de jeunes hommes, les 2 apprentis étant âgés de 18 et 12 ans, quant aux 10 cordonniers, leur âge médian est de 20 ans. Ils sont un peu plus souvent mulâtres (6 cas) que nègres créoles (4 cas) ou Africains (2 cas). Leur valeur d'estimation est élevée : 3 150 livres de valeur médiane pour les cordonniers ; 2 000 livres et 2 200 livres pour les apprentis cordonniers. Nous avons voulu connaître l'origine familiale de ces jeunes cordonniers. Elle nous est indiquée dans quatre cas seulement. Deux d'entre eux ont une mère servante de la grand'case et le plus jeune Frédéric, 12 ans est le fils de la négresse créole Rosalie qui devra être affranchie (Inv. Ezemard 2/155 du 11 février 1786). Nous n'avons pas de précision sur la « couleur » de Frédéric.

Parmi nos inventaires, nous avons celui d'une « habitation établie en manufacture à poterie » (Inv. Dupuch 2/19 du 14 avril 1785 et 2/21 du 16 janvier 1788). Trente-cinq esclaves vivent sur la plantation du Grand Anse de Trois-Rivières. Parmi eux, cinq sont qualifiés : un cordonnier, un maçon et trois potiers. Léger, nègre créole de 57 ans, est maître potier et estimé 1 900 livres, André et Théodore tous deux créoles noirs de 36 ans et 40 ans, sont potiers. André plus jeune, mais borgne n'est estimé que 2 000 livres, son compagnon 3 300 livres.

Conclusion

Les esclaves désiraient certainement exercer un de ces métiers. La condition d'ouvrier d'habitation, au travail moins surveillé, et moins monotone que celui du jardin, les possibilités d'ouvertures vers l'extérieur (lors de l'apprentissage par exemple, mais aussi à l'occasion de courses) étaient des attraits puissants.

« Il est bon de distinguer toujours les nègres ouvriers des autres, soit en leur donnant plus de viande, soit en leur faisant quelque gratification. Rien ne les anime davantage à chercher l'occasion

(53) Cf. le Père Labat, tome II, pp. 282 à 286, sur la bonne façon de former et de gérer les esclaves ouvriers sur son habitation modèle.

d'apprendre un métier. Tel qu'il puisse être, il est toujours d'une grande utilité pour une maison... » (54).

Les créoles sont en chiffres absolus (55), les plus nombreux, mais si l'on tient compte du petit nombre (56) de sang-mêlé adultes, ce sont eux qui sont proportionnellement les mieux représentés. Ces métissés ont la préférence pour les places de cordonniers, charrons, tonneliers, forgerons, charpentiers et menuisiers. Ils sont rarement scieurs de long, et jamais potiers. Globalement ils représentent 27,6 % des artisans, et les Africains seulement 23,4 %.

Hormis à la forge (où ils sont à égalité avec les créoles et les sang-mêlé), ce n'est pas si souvent par une fonction artisanale que les Africains accèdent au rang d'ouvriers d'habitation. C'est en fait à la sucrerie qu'ils sont les mieux représentés avec 32 % de l'échantillon des qualifiés du sucre (les créoles étant encore les plus nombreux : 45 %). Ils exercent à tous les postes de confiance : raffineurs, vinaigriers, chauffeurs mais sont également cabrouetiers et charretiers. Ils ne sont jamais multiers ou mouliniers. Du fait du grand nombre d'Africains dits « nègres de Guinée », il est difficile d'observer des correspondances entre les métiers et les ethnies. On peut néanmoins dire que les Caplaous, les Aradas et les Sosos, sont plus fréquemment pressentis que les autres Africains pour ces postes.

Ajoutons enfin que si les créoles noirs sont partout, ils semblent être préférés à tous les autres pour les places de maréchaux-ferrants, potiers, cabrouetiers et scieurs de long ; et que les métissés sont très rarement à la sucrerie.

Les ouvriers d'habitation sont évidemment des adultes, mais alors que les créoles noirs et les sang-mêlé ont un âge médian avoisinant les 35 ans, les Africains sont beaucoup plus âgés, et ce quel que soit le métier considéré : la plupart ont entre 45 et 50 ans. Ce décalage d'une dizaine d'années s'explique aisément par l'âge d'arrivée des Africains, et le temps d'acclimation qui leur est nécessaire avant d'être pleinement intégrés à l'habitation.

« Quand on a une fois des ouvriers dans une maison, c'est un trésor qu'on ne sauroit trop estimer, et pour qu'il ne se perde pas, il faut avoir soin de leur donner des apprentifs, et leur faire de tems en tems quelque gratification à proportion du travail qu'ils font, ou de l'avancement qu'on remarque dans ceux qu'ils intruisent ». Presque tous les métiers rencontrés dans nos listes sont enseignés à des apprentis ou compagnons. Ces derniers sont en moyenne évidemment plus jeunes, mais nous avons signalé quelques cas d'hommes âgés. Il y a des apprentis de toute origine, mais il apparaît très

(54) Labat, tome II, p. 286.

(55) Nous avons 333 cas d'ouvriers d'habitation dont 138 créoles, 88 Africains, 67 sang-mêlé, 12 nègres et 28 ouvriers dont l'origine nous est inconnue.

(56) Dans la population masculine adulte nous avons, rappelons-le : 36,5 % de créoles noirs, 9,2 % de sang-mêlé, 35,1 % d'Africains, 4,2 % de nègres et 15 % d'esclaves d'origine non précisée (cf. tableau n° 2).

nettement que ces jeunes gens sont très fréquemment des fils de servantes (ou autre personnel de la grand'case) ou d'ouvriers.

« Les profits que font les ouvriers, les attachent à leurs maîtres, et leur donnent le moyen d'entretenir leurs familles avec quelque sorte d'éclat, et le plaisir d'être au-dessus des autres, contente extrêmement la vanité dont ils sont très pourvus ». Les ouvriers d'habitations sont plus fréquemment que d'autres, des hommes mariés. Ils ont d'assez grandes familles (compte tenu de la mortalité infantile importante) : 4 à 5 enfants vivants mentionnés.

Les ouvriers d'habitation étaient-ils parfois loués à un voisin nécessaire ? Les inventaires n'en parlent jamais. Cela devait pourtant bien se produire, sinon d'une façon permanente, du moins occasionnellement. Nous possédons les comptes d'exploitation d'une habitation située à Bouillante (Régnault 2/148 du 5 avril 1786). Entre autres choses nous apprenons que cette habitation loue des nègres « 200 livres par tête et par an ». Depuis février 1774, 30 nègres ont été ainsi loués.

Il va sans dire que des ouvriers pouvaient être appelés au jardin au moment des pointes saisonnières.

C. - LES CADRES DU JARDIN :

Commandeurs et laboureurs

1) *Le commandeur* est le premier des esclaves, celui qui les conduit. « Les tâches étaient sans fin et il recevait pour commander comme une semi-délégation des pouvoirs du maître ou du gérant. Ses ordres retombaient sur tous les travailleurs du jardin, mais non sur les ouvriers du moulin ou de la sucrerie ni sur les cabrouetiers, qui avaient tous leurs chefs particuliers mais comme il était responsable du bon ordre général son autorité s'étendait parfois aussi sur eux » (57).

L'utilisation d'un esclave pour cet emploi, plutôt qu'un blanc, s'imposa dès le début du XVIII^e siècle aux îles « Il y a bien des Habitans qui se servent plutôt d'un Commandeur nègre que d'un blanc. Sans entrer dans les raisons d'économie, je croi qu'ils font fort bien, et je m'en suis toujours bien trouvé... » (58). Dans nos listes 40 esclaves occupent cet emploi. Le choix d'un commandeur devait être délicat car il remplit de fait les fonctions subalternes de direction du travail. « Le commandeur doit être toujours avec les Nègres, sans les abandonner jamais, son devoir l'oblige à presser le travail, et le faire faire comme il faut, il doit empêcher le désordre, et apaiser les querelles... » (même référence que la note 58).

Si la prépondérance des nègres créoles est certaine : 22 de nos commandeurs le sont, les sang-mêlé ne sont pas pour autant exclus

(57) G. Debien : Les esclaves... p. 124.

(58) Labat, tome II, p. 288.

de cet emploi puisque 8 commandeurs sont mulâtres ou câpres. Ainsi Florent, 38 ans, commandeur, charpentier et charron au Long-pré à Sainte-Anne (Inv. Dupuch 2/18 du 21 janvier 1784). Ce poste de « direction » est par contre peu confié aux Africains, car 3 nègres de Guinée seulement l'occupent, et dans deux des cas ils coexistent avec un autre, ou deux autres commandeurs (59). Pour être pleinement efficace, le commandeur devait être un homme expérimenté au fait de la routine de la plantation. Or les colons ne semblent pas considérer que cette expérience soit essentiellement le fruit du grand âge. Avec un âge médian de 38 ans, ce ne sont pas en effet des hommes très âgés. Si leurs âges varient entre 20 ans et 65 ans, il y a une forte concentration entre 30 ans et 49 ans (25 cas), six d'entre eux ont moins de 30 ans, et 10 ont 50 ans ou plus. En considérant l'âge des commandeurs de chaque groupe ethnique nous avons constaté quelques petites différences : les créoles sont en moyenne plus jeunes (33 ans), suivis par les mulâtres (37 ans), eux-mêmes à égalité avec les Africains (mais il n'y a que deux cas). Les nègres (avec 5 cas) ont une moyenne d'âge de 44 ans, les plus vieux étant ceux dont nous ignorons l'origine ethnique (âge moyen 46 ans).

La valeur d'un commandeur est certes élevée (valeur médiane 3 000 livres valeur maximale 5 000 livres) mais n'a rien d'exceptionnelle comparée à la tâche qu'ils devaient accomplir, et au pouvoir dont ils étaient investis. Si Jean-Louis, commandeur créole noir de 37 ans est estimé 5 000 livres (Inv. Dupuch 2/20 du 8 août 1787) à la sucrerie de la petite Plaine, quartier Pointe Noire, le nègre X (un des rares prénoms que nous n'avons pu déchiffrer) 58 ans « premier commandeur », « bon sujet » n'est estimé que 1 400 livres. (Inv. Mimerel 2/196 du 26 février 1777). Deux autres commandeurs ont des valeurs d'estimation aussi basses, mais à cela il y a des raisons physiques : Francisque dit Baquiam, créole noir de 40 ans « Bancroche et ayant une descente » n'est estimé que 1 500 livres (Inv. Dupuch 2/18 du 31 mars 1784), et Jacques Bavard, 55 ans « estropié » vaut 1 320 livres (Inv. Régnault 2/146 du 19 juillet 1784).

En fonction de son ethnie d'origine, la valeur d'estimation des commandeurs est égale, supérieure ou inférieure à la valeur médiane du groupe : les nègres créoles valent en moyenne 3 000 livres, les mulâtres 3 200 livres, Africains et Nègres 2 500 livres ; ceux dont l'origine est inconnue 1 800 livres. Un commandeur qui ne donne pas satisfaction est déplacé de son poste. A la Gripière, en 1784 Alexis âgé de 52 ans est commandeur, mais malade. Il est estimé 2 200 livres (Inv. Régnault 2/146 du 19 juillet 1784). Un an plus tard (Régnault 2/147 du 22 août 1785), il ne vaut plus que 1 500 livres « à cause de ses mauvaises qualités et de son déplacement de commandeur ». A

(59) A La Souche il y a pour 315 esclaves, 3 commandeurs dont 2 nègres créoles et 1 Africain.

A la sucrerie La Rose des Goyaves nous trouvons 58 esclaves, et un commandeur nègre de Guinée et un mulâtre.

l'inverse, un commandeur qui donnait satisfaction était récompensé « On donne toujours au commandeur plus de vivres et d'habillement qu'aux autres et de tems en tems quelque gratification » (60).

Les commandeurs sont volontiers des hommes mariés et pères de familles (7 cas). Les colons avaient d'ailleurs à cœur de choisir des hommes sinon établis, du moins sûrs afin d'éviter des troubles dans les familles. G. Debien cite à ce sujet une expression très significative : les commandeurs sont les « coqs des ateliers » (61).

Sur certaines plantations, le colon se fait assister de plusieurs commandeurs : sur la sucrerie Valras à Sainte-Anne, en 1787, 143 esclaves sont conduits par deux commandeurs créoles noirs (Inv. Dupuch 2/21 du 3 avril 1788) ; à la Rose, quartier de Goyave, deux commandeurs (un mulâtre et un nègre de Guinée) encadrent 58 esclaves (Inv. Dupuch 2/19 du 28 juin 1786) ; à la sucrerie La Souche de Sainte-Anne, trois commandeurs (2 créoles et un nègre de Guinée, conduisent 315 esclaves) (Inv. Dupuch 2/17 du 13 octobre 1783).

Les raffineurs sont considérés comme les premiers des ouvriers de l'habitation, ils sont aussi sur le marche-pied menant aux fonctions de commandeur. Charlot, nègre créole de 33 ans, assure à la sucrerie d'Arnouville (Petit-Bourg) les fonctions de raffineur et de commandeur (Inv. Dupuch 2/19 du 6 juin 1786). D'ailleurs, « quant un commandeur était malade ou absent pour quelque course importante dans un canton voisin, c'était un des sucriers, généralement le plus ancien, qui le remplaçait... » (62). De quoi est faite la vieillesse d'un commandeur ? Nous n'avons aucun élément de réponse. Nous pouvons seulement mentionner le cas de Philippe, nègre créole de 34 ans, commandeur à Valras (déjà cité), « excellent sujet à affranchir ».

2) *Les laboureurs*. L'essentiel de nos listes d'esclaves couvre la période 1770-1789, qui correspond à l'effort que firent bon nombre de planteurs vers une mécanisation de leurs exploitations. « L'allègement du travail à la houe fut obtenu après 1760 par le développement du labourage à la charrue... » (63). Des esclaves jusqu'alors habitués à la houe apprirent « à lier des bœufs au joug et à mener une charrue... » C'est le cas de treize d'entre eux, qualifiés de laboureurs ou de semeurs.

Ils exercent tous sur des habitations-sucreries de plaine, pour la plupart en Grande-Terre (64) (Saint-François, Sainte-Anne, Moule, Petit-Canal), ou à sa limite : Petit-Bourg et Baie-Mahaut. Cette mécanisation va donc de pair avec le développement de la monoculture de la canne en Grande-Terre. Avec 56 esclaves, l'habitation de Houelbourg ou Baie-Mahaut est la plus petite qui dispose d'un

(60) Labat, tome II, p. 288.

(61) G. Debien : Les esclaves... p. 126.

(62) G. Debien : Les esclaves... p. 133.

(63) G. Debien : Les esclaves... p. 163, p. 165.

(64) Il y a pourtant un cas en Guadeloupe proprement dite : la sucrerie Bellevue de Basse-Terre.

laboureur (Toussaint, créole de 23 ans) (65). Toutes les autres sont de très grosses habitations de 150 à 300 esclaves.

Parmi les laboureurs nous trouvons 4 nègres de Guinée, 5 créoles, 1 mulâtre, et 3 dont l'origine ne nous est pas précisée. Peu de mulâtres exercent donc cette fonction, et Charles (66), mulâtre de 30 ans, marié à Elizabeth blanchisseuse et servante, fait figure d'exception (Inv. Régnauld 2/146 du 19 juillet 1784).

Ce ne sont pas de très jeunes hommes que l'on choisit pour cet emploi puisque leur âge médian est de 49 ans, et leur âge maximal de 56 ans. Il en existe pourtant de très jeunes. Nous avons déjà cité Toussaint, de Houelbourg, 23 ans. Au Long-pré de Sainte-Anne, Ambroise, nègre créole, a 22 ans, ainsi que Bastien à la sucrerie de la Gripière (Petit-Bourg). De même que pour les commandeurs, nous constatons de grandes variations de l'âge moyen des laboureurs en fonction de leur origine ethnique : les nègres créoles parviennent bien plus jeunes à cet emploi (moyenne d'âge 35 ans) que les Africains (âge moyen 52 ans). De ce fait, c'est l'apport de ces derniers qui vieillit considérablement l'ensemble du groupe.

Leur valeur d'estimation est assez proche de celle des commandeurs : valeur médiane 3 000 livres, valeur maximale 4 000 livres, mais il existe également des divergences dues à l'origine ethnique : un Africain ne vaut en moyenne que 2 600 livres, un nègre créole 3 300 livres, et ceux dont nous ignorons l'origine 2 300 livres.

Entre les laboureurs et les commandeurs un autre point commun est leur situation familiale : 4 laboureurs sont mariés et pères de famille.

Voilà sur ce sujet, toutes les observations que nous avons pu faire à partir de nos listes. Si nous avons usé de très nombreux exemples, c'est que la diversité des métiers, et les critères propres à chaque profession ne pouvaient être rendus par une trop grande synthèse.

Sur l'ensemble des esclaves, peu sont qualifiés (8 %). L'immense majorité de ces hommes et femmes travaillent au jardin, et leur horizon se limite à la houe, aux sillons à préparer, à la canne ou au café à soigner. Face à eux, le petit nombre « d'esclaves à talents », avec des tâches plus variées, des possibilités d'ouvertures sur l'extérieur, des conditions générales de vies meilleures, représente une sorte d'aristocratie ouvrière.

Les sang-mêlé sont proportionnellement très bien représentés au sein de cette élite des habitations, mais les créoles sont en chiffres absolus les plus nombreux. Quant aux Africains, en dépit des problè-

(65) Dupuch 2/19 du 30 novembre 1785. Mais ce n'est qu'une petite part d'un immense domaine.

(66) Laboureur à Bellevue (B.T.) ; n'oublions pas également que la population servile de la Grande-Terre, plus récemment mise en culture que la « Guadeloupe » proprement dite, est avant tout noire et africaine.

mes d'acclimatation et d'insertion, nous avons constaté à maintes reprises qu'ils n'étaient pas systématiquement maintenus aux tâches subalternes, mais avaient également accès à quelques postes de confiance.

Nous avons été gênés tout au long de cette étude par l'impossibilité de savoir si tous les ouvriers occupaient leurs fonctions d'une manière temporaire ou définitive. C'est qu'il y a là plus qu'une simple nuance tant du point de vue des intéressés que de celui de l'organisation générale du travail de l'habitation ! Un deuxième doute subsiste également sur la formation que recevait un esclave-ouvrier. Si nous avons d'assez nombreux apprentis, jamais on ne nous signale l'absence provisoire d'un esclave pour cause d'apprentissage à l'extérieur. Malgré cette limitation, cette qualification professionnelle apportait aux esclaves concernés une amélioration certaine de leurs conditions de vie.

CHAPITRE IX

Les maladies ou l'état sanitaire des esclaves

Sous-alimentés, mal nourris, surmenés par la difficulté et la durée de leur travail, les esclaves offraient des conditions idéales pour le développement des maladies. Ce fait fut une constante du monde colonial dans toute sa durée. Du Tertre nous en parle déjà en des termes peu élogieux pour les maîtres (1), et Labat (2) est encore plus explicite : « Les nègres ne laissent pas d'être sujets à bien des maladies, dont la plupart leur sont causées par le travail, le défaut de nourriture, et souvent par leur intempérance, et leur indiscretion ; la colique les attaque assez souvent ; ils sont sujets aux maux d'estomac, qui dégénèrent en hydropisie ; leur intempérance sur l'eau-de-vie, et les aliments qu'ils prennent, leur donnent des cours de ventre, et des flux de sang ; mais le mal auquel ils sont le plus sujet c'est l'Epian, et les autres maladies qui viennent de la même cause. Nos chirurgiens, ignorans et mal pourvûs de remèdes, en ont fait crever une quantité incroyable, d'autres qui se sont échappés de leurs mains, ont porté toute leur vie les impressions du Mercure qu'on leur avoit donné mal à propos, ou sont demeurez couverts d'ulcères et de nodus ». Ce tableau, sans ménagement pour aucune des parties concernées, est un assez bon résumé des principaux maux dont sont affectés les esclaves.

Pourtant, nous avons été très surpris par le petit nombre de malades : 623 seulement pour 8 820 esclaves soit 7 % des esclaves. Les conditions de vie générales sur les habitations nous laissaient supposer une bien plus grande proportion de malades. Ceci ne peut s'expliquer que par la nature de notre source.

Ces listes n'ayant pas pour but de rendre compte de l'état sanitaire des esclaves, les maladies ne sont notées que dans la mesure où elles affectent la valeur marchande de l'esclave. Il est donc logique que tous les petits maux temporaires qui affectent les esclaves, et dont on espère la guérison rapide, ne soient pas ou rarement notés. Nous enregistrons d'ailleurs une forte diminution de la valeur

(1) Du Tertre, tome II, p. 500.

(2) Labat, tome IV, p. 328.

Tableau n° 21 : Maladies et infirmités des esclaves.

Maladies	Nom- bre de cas	Maladies	Nom- bre de cas
infirmes et très infirmes	137	Moribond, en danger de mort	8
hernie	43	polype au nez	7
malade et maladif	29	malade de la fièvre, fiévreux	7
mal d'estomac	21	fou	6
chétif et de complexion fragile	20	imbécile	6
valétudinaire	19	sourd	6
attaqué de pians	19	asthmatique	6
ulcère aux jambes	16	maladie vénérienne	6
borgne	16	estropié de la main	6
aveugle	15	estropié d'une jambe	5
surâgé	14	incommodé d'un bras	5
dépôt à la jambe	14	une taie à l'œil	4
piéd perclus de crable	14	déhanché	4
descente	14	un pouce coupé, un doigt coupé	4
incommodé d'une jambe	13	une main coupée	4
estropié	13	manchot	4
incommodé	12	ulcère incurable	4
{épileptique, attaqué de frénésie	12	en convalescence	4
		piéd crochu, piéd mal tourné	3
{sujet au mal caduc	11	mal aux jambes	3
érésipèle	11	impotent	3
{presque aveugle, une vue très	10	boiteux	3
{faible, incommodé de la vue		sciatique	3
{poitrinaire, attaqué de la	9	bras coupé	3
{poitrine		jambe coupée	3
malade incurable	8	{incommodée des suites	3
bancale et bancroche	8		
dartre rouge	3	rhume	1
enflé	3	fluxion de poitrine	1
hors service	3	une épaule déboitée	1
verette (variole)	3	courbé	1
ayant des chancres	2	rein cassé	1
muet	2	estropié d'un bras	1
jambe cassée	2	incommodé d'un piéd	1
piéd en mauvais état	2	hernie congénitale	1
{perclus d'un bras,	2	ulcère vénérien	1
{impotent d'un bras		crevé	1
entorse au piéd	2	couvert de lèpre	1
estropié des deux jambes	2	bec de lièvre	1
malade d'une chute	2	rougeole	1
hernie aux testicules	2	attaqué de grappe	1
le mal de mère	2	essorillé	1
exténué d'un ulcère	2	hydropique	1
en traitement chez le chirurgien	2	exténué	1
ayant des nodus	2	bras cassé	1
cautère aux bras	2	blessé	1
trépané	1	attaqué d'un tremblement	1
mal aux yeux	1		
mal de gorge	1		

médiane d'un esclave malade : 950 lv. pour les hommes, 500 lv. pour les femmes (contre 1 750 lv. et 1 600 lv. pour les hommes et femmes dans leur ensemble). Cette forte diminution de la valeur, indique bien qu'il s'agit d'affections graves ou invalidantes.

En outre, nous ne savons rien ou presque des causes, des soins prodigués et de la durée des maladies ou de l'hospitalisation de l'esclave (3). Les Africains malades ou infirmes ont-ils contracté cette dernière en Afrique, lors du voyage à bord des négriers, ou à la Guadeloupe ? Les infirmités signalées sont-elles congénitales ou dues à un accident ? Sur toutes ces questions et bien d'autres, les listes ne nous apportent pas toujours d'éléments de réponse.

Faute de précisions, notre souci sera donc dans ce chapitre de tenter d'éclairer par des données tant quantitatives que qualitatives quelques aspects de la situation sanitaire des esclaves, qui devait être généralement déplorable.

Si le nombre global des malades nous paraît en deçà de la réalité, nous avons cependant relevé 97 cas différents de maladies (cf. tableau n° 21), d'infirmités ou d'handicaps. Un classement s'imposait donc. Ce classement ne distinguera pas les maladies contractées en Afrique ou au cours du voyage, de celles propres aux îles (4), mais il s'agit plutôt de grandes rubriques regroupant des maux affectant une même partie du corps, ou ayant des causes communes. Il va de soi, que bénéficiant des recherches précédentes (cf. note 4), nous serons particulièrement attentifs aux corrélations éventuelles entre telle maladie et l'origine ethnique de l'esclave.

Voici donc notre classement, et nous trouverons dans le tableau n° 22 le nombre et la proportion des esclaves qui en sont affectés pour chaque groupe ethnique :

- les maladies infectieuses
- les maladies respiratoires et les problèmes O.R.L.
- les maladies du derme
- les maladies nerveuses et la débilité
- les maladies du tube digestif
- les hernies
- les aveugles et les problèmes de la vue
- les accidentés : les amputés, les estropiés et tous les problèmes locomoteurs.

Et enfin toutes les petites misères difficilement classables.

1. Les maladies infectieuses

Les maladies regroupées ici sont les suivantes :

(3) Avec les recouvrements nous arrivons dans quelques cas à connaître la genèse ou l'évolution d'une maladie. Mais ce sont des cas rares, car bien souvent le deuxième acte est tout simplement recopié sur l'original, l'expert se contentant de réajuster les prix.

(4) Nos listes ne s'y prêtent pas, mais on peut consulter là-dessus l'ouvrage de G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises*, p. 298, ainsi que L. Peytraud, p. 236.

	Hommes	Femmes
- érysipèle (éléphantiasis)	5 cas	5 cas
- crables	6 cas	7 cas
- chancres	1 cas	2 cas
- pians	9 cas	8 cas
- ulcères aux jambes	8 cas	8 cas
- ulcères incurables	2 cas	2 cas
- exténué d'un ulcère	-	1 cas
- poitrinaire (attaqué de la poitrine, phthisique)	2 cas	6 cas
- maladies vénériennes	5 cas	1 cas
- malade de la fièvre	3 cas	4 cas
- rougeole	1 cas	-
- verette (variole)	1 cas	2 cas
- couvert de lèpre	1 cas	-
Total des cas	44 cas	46 cas

De ces maladies infectieuses, le plus grand nombre (63 cas sur 90) s'apparente à des maladies du derme. L'esclave allant pieds-nus, ses membres inférieurs sont très exposés aux piqûres d'insectes, aux écorchures, et à toutes les petites plaies qui, mal soignées, mal guéries, devenaient des crables (sorte de crevasses qui se formaient sous les pieds ou aux articulations), des chancres (petits ulcères qui ont tendance à s'étendre et à ronger les parties environnantes) (5), des ulcères qui épuisaient les esclaves, les laissaient infirmes, voire même leur coûtaient la vie. Ainsi Agathe, esclave de 18 ans de la sucrerie de la Gripière (Régnault 2/146) et très « incommodée d'un ulcère », décède entre le 19 juillet 1784, date du premier inventaire et le 22 août 1785, date du second inventaire (Régnault 2/147).

Ces maladies infectieuses de la peau sont nombreuses et se propagent aisément, les mauvaises conditions hygiéniques et la malnutrition étant les meilleurs agents propagateurs. Aux côtés de celles déjà citées nous rencontrons des esclaves souffrant de pians, maladie chronique et contagieuse de la peau, qui se manifeste par l'éruption de boutons purulents. Le pian ou l'épian existait également en Afrique, et était « de toutes les maladies des Antilles, celle contre laquelle on lutta avec le plus de persévérance » (6). On y était sujet à tout âge, et dans notre échantillon, sur quatorze enfants (de moins de 15 ans) affectés d'une maladie infectieuse, dix sont des pianistes. Courants sont aussi les érysipèles ou éléphantiasis. Le sujet atteint présente des jambes monstrueuses, et il est possible que beaucoup d'esclaves dits « enflés » souffrent de cette maladie (7).

(5) C'est le cas de Lubine négresse de Guinée de 42 ans de l'habitation sucrerie de Long-Pré (Dupuch 2/18 du 21 janvier 1784) « ayant un chancre qui lui mange le nerf ».

(6) G. Debien : *Les esclaves aux Antilles françaises*, p. 305.

(7) L'éléphantiasis est encore de nos jours une maladie très fréquente chez les Antillais.

D'origine infectieuse, mais ayant une toute autre manifestation sont les « poitrinaires », les « attequés de la poitrine » ou les « phtisiques ». Ces affections pulmonaires auxquelles nous pourrions peut-être adjoindre toutes les affections respiratoires et O.R.L., sévissent davantage sur les caféières (8) que sur les sucreries (la moitié des poitrinaires et des fiévreux), et ce sont, dans notre échantillon, les femmes qui en sont le plus souvent victimes (6 cas sur 8). Mals équipés (absence de vêtements et de couvertures pour les nuits fraîches) contre les différences de température et l'humidité, les esclaves souffrent d'une manière chronique de ces affections qui les prédisposent à la tuberculose et en tuent plus d'un. Ainsi le jeune Pierre, 12 ans et esclave de l'habitation caféière du S^r Poirié est au 26 février 1777 (Mimerel 2/196) « poitrinaire et en danger de mort » !

Concernant les fièvres, notre source n'est pas assez précise. S'agit-il de fièvres bénignes et passagères, ou au contraire de fièvres malignes et intermittentes de type paludéen ?

Les maladies vénériennes sont à l'état endémique aux îles et il est rare de trouver sur une plantation un cas isolé. Ainsi sur la sucrerie de M. Botreau-Roussel aux Trois-Rivières (Dupuch 2/18 du 9 novembre 1784), trois nègres créoles sont affectés : Lubin 13 ans est « attaqué de maux vénériens », Petit-Julien 56 ans est « vénérien », et enfin Michel 45 ans est « infecté de vices vénériens incurables, et à charge ». Comme nous l'indique l'exemple de Lubin, les enfants n'échappent pas à cette maladie, contre laquelle les chirurgiens coloniaux étaient impuissants, malgré tout l'art des apothicaires à proposer des remèdes miracles.

Il nous faut signaler également des maladies rares aux îles, tel un cas de lèpre mentionné sur la sucrerie d'Arnouville de Sainte-Anne (Dupuch 2/19 du 6 juin 1786). C'est Gédéon, nègre créole de 11 ans et fils de la servante Lucrèce qui est « couvert de lèpre ». Nous avons également un cas de rougeole en la personne de Léon, nègre créole de 15 ans (Dupuch 2/15 du 15 octobre 1782), et trois cas de « verette » ou plus exactement de variole. A vrai dire au moment des inventaires, deux sujets (un petit nègre Mine de 12 ans, et une mulâtresse de 46 ans certainement mal en point car non estimée) sont vraiment malades, et ce dans le même bourg (Saint-François de Basse-Terre). Par contre Jérémie, 26 ans et esclave du S^r Jean Bell (au Petit-Cul-de-Sac) a « eut la verette » (Sallenave 2/201 du 13 mai 1783). A-t-il bénéficié d'une inoculation ?

En résumé, nous retiendrons que les deux sexes sont également atteints par les maladies infectieuses. Si les poitrinaires sont plutôt des femmes (6 cas sur 8), les malades vénériens sont plus souvent des hommes (5 cas sur 6). Nous avons enregistré également la vulnérabilité des Africaines (17 cas, soit autant que pour les négresses créoles) :

(8) Les habitations caféières sont généralement situées dans les mornes, où le climat plus frais expose les esclaves (africains notamment) à des changements importants de température.

Tableau n° 22 : L'origine ethnique des malades.

	Créoles noirs	Africains	Sang- mélé	Nègres	Origine inconnue	Total
Les maladies infectieuses	39	27	7	3	14	90
Les maladies respiratoires	3	5	-	1	-	9
Les maladies du derme	8	7	1	4	3	24
Les maladies nerveuses et la débilité	2	6	3	3	6	20
Les maladies du tube digestif	2	11	1	-	8	22
Les hernies	31	12	4	2	6	55
Les amputés	5	9	-	-	3	17
Les estropiés et les autres troubles locomoteurs	84	62	22	11	44	233
Les problèmes de la vue et les aveugles	14	16	5	4	3	42
Tous les autres cas	46	28	19	9	18	120
Total des malades	234	183	61	38	105	621
Total des non malades	3 636	1 651	1 197	450	1 225	8 159
Total général	3 870	1 834	1 258	488	1 330	8 780*
% de malades	6 %	10 %	4,8 %	7,8 %	7,9 %	7,1 %

* Si nous ne retrouvons pas ici, les 8 820 esclaves que nous avons au total, c'est qu'il y manque 40 individus pour qui le sexe n'a pas été précisé.

elles souffrent alors surtout d'ulcères divers et de crables. Par ailleurs, plus de 70 % de ces malades souffrent d'affections cutanées graves.

2. Les maladies du derme

Nous n'avons pas voulu assimiler les maladies infectieuses ayant une manifestation cutanée (telles celles dont il vient d'être question) aux maladies affectant vraiment le derme, et qui ont rarement le caractère de gravité des précédentes affections. C'est pour cela que nous avons maintenu une subdivision.

On trouve donc ici les maladies suivantes :

	Hommes	Femmes
- dartre rouge	1 cas	7 cas
- « dépôts à la jambe »	5 cas	7 cas
- attaqués de grappe	-	1 cas
- ayant des nodus	1 cas	1 cas
Total des cas	7 cas	16 cas

Les femmes sont plus de deux fois plus sujettes que les hommes à ces maladies de la peau, petites misères aux causes et aux remèdes imprécis. Ce sont des dartres rouges (à opposer aux dartres farineuses donc blanches) qui peuvent être diverses maladies de la peau allant de l'acné à l'urticaire, passant par l'impétigo ou l'eczéma, et produisant des croûtes. Ou encore les grappes, qui sont probablement des excroissances cutanées, telles des verrues, ou des nodus qui sont des petites tumeurs ou grosseurs en forme de nœud. Les « dépôts à la jambe » avec 11 cas sur 20, sont les plus nombreux, et, peut-être, s'apparentent davantage à des ulcères bénins ou malins, qu'à des affections légères de la peau. Les créoles noirs et les Africains sont les plus touchés (15 cas sur 20) pour un seul exemple de sang-mêlé : la mulâtresse Magdeleine, 25 ans est « attaquée de grappe » (Inv. de l'habitation du Baille-Argent (9), Mollenthiel 3/79 du 22 octobre 1779).

3. Les maladies nerveuses et la débilité

Parmi les maladies que l'on considère traditionnellement comme propres aux Africains, les maladies nerveuses tiennent une bonne place. « On savait que dans chaque négrier se trouvait un nombre quasi irréductible de ces incurables » (10). Et de fait dans notre échantillon, les Africaines sont très bien représentées (5 cas sur 7 d'ethnie connue). Mais par ailleurs les hommes sang-mêlé (3 cas sur 7) sont également sujets à ces maladies, dont voici le détail :

	Hommes	Femmes
- Epileptique, « attaqué de frénésie », « sujet au mal caduc » ou « attaqué d'un tremblement »	5 cas	6 cas
- Fou	1 cas	2 cas
- Débile (« imbécile »)	2 cas	4 cas
Total des cas	8 cas	12 cas

(9) Bourg et Paroisse N.D. du Bon-Port de Pointe-Noire.

(10) G. Debien... p. 299.

L'épilepsie, selon sa gravité, rendait l'esclave incapable de tout travail sérieux ou en tout cas régulier ; son origine, mystérieuse aux yeux des colons, la faisait encore davantage craindre, et l'esclave atteint était considéré comme perdu. C'est ce qui explique que dans nos inventaires, les épileptiques ne soient pas estimés : seule Véronique, négresse de Guinée âgée de 45 ans « attaquée de temps en temps de frénésie », est estimée 400 livres. (Fontaine 3/4 du 28 janvier 1774). Tous les autres propriétaires agissent comme Madame Deblaine du Baillif (Dupuch 2/15 du 4 septembre 1782), qui laisse son nègre Jean-Charles sans estimation et pour mémoire car « tombant d'épilepsie ». Lors d'une vente, le vendeur était tenu de déclarer les esclaves épileptiques, faute de quoi l'acheteur pouvait lui réclamer un dédommagement lorsqu'il s'apercevait de la supercherie (11). Ainsi le 29 décembre 1782 lors de la vente de « sept pièces d'esclaves », le vendeur, le Sieur J. Baptiste Machet de Pointe-Noire déclare que Jean-Jacques (12), mulâtre de 11 ans « est atteint d'épilepsie » (13).

Souvent héréditaire, la maladie est aussi bien le fait d'adultes, que de jeunes enfants. Outre le cas de Jean-Jacques, nous avons Claire, petite fille de 3 ans « attaquée d'un tremblement (habitation-sucrerie de la Gripière, Regnault 2/146 du 19 juillet 1784), et Félix, 6 ans, fils légitime de Guitonne et du premier commandeur (14), est « épileptique » ; ou encore Marcel mulâtre de 15 ans et « sujet au mal caduc » (habitation caféière de Goyaves. Mimerel 2/196 du 26 février 1777).

La folie et la débilité sont moins uniformément considérées comme rédhibitoires. Les esclaves atteints sont parfois estimés, leur valeur étant seulement diminuée du fait de leur maladie, ainsi Vincent dit Bazin, nègre de Guinée de 15 ans, « attaqué de folie » est estimé 1 250 livres (15) ; parfois non estimés comme Flore, négresse Ibo de 39 ans de l'habitation-sucrerie de Brinon, et folle (Mimerel 2/196 du 2 mars 1776). De fait c'est la diminution de la capacité de travail de l'esclave qui est ainsi mesurée. Un esclave atteint de folie, mais pouvant encore se rendre utile est estimé ; s'il devient un embarras ou une gêne, il n'a alors plus aucune valeur et ce quels que soient les services précédemment rendus. A ce sujet le cas d'Innocente est exemplaire. Mulâtresse de 46 ans de l'habitation-sucrerie du Long-Pré (Dupuch 2/18) elle est servante-blanchisseuse au 21 janvier 1784 et estimée 2 000 livres. Dix-huit mois plus tard (Dupuch 2/19 du 24 octobre 1785), elle n'a plus de valeur « car devenue folle » et de surcroît marronne.

Les colons, toujours prompts à soupçonner leurs esclaves de malveillance, voyaient les causes de ces maladies dans des empoison-

(11) Dans le semestre ou dans l'année qui suivait l'acquisition.

(12) Jean-Jacques est vendu avec sa mère, mulâtresse de 33 ans, ainsi que ses cinq frères et sœurs, tous mulâtres également.

(13) Notaire Benoît, Archives Contemporaines de la France à Fontainebleau.

(14) Nous n'avons pu déchiffrer son prénom.

(15) La valeur moyenne d'un Africain de 15 ans est de 1 900 livres.

nements, des maléfices ; certains, un peu plus réfléchis, dans l'épuisement et la mauvaise nourriture des esclaves, mais aucune allusion n'est jamais faite aux souffrances morales qu'inflige l'esclavage.

4. Les maladies du tube digestif

Dans notre échantillon deux appellations recouvrent les graves perturbations gastriques et intestinales dont peuvent souffrir les esclaves :

	Hommes	Femmes
- Mal d'estomac	14 cas	7 cas
- Hydropique	1 cas	-
Total des cas	15 cas	7 cas

Il est difficile d'admettre que la cause principale soit autre chose qu'une mauvaise alimentation, non seulement insuffisante, mais surtout déséquilibrée. Les maux d'estomac viennent comme par série sur certaines habitations : l'habitation caféière du Réduit (16) (Dupuch 2/21 du 18 juin 1788), la sucrerie du Marquisat de Brinon (17) où nous avons déjà constaté par ailleurs un état sanitaire déplorable, l'habitation sucrerie de la Gripière (Regnault 2/46 du 19 juillet 1784). La qualité inférieure de la nourriture sur certaines plantations multiplie encore le nombre de malades. Par ailleurs, en considérant le tableau n° 22, nous sommes frappés par le fait que les esclaves « faits au pays » (créoles noirs et sang-mêlé) soient si peu représentés. Les Africains sont donc les premières victimes de ces maladies, et si la mauvaise alimentation a une part importante dans leur genèse, il faut bien admettre également que le changement de régime alimentaire y a sa part.

Le mal d'estomac (21 cas dans notre échantillon) devait être très fréquent aux îles, car nombre de chroniqueurs (18) des Antilles en parlent. Très rare chez les créoles (noirs ou sang-mêlé) elle est désignée sous le nom de « chlorose africaine » par les praticiens et se manifeste « par un flegme épais », un teint olivâtre, une tête bouffie, la langue blanche » (19), il s'ensuivait une incapacité de travailler et un anéantissement complet. C'est ce marasme, joint au fait que les Africains en étaient les premières victimes, qui portèrent les colons à penser qu'il s'agissait avant tout d'une maladie d'origine morale.

(16) Sept cas pour 94 esclaves, et fait notable, ce sont tous des enfants âgés de 9 à 13 ans (Habitation située à Trois-Rivières).

(17) Notaire Mimerel 2/196 du 2 mars 1776. La plantation est surtout peuplée d'Africains.

(18) Du Tertre, Labat, Thibault de Chavallon, Moreau de Saint-Méry, pour ne citer que ceux-là.

(19) G. Debien, Les esclaves p. 301.

Les malades ne sont pas pour autant tout à fait dépréciés, leur valeur est certes très diminuée (900 livres de moyenne) mais rarement nulle. Il n'y a guère que Médée, négresse Guinée de 20 ans, ayant un « mal d'estomac incurable », et de surcroît « mauvais sujet » qui n'est pas estimée. (Dupuch 2/17 du 13 octobre 1783).

Les hommes sont deux fois plus souvent atteints que les femmes, mais l'affection n'est pas propre aux adultes. De jeunes enfants en souffrent et nous avons mentionné le cas des sept enfants de la caféière du Réduit.

L'hydropisie est également une affection gastrique ou intestinale. C'est l'accumulation de sérosité (ou d'eau) dans une partie du corps, et notamment l'abdomen. Le malade présente alors une enflure localisée ou généralisée. Y a-t-il alors dans l'esprit des rédacteurs et colons une différence entre l'hydropique (20) et l'esclave souffrant du « mal d'estomac » ?

Nous n'avons rencontré aucune mention de géophagie, pourtant le père Labat nous présente les Africains comme y étant « fort sujets » (21). « Cette mélancolie noire qui porte les Nègres à manger de la terre, des cendres, de la chaux et autres choses de cette nature, est ordinaire aux Sauvages » (22).

5. Les hernies

Le nombre des hernieux est important, et ce sont à l'évidence les hommes qui en souffrent :

	Hommes	Femmes
- hernie	35 cas	5 cas
- hernie congénitale	-	1 cas
- hernie aux testicules	2 cas	-
- descente	12 cas	-
Total des cas	49 cas	6 cas

Sur les plantations les occasions d'efforts pénibles ou de malaises qui provoquent le déplacement d'un viscère (ou d'une portion de viscère) ne manquent pas, et les hommes sont davantage exposés que les femmes. Les hernieux ne sont pas tous des accidentés, sinon comment expliquer parmi eux la présence de jeunes enfants tel Ménin nègre créole de 6 ans et souffrant d'une hernie (Sucrierie La Souche Dupuch 2/17 du 13 octobre 1783) (23), ou d'Agathe, jeune enfant d'un

(20) Labat, tome I, p. 227.

(21) Labat, tome I, p. 229.

(22) G. Debien dans les esclaves... p. 310 signale qu'il y avait peut-être un rapport entre l'abus de la guildive et l'enflure des hydropiques. S'agirait-il alors de cirrhoses du foie ?

(23) Outre Ménin et Agathe six autres enfants de moins de 12 ans ont une hernie.

an (Mimerel 2/198 du 4 février 1780). Il y a donc des hernies congénitales, mais les hernies accidentelles sont certainement le cas le plus fréquent. Parmi ces hernieux, les esclaves qualifiés sont proportionnellement mieux représentés que sur l'ensemble des malades. Si 7,1 % des qualifiés sont malades, c'est 24 % des hernieux qui sont qualifiés (13 cas sur 55). Il y a des fonctions qui prédisposent davantage ceux qui l'exercent : celle de charron, de tonnelier, de cabrouetier, de charretier, de scieur de long, de raffineur, et bien sûr de commandeur. Mais l'inverse peut exister aussi : un esclave souffrant d'une hernie obtient parfois une charge plus reposante, aux efforts physiques moins rudes (24). C'est probablement le cas d'Urban nègre créole de 41 ans, « gardeur de bœufs, attaqué d'une hernie et ayant un érysipèle à la jambe gauche ». Il est néanmoins estimé 1 000 livres.

Les hernies ne sont pas propres à tel ou tel groupe ethnique, les créoles noirs seraient très légèrement plus touchés que les Africains (25) ou les sang-mêlé. Par contre, c'est sur les grandes habitations-sucreries que le nombre des hernieux est le plus important (36 cas sur 55).

6. Les amputés et estropiés

Ce ne sont pas à proprement parler des maladies, mais il nous a semblé naturel de les inclure dans ce chapitre. Avec 240 cas c'est la catégorie la plus nombreuse.

	Hommes	Femmes
- amputés	6 cas	11 cas
- estropiés	107 cas	116 cas
Total des cas	113 cas	127 cas

Ce sont les travaux au moulin, au charroi, mais aussi les gros travaux qui occasionnent les plus nombreux accidents : chutes, efforts violents, écrasements, maladroites diverses provoquent des « reins cassés » « des épaules déboîtées », des « estropiés » des membres inférieurs ou supérieurs, des « incommodés » d'un bras, d'une jambe, des « genoux disloqués ». Le nombre de ces infirmes est très important, et peu d'habitations y échappent. Plus graves et bien souvent mortels sont les accidents au moulin dus à la fatigue et au

(24) Nous avons par exemple un jeune cordonnier de 20 ans, et un cuisinier de 42 ans. Tous deux gardent, en dépit de leur hernie, une valeur raisonnable compte tenu de leur âge et de leur fonction.

(25) Lors de l'embarquement sur les lieux de traite, le chirurgien qui examinait les nouveaux captifs, faisait refuser ceux qui avaient une hernie. C'est donc sur les plantations américaines, que les Africains contractaient cette gêne. Cité par Debien p. 316.

surmenage. Le père Labat nous a laissé une poignante description du sort des serveuses de cannes (26), et bien heureuses sont celles qui ne laissent aux dents du moulin qu'un bras, qu'une main, ou qu'un pouce. Il est aisé d'imaginer que bien des blessés succombaient à leur blessure et au tétanos. C'est ce qui expliquerait le petit nombre d'amputés relevés.

Ce qui frappe d'abord est le grand nombre de femmes victimes de ces accidents. Hormis le service de la grand'case, les femmes esclaves d'une habitation, n'ont pas le choix de leur fonction. Elles ne peuvent être qu'au jardin à sarcler, fouiller, planter, ou à couper la canne. « Comme c'est le plus aisé de tous les travaux, les femmes y font autant d'ouvrage que les hommes. C'est là principalement qu'on les emploie, aussi bien qu'au service du Moulin, qui déshonorerait les hommes, s'ils y étoient employez... Je les faisois mettre à repasser les bagaces, qui est l'emploi qu'on donne à la plus faible des Nègresses qu'on emploie au Moulin » (27). C'est cette répartition des tâches qui explique le grand nombre de femmes accidentées. Il en va de même pour les Africains qui sont plus souvent que les créoles nègres de houe. La proportion des Africains estropiés ou amputés est de 30 pour mille (contre 19 pour 1 000 pour les créoles noirs), des Africaines 50 pour 1 000 (contre 28 pour 1 000 pour les créoles noires). Par ailleurs, sur les 240 accidentés, nous n'avons que 16 qualifiés, dont la moitié sont charpentiers ou commandeurs (28), deux fonctions qui exposent particulièrement aux accidents ceux qui les exercent : les premiers lors du maniement des grosses pièces de bois, les seconds parce qu'ils se doivent de donner l'exemple lors des gros travaux.

Que ces estropiés et infirmes soient avant tout des accidentés du travail, nous est confirmé par le très petit nombre d'enfants (10 cas sur 240). Certains de ces petits infirmes ont peut-être été victimes d'un accident qu'il faut alors imputer à la maladresse d'une mère ou à une mauvaise surveillance ; mais pour d'autres, il peut s'agir d'une malformation congénitale. C'est sans doute le cas d'Alain, petit nègre créole de 10 ans, déhanché (habitation vivrière de Bellevue. Dupuch 2/19 du 26 février 1785), ou celui d'Urbain jeune infirme de onze mois (Dupuch 2/19 du 14 avril 1785. Manufacture à poterie du Sieur G. Coquille), ou encore celui de la jeune Louise, négresse créole de 8 ans et impotente (Manoir d'Arnouville, Dupuch 2/19 du 6 juin 1786).

Les accidents sont donc très nombreux chez les adultes du jardin. La valeur de ces infirmes, estropiés, incommodés, est de beaucoup dépréciée. Nombreux sont dans nos listes les esclaves dans le cas de Yobé, mulâtresse de 20 ans, dite sans valeur car estropiée (habitation sucrerie de Beausoleil. Dupuch 2/15 du 15 octobre 1782) ;

(26) Labat, tome II, pp. 191-193.

(27) Labat, tome II, p. 287.

(28) Il y a également un tonnelier, un vinaigrier, un maçon, deux cuisiniers, un tailleur et un gardeur de bestiaux. Les trois dernières fonctions étant probablement des emplois attribués à des esclaves trop handicapés pour être employés à d'autres tâches.

ou d'Henriette, négresse créole de 45 ans, sans valeur, car ayant « une jambe coupée » (manufacture sucrière de Montplaisir. Dupuch 2/18 du 13 septembre 1784) ; ou encore de Jacquette, négresse de Guinée de 52 ans, non estimée car « infirme et hors d'état » (Manoir d'Arnouville. Dupuch 2/19 du 6 juin 1786).

C'est au prix de toutes ces infirmités, comme le dit *Candide* que l'on mange du sucre en Europe (29).

7. Les autres cas

Le tableau n° 21 ne dresse pas la liste exhaustive des maux dont souffrent les esclaves. Il y a ceux que nous n'avons pu inclure dans une des catégories, car leur maladie est avant tout l'usure physique : ce sont tous les « valétudinaires ».

Ce sont aussi tous les malades d'affection non précisée, mais dite « incurables » comme Germain nègre créole de 36 ans (sucrierie de Saint-Marc. Dupuch 2/17 du 29 septembre 1783) ; les « chétifs », ou de « complexion faible », dépréciés de ce fait, car ne pouvant rendre tous les services escomptés. Ainsi sur la caféière de la Mahaudière, la négresse de Guinée Babée âgée de 45 ans, n'est estimée que 660 livres car chétive. Il y a encore les « enflés », les « exténués », les « crevés », les « hors service ». Que se cache-t-il derrière ces termes vagues ? Surmenage et malnutrition sans aucun doute ! Lassitude morale certainement aussi ! Mais n'y aurait-il pas également quelques affections plus graves (30) que l'on se garde bien de préciser ?

Il y a aussi toutes les affections chroniques, temporaires ou définitives qui sont mentionnées : les maladies des yeux sont assez fréquentes, 42 cas nous sont signalés dont 23 aveugles, il y a les sourds, les muets, les femmes « incommodées des suites de couches » et qui, mal soignées, deviendront stériles.

Dans ce chapitre nous avons retenu tous les esclaves dont la capacité de travail se trouvait diminuée, soit du fait d'une maladie, d'une infirmité, d'un accident, soit encore tout simplement du fait de leur grand âge. Sept pour cent des esclaves de notre échantillon sont donc ainsi partiellement ou totalement indisponibles. C'est beaucoup moins que les 15 % de malades avancé par G. Debien pour Saint-Domingue (31), ou par Labat pour la Martinique de l'extrême fin du xviii^e siècle (32). Comme nous l'avons dit dans l'introduction, les maladies supposées passagères et sans séquelles ne sont pas toujours mentionnées. Il est aussi possible que l'état sanitaire général de l'île soit meilleur qu'à Saint-Domingue, les difficultés d'approvisionnement en esclaves nouveaux, et la présence sur les plantations des propriétaires, favorisant cet état. Par ailleurs, l'évolution des mœurs,

(29) Voltaire, *Romans et Contes. Candide*, p. 197. Bibliothèque de la Pléiade.

(30) Les enflés font bien sûr penser à une hydropisie mais ne serait-ce pas aussi des cirrhoses du foie ? L'alcoolisme est un sujet tabou dans les listes de plantation, pourtant on peut difficilement admettre qu'il n'existait pas !

(31) G. Debien. *Les esclaves...* p. 318. 15 % en temps ordinaire, mais 20 % à 25 % au moment des épidémies, et ce sans y adjoindre les vieillards et les infirmes.

(32) Labat, tome II, p. 281.

et l'intérêt mieux compris des colons, font qu'à l'extrême fin du XVIII^e siècle, on consacre davantage de temps et d'argent aux soins des malades. Ces soins sont le fait du propriétaire ou plus généralement de sa femme, aidée et conseillée par des hospitalières(33) et des chirurgiens. Ces derniers, employés sur l'habitation par le colon, ou installés à leur compte au bourg, sont présentés par les chroniqueurs comme des ignorants et des incapables. Dans la majorité des cas, les propriétaires devaient faire soigner leurs malades sur la plantation même. Les mieux pourvus avaient un hôpital (mais aucun ne nous est signalé dans nos listes), les plus négligents se contentant d'assister le malade dans sa case. Les remèdes sont avant tout des simples préparés par l'hospitalière ou la garde-malade, les chirurgiens pratiquent des saignées et autres médications peu efficaces, et en dernier recours, on fait parfois appel au guérisseur africain.

Par ailleurs dans nos listes nous avons très peu de traces des soins et des interventions du médecin. Pour les années 1786-1788, les comptes de gestion de l'habitation Gélas du Petit Canal (Dupuch 2/22 du 3 novembre 1789) nous indiquent 33 livres de dépenses ordinaires pour une visite médicale, et 500 livres annuelles pour la nourriture des nègres malades. Cela laisse donc supposer que les repas des malades sont plus soignés (bouillon de viande, poisson salé, etc.) et pris en charge par le propriétaire. Certains planteurs n'hésitent pas non plus à se priver d'un malade en le plaçant chez un chirurgien, où il recevra les soins que nécessitent sa santé. C'est le cas de M. Vaneybargue Roulle, colon caféier de Bouillante, qui a placé Luc, âgé de 8 ans, « en traitement chez M. Lepinard pour la moitié de sa valeur ». Laquelle valeur est de 600 livres (Mimerel 2/196 du 16 mai 1777). Lors de la vente de son habitation sucrerie, la veuve Lartigue déclare que Catherine, âgée de 28 ans est « en traitement chez le chirurgien, le Sieur Roudès de Capesterre, à la charge de lui payer après la guérison la moitié du prix qu'elle sera alors estimée et rien si elle meurt » (Mimerel 2/196 du 25 juillet 1776). Il y a donc ainsi des contrats entre chirurgiens et propriétaires d'esclaves malades. D'autres colons assurent même à quelques malades, une convalescence. Ainsi le petit Antoine, 12 ans, est envoyé en convalescence à Marie-Galante par son maître M. P. Daleyrac, colonel d'infanterie de Basse-Terre (Ezemard 2/153 du 14 octobre 1784). Ces attentions ne sont bien sûr que le fait de quelques colons clairvoyants ou humains, mais elles nuancent le tableau très sombre que nous avons dressé de l'état sanitaire des esclaves.

(33) Tâche confiée à une négresse choisie pour sa propreté, son habileté et son autorité sur les malades.

CHAPITRE X

Marrons et marronnage

Sont déclarés marrons (1) les esclaves échappés de la plantation ou de la maison de leur maître. Le marronnage est aussi ancien que l'esclavage en Guadeloupe ou dans le reste des colonies, et des mesures sévères furent prises de bonne heure pour l'enrayer (2). Les Pères Dutertre et Labat en parlent dans leurs ouvrages, et en donnent une sorte de définition : s'il y a chez ces esclaves une part de « désir de la liberté, qui est naturel à tous les hommes... j'ose soutenir que ce motif n'est pas le plus puissant » dit Dutertre (3). A quoi Labat ajoute en faisant écho, que les marrons « se sauvent de la maison de leur maître, ou pour ne pas travailler, ou pour éviter le châtement de quelque faute qu'ils ont faite, ils se retirent pour l'ordinaire dans les bois, dans les falaises ou autres lieux peu fréquentés, dont ils ne sortent que la nuit pour aller arracher du manioc, des patates, ou autres fruits, et voler quand ils peuvent des bestiaux et des volailles » (4). Ces deux définitions forment dès le XVIII^e siècle, une synthèse des causes du marronnage. Aux côtés de motifs d'un ordre élevé, tel le désir de liberté, qui pousserait un petit nombre d'esclaves à désertier, nous trouvons et ce pour la plupart des marrons, des raisons plus matérielles liées aux conditions de vie sur les habitations : insuffisance de nourriture, peur du châtement, désir de se soustraire (parfois d'une manière seulement temporaire) au travail, simple escapade (qui est alors une forme de répit dans une vie morne et harassante)... etc.

La correspondance des administrateurs fait souvent allusion au problème, et les marrons y sont souvent présentés plus ou moins comme des bandes de malfaiteurs fixés dans les mornes intérieurs et inhabités (les Grands-Fonds de Sainte-Anne en Guadeloupe en sont un exemple typique) et qui provoquaient, à tort ou à raison, l'inquié-

(1) De l'espagnol « cimarron », qui veut dire sauvage, et donc dans l'esprit des planteurs, le marron abandonne une vie « domestique » pour une vie sauvage.

(2) Avant le code noir, le châtement était laissé à l'arbitraire du maître ; l'ordonnance du 6 avril 1682 statua précisément les conditions des châtements et leur importance.

(3) Dutertre, p. 498, tome II. Dutertre a sur la question, l'opinion de ses contemporains à savoir qu'il y a des races faites pour la servitude, et les Africains en font partie. L'esclavage n'étant donc pas pour un noir une situation intolérable, il faut chercher ailleurs que dans un désir effréné de retrouver la liberté, les causes du marronnage.

(4) Labat, p. 79, tome I.

tude des colons (5) ! Nous n'avons bien sûr rien de tel dans nos listes, mais le marronnage existe et est un fait de la vie quotidienne de l'île, nous en voulons pour preuve la publication par la *Gazette de la Guadeloupe*, publiée chaque jeudi à Basse-Terre (6), de listes d'esclaves marrons.

A. - A QUEL GENRE DE MARRONNAGE, LES COLONS GUADELOUPEENS SONT-ILS CONFRONTES ?

Parce que ce marronnage est une préoccupation constante, tant au niveau national que local, mais aussi parce que c'est à nos yeux une forme de résistance, voire même de représaille qu'avait l'esclave envers son maître, nous nous attendions à rencontrer beaucoup plus de marrons dans nos listes. Or celles-ci ne nous en signalent que 134 pour toute la période considérée (7).

Les colons étaient certes tenus de déclarer le départ en marronnage de leurs esclaves. Mais par ailleurs, en l'absence de danger réel pour eux, ces mêmes colons ont longtemps considéré le petit marronnage, assimilé alors à de l'absentéisme, comme un problème d'ordre interne n'intéressant que l'habitation affectée, et les remèdes à y apporter relevant davantage d'une police domestique que publique.

Plus troublant encore que le petit nombre de marrons contenu dans nos listes, lors des estimations ou des ventes d'habitations; des marrons sont signalés et estimés comme les présents, et font même parfois l'objet de transactions. C'est le cas de Bazile, nègre de Guinée de 42 ans, esclave de la succession Mercier (Dupuch 2E 2/17 du 17 juillet 1783), vendu 1 320 lv. bien qu'il soit à la date de la vente « marron ».

Ce n'est semble-t-il qu'à partir d'un laps de temps assez long, que les colons cessent d'estimer dans leur compte la valeur d'un esclave marron. Il est alors mentionné « pour mémoire ». A Montplaisir, c'est le cas de Toussaint, câpre de 33 ans, parti depuis huit ans (8). Le 6 juin 1786 l'inventaire de la succession du S^r d'Arnouville est dressé (Dupuch 2E 2/19). Deux cent vingt-neuf esclaves y sont mentionnés, desquels il faut soustraire sept marrons de longue date et non estimés, et deux marronneurs estimés : Adrien dit « Dia-là » (41 ans) et Paille (52 ans), tous deux nègres créoles et cabrouetiers, estimés respectivement 1 320 lv. et 2 000 lv. Parfois, acquéreurs et vendeurs s'accordent prudemment sur un dédommagement si les

(5) Vers 1735, alors que l'intérieur de la Grande-Terre n'est pas encore mis en cultures, un groupe de deux cents noirs selon certains, de six cents selon d'autres, y est installé. Cité par Y. Debbasch, p. 70.

(6) Aux Archives nationales, sous les cotes F^oLC¹²13, vingt-cinq numéros de ce journal sont conservés couvrant la période du 2 janvier 1788 jusqu'à janvier 1789.

(7) Alors qu'entre le 28 mai 1788 et le 25 décembre de la même année, la *Gazette de la Guadeloupe* recense 139 marrons qui ont été repris sur l'ensemble de l'île.

(8) Et encore n'en est-il pas toujours ainsi : Sylvain Moco de 47 ans, marron depuis huit ans, cuisinier, est toujours estimé 2 600 lv. au bail de la sucrerie des S^r et Dame Marre (Ezemard 2E 2/154 du 24 février 1785).

marrons ne sont pas revenus quelques semaines ou quelques mois plus tard.

Le marronnage en Guadeloupe ne serait donc pas considéré, ni comme un drame, ni comme une menace à la tranquillité des quartiers, mais plutôt comme une absence temporaire de l'esclave, soit pour se soustraire au travail ou à une punition, soit pour dénoncer un état de fait qui ne lui convient pas (insuffisance ou mauvaise nourriture, mauvais traitements, modification dans l'organisation du travail, changement de gérant ou de commandeur).

Sur toutes ces causes du marronnage, nos listes ne sont pas explicites, mais il faut savoir que les raisons qui déterminent un esclave à désertir peuvent être différentes selon que l'on considère un « nègre nouveau » ou un créole « fait au pays ». Les causes qui poussent le premier à fuir la plantation (certains s'enfuient pendant le trajet les conduisant à l'habitation de leur nouveau maître) sont davantage d'ordre psychologique : la capture en Afrique, les conditions effroyables du voyage, la vente à la descente du négrier plongent l'homme ainsi traité dans un profond désarroi et le prédispose à la désertion. Cette fuite est généralement de courte durée, car l'Africain désorienté et ignorant tout du pays, ne tarde pas à se retrouver à la geôle du bourg. Dans les listes des marrons y attendant leur maître, les Africains sont bien plus nombreux que les créoles (9). Ces derniers fuient l'habitation pour des raisons variées et bien souvent liées à leur condition (nègre de houe, artisan ou domestique) au sein des ateliers. Outre les causes matérielles déjà citées, ajoutons le désir tout naturel pour un esclave à talents de se fondre dans la masse des artisans libres des bourgs.

B. - LA DUREE DU MARRONNAGE

Nous n'avons pas toujours de précisions sur la durée du marronnage, cela tient bien sûr au fait que nos listes nous donnent un instantané de la situation à la date de l'acte. Quelques recollements nous apportent néanmoins des éléments d'informations.

Le S^r Lepreux est propriétaire d'une sucrerie au Mont Saint-Charles de Basse-Terre. En quinze ans, du 29 janvier 1768 (10) au 17 décembre 1783, trois inventaires de l'habitation sont dressés. En 1768, le mulâtre Pierrot a 59 ans et il est marron. En 1777 (Mimerel 2E 2/196), bien que mentionné, il est toujours absent de la plantation ; mais en 1783 (Ezemard 2E 2/153 du 17 décembre), nous apprenons qu'il a été repris et cédé. Pierrot est donc resté en marronnage au moins quinze ans.

Toujours chez les Lepreux, en 1768, Marc, sans âge et origine

(9) G. Debien, La Gazette de la Guadeloupe : publication des marrons (1788). *Bulletin de l'IFAN*, tome XXVII, Dakar 1965.

(10) Notaire Lanaspèze, sans référence.

précisés, a quitté la plantation depuis 18 mois ; mais l'inventaire de 1777 nous signale sa mort. Est-ce au cours de sa capture ?

Quelques actes nous indiquent également quand a débuté le marronnage : Théodore, nègre créole a quitté la maison de sa maîtresse Dame M.R. Brun Beaupin au bourg de Baillif depuis deux ans (Ezemard 2E 2/153 du 23 novembre 1783).

Etienne nègre créole de 55 ans de la caféière du S^r Augustin Delignière est parti en marronnage depuis deux mois (Ezemard 2E 2/153 du 23 juin 1784).

Jean-Pierre, Mascarille dit « Paillanlhome » et Hector tous trois nègres de Guinée de 41 ans, ainsi que Jeanique nègre créole de 50 ans, ont quitté la caféière du S^r Fouilliole aux Vieux Habitants depuis trois ans (Ezemard 2E 2/155 du 6 avril 1786).

Les marrons de longue durée, ceux que l'on considère comme partis sans espoir de retour sont bien sûr signalés (11). Il en est ainsi à la sucrerie d'Arnouville de Sainte-Anne (Dupuch 2E 2/19 du 6 juin 1786) où cinq marrons depuis longtemps sont signalés : Gabriel nègre de 85 ans, marron depuis 23 ans ; Simon *idem*, 51 ans, marron depuis 17 ans ; enfin Sans-Soin, nègre, 57 ans et marron depuis 16 ans (12). Bien sûr, quand sur une même habitation, plusieurs marrons sont signalés, rien ne nous permet d'en conclure qu'ils sont partis ensemble.

Avec les inventaires, il n'est pas possible de connaître la vie des marrons de longue ou de courte durée. Nous ne pouvons faire que des suppositions. Le déserteur qui s'installe dans le marronnage a plusieurs refuges possibles et qui correspondent chacun à des genres de vie différents. Il y a bien sûr l'attrait de la ville où l'esclave selon son état (artisan ou nègre de jardin) se fondera à la masse des autres artisans, ou à celle des parasites de tous genres ; mais il y a aussi le fugitif qui ira se fonder dans une communauté marronne, dans les zones qui échappent encore aux plantations. En Guadeloupe, les Grands-Fonds, la région de la Pointe-des-Châteaux, sont les lieux propices à l'établissement des marrons qui y vivent en bande ou isolément.

Tel nous a semblé être le cadre du marronnage en Guadeloupe. Nous allons examiner maintenant en détail les 134 cas de marrons signalés, voir qui partait mais sans jamais pouvoir cerner les causes de cette fuite.

C. - QUI SONT LES ESCLAVES FUGITIFS ?

Quatre vingt-douze hommes et 42 femmes sont signalés marrons, soit un tiers de femmes et deux tiers d'hommes : c'est une constante des colonies d'Amérique, les femmes sont moins souvent

(11) Car tant qu'il n'a pas été ramené mort ou vif, l'esclave marron demeure la propriété de son dernier maître, ou à défaut de ses successeurs.

(12) Ces hommes-là ne se sont pas simplement absentés de l'habitation, ils ont rompu les chaînes.

marronnes. Le soin des enfants les retiendrait-elles ? Ou tout simplement la vie en marronnage, faite d'imprévus et de dangers, les effraye-t-elles quelque peu ? En tous cas, en Guadeloupe, beaucoup de femmes ne raisonnent pas ainsi. Parmi les marronnes, sept sont signalées mères de famille et deux ont emmené leur enfant : Scholastique, câpresse de 28 ans, 2 600 lv. (Dupuch 2E 2/18 du 21 janvier 1784) est partie avec son fils, Cazimir, câpre de 2 ans (habitation du Long-Pré à Sainte-Anne). Au fief d'Arnouville (Dupuch 2E 2/19 du 6 juin 1786), Dorothée, négresse Guinée de 53 ans, s'est enfuie avec sa fille Jeanneton, créole de 12 ans. Ce n'est donc pas une escapade de nouvelle ! Les autres mères n'ont pas hésité à partir seules, mais peut-on conclure à un départ définitif devant le cas de Bénée, négresse créole de 31 ans, marronne et mauvais sujet, partie en laissant son fils, Séverin de deux ans ? (Dupuch 2E 2/18 du 9 novembre 1784).

Les marrons sont de toutes origines : 52 nègres créoles, 25 Africains, 15 sang-mêlé, 11 nègres et 31 dont l'origine n'est pas précisée. S'il y a plus de créoles parmi eux, c'est qu'ils sont les plus nombreux sur l'ensemble des esclaves. Mais si nous rapportons ces effectifs à ceux des esclaves adultes (tableau n° 2), nous trouvons 2,7 % de sang-mêlé marrons, 2,5 % de créoles et seulement 1,5 % d'Africains. Si l'occasion de quitter la plantation tente tous les esclaves, les Africains semblent un peu plus hésitants que les autres. A cela rien de bien étonnant, leur mauvaise connaissance du pays les laisse plus démunis que les natifs de l'île. Et n'oublions surtout pas, qu'il s'agit ici de déclarations de départ en marronnage, et non de marrons repris. Car alors, les Africains sont beaucoup plus vulnérables que les créoles. Parmi les Africains, nous trouvons donc : 13 nègres de Guinée, 5 Mandingues, 2 Ibos, 2 Congos, un Moco, un Nègre Mine, un Caplaou et point de nouveaux. Il est vrai que nous en avons très peu dans notre échantillon global.

Les habitations-sucreries sont davantage touchées par le marronnage. Quarante-et-une habitations différentes signalent des marrons : 23 sont des sucreries, 13 des caféières, 4 des propriétaires citadins et une habitation-vivrière. Plus de la moitié des marrons proviennent donc de grandes plantations.

La majorité des fugitifs ne sont pas des esclaves à talents. Nous avons relevé néanmoins quelques ouvriers parmi ces déserteurs, et même un premier commandeur. La sucrerie de Saint-Robert et la caféière du Mont-d'Or au Baillif ne sont pas administrées par les propriétaires, mais par des gérants. Le 1^{er} décembre 1781 (Mimerel 2E 2/198) Simon assure la charge de premier commandeur des deux habitations. Nous ignorons son âge et son origine. Le 8 mars 1787 (Regnault 2E 2/148) il est mentionné pour « mémoire » car marron. Dans quelle circonstance est-il parti ? Entre les deux inventaires, le gérant a changé. Cette fuite est-elle due à la personnalité du nouveau gérant ? On peut se le demander, d'autant que d'autres ouvriers de la plantation sont également partis : Pieté, charpentier, Naquair, gar-

deurs de cannes ; Philippe et Sylvestre deux gardeurs de bestiaux ; ainsi que quelques « esclaves d'habitation » : Rosette dit « Belle-fonds », Galle, Michel, Hippolite, Lajoie Coly, Pauline et Cécile. Soit au total 12 marronneurs pour cette seule habitation. Le départ du premier commandeur a été certainement un fort mauvais exemple, d'où le soin qu'apportaient les colons au choix du détenteur de cette charge. Ces douze esclaves constitueront-ils une petite communauté autour de Simon ?

Au manoir d'Arnouville (quartier du Petit-Cul-de-Sac) Adrien dit Dia-là, 41 ans et Paille, 52 ans, tous deux créoles et cabrouetiers sont partis (Dupuch 2E 2/19 du 6 juin 1786). Ce sont, semble-t-il, des habitués car ils sont dits « marronneurs » et non « marrons » et estimés comme les présents.

Enfin, à la sucrerie de la Petite-Plaine au quartier du Bonport de Pointe-Noire (Dupuch 2E 2/20 du 8 août 1787), Saumur, nègre créole de 38 ans, tonnelier estimé 2 300 lv. est marron.

Ce sont les adultes qui partent en marronnage. Nous connaissons l'âge de 102 d'entre eux : 77 ont entre 15 et 50 ans, soit 75 %, 7 ont moins de 15 ans (13), et 18 ont plus de 50 ans. Nous avons déjà mentionné le cas des enfants partis avec leur mère, mais quelques-uns semblent être partis seuls : la sucrerie de l'islet Saint-Denis de Capesterre déclare le 14 janvier 1782 (Mimerel 2E 2/199) 17 esclaves marrons « dont plusieurs depuis très longtemps ». Parmi eux Constance, mulâtresse de 11 ans, Marie-Anne, 13 ans et Constance, négresse de 9 ans (14). De jeunes adolescents sont parfois déjà des récidivistes : le nègre, Victor, 13 ans est orphelin et marronneur. Lors du premier inventaire, bien qu'absent (Dupuch 2E 2/18) il est estimé 1 000 lv. On espère encore l'assagir ! Mais en 1785 (Dupuch 2E 2/19) on a perdu espoir de le revoir, et il n'est plus estimé mais seulement cité pour « mémoire ».

D. - REPRESSION DU MARRONNAGE

Tout marron était la proie des chasseurs de prime, blancs ou noirs (15). Le châtement des repris variait selon les circonstances de leur départ et la durée de leur absence. Mais de fait, pour un marronnage de courte durée, les colons devaient être plutôt enclins à une certaine modération. Nos listes ne nous renseignent guère sur ce sujet.

Nous connaissons néanmoins le cas d'Hermine, créole de 22 ans, « marronneuse et mauvais sujet ». Elle est « actuellement à la chaîne »

(13) Dont deux entre 0 et 9 ans, et cinq entre 10 et 14 ans.

(14) Trois femmes du groupe pourraient, de par leur âge, être leur mère.

(15) Dans les comptes de gestion de l'habitation Pigeon de Bouillante (Regnault 2/148 du 5 avril 1786), 24 lv. ont été remises au nègre de M. Neau pour la « prise de Petite Catherine dans les bois ». Une échelle des primes existait qui variait avec le temps du marronnage. A Saint-Domingue et à la Martinique fut établi un corps de police destiné à poursuivre les marrons.

(Habitation La Souche Dupuch 2E 2/27 du 3 avril 1788). En entravant la mobilité d'Hermine, enrayera-t-on pour autant son désir de fuite ?

Il y a parmi les marrons des habitués, des récidivistes que dans nos listes on nomme « marronneurs et marronneuses ». L'épithète « mauvais sujet » est souvent accolée à leur nom. Il est certain aussi que les colons ne tiennent pas outre mesure au retour d'une forte tête. A la limite, ils préfèrent se passer de ses services. Nous voyons ainsi des marrons repris et vendus aussitôt (cas déjà cité de Pierrot sur l'habitation Lepreux).

En résumé, que retiendrons-nous ? Que le marron quadeloupéen est plus souvent un homme qu'une femme, mais le nombre de ces dernières est plus important qu'on s'y attendrait. Les créoles (noirs et sang-mêlé) partent plus souvent que les Africains. Ces derniers, parce qu'ils connaissent mal le pays et la langue créole, sont des proies faciles pour les chasseurs de prime. Cela les retient peut-être davantage que leurs compagnons pourtant « accommodés » au travail des plantations, à la vie de l'île. Parmi les Africains fugitifs, aucune ethnie n'est plus particulièrement représentée. Il n'y a pas de prédisposition naturelle au marronnage. Ces marrons dont nous ne pouvons dire s'ils forment des communautés organisées ou s'ils demeurent isolés, pratiqueraient plutôt un marronnage de courte durée qui n'inquiète pas outre mesure les colons. Nous n'avons pas d'indices sur les lieux de reprise des marrons. S'éloignaient-ils beaucoup de l'habitation, ou s'établissaient-ils aux limites de la plantation, profitant ainsi de la complicité de leurs anciens compagnons ?

Les esclaves à talents sont peu nombreux, mais pourtant les mulâtres marrons sont proportionnellement plus nombreux que les Africains. C'est que les causes du marronnage, si elles ne nous sont jamais précisées, sont assez facilement décelables : l'esclave noir ou métissé, fait ou non au pays, se rebiffe devant les mauvais traitements d'un maître ou d'un gérant, devant l'excès de travail qui lui est imposé, devant sa condition de bête de somme mal nourrie, mal entretenue. Cela explique le grand nombre de récidivistes, mais il n'est jamais question pour eux, du moins dans nos listes, de châtiements exemplaires.

Peu de nos plantations sont touchées par le marronnage, et peu de marrons sont signalés. Faut-il en déduire que les propriétaires pour des raisons dictées par l'habitude ou par l'intérêt, ne s'empresaient pas de déclarer, et encore moins de décompter un esclave marron ? Les fuites sont cependant chose facile : l'organisation même des habitations s'y prête, la dispersion des différentes places cultivées empêchant de fait toute surveillance rigide et efficace ; et sur les plantations les mieux réglées la fuite était toujours possible.

Alors, est-ce la présence fréquente des colons guadeloupéens sur leur habitation, et une politique plus paternaliste de ces derniers qui suffisent à diminuer notablement les escapades ? Car 1,5 % d'escla-

ves marrons (2,5 % si l'on considère le cas des seuls adultes), c'est peu !

A moins qu'il faille imputer ce faible nombre de marrons à la forte créolisation des ateliers ! Car en général les esclaves nés sur les plantations étaient considérés comme « fidèles » alors que l'on tenait les Africains plus enclins au marronnage, et ils étaient de ce fait ordinairement étampés.

Mais il n'est pas exclu de penser aussi que si les listes restent quelque peu muettes, c'est que ce ne sont pas des choses que l'on aime à mettre trop en avant.

CHAPITRE XI

Les prénoms des esclaves

Nous avons établi un dictionnaire des prénoms, et les noms de plus de 9 000 esclaves y ont été consignés. Nous ignorons totalement dans quelles circonstances ces prénoms étaient choisis ou attribués. A la descente du négrier le captif africain a déjà un nom voire deux : celui qu'il avait en Afrique (et qu'il continue probablement d'utiliser ainsi que ses compagnons) et celui qu'il a reçu de l'équipage (nom de personnage historique, mythologique voire même diminutif de saint). A son entrée sur l'habitation, un nouveau nom pouvait remplacer le ou les deux autres, à moins qu'un surnom vienne tout simplement le compléter. Ce surnom aidait alors à distinguer plusieurs esclaves portant le même nom. Il tournait parfois au sobriquet, et devenait, sans que nous sachions dans quelles circonstances, le nom définitif, celui qui sera inscrit sur les listes, les recensements, en un mot le nom officiel. Nous avons ainsi de nombreux exemples qui nous apportent sur l'esclave concerné, un élément d'information concernant soit son caractère : Sans-Chagrin, Sans-Peur, Docile ; soit son physique : Gros-Jean, Joli-Cœur, Brise-Coffre ; soit son état de santé : Prêt-à-Boire, Fragile ; ou tout simplement son origine : l'Africain, Congo, l'Espagnol, Antigua, Bourriqui, Moco, Nago, Ibo..., etc.

Signalons tout de même que certains Africains arrivaient à imposer leur nom, car nous avons rencontré de nombreux prénoms dont l'étymologie nous a semblé africaine, et surtout islamique : Acta, A loco, Aly, Amar, Dokai, Dimba, Fatma, Fatma-ta, Hyamam, Kyamen, Malique, Oualiquiqui, Ouana-pé, Oua-ly-feuille, Tamba,... etc. La possibilité de conserver son nom d'origine peut être un effet de la magnanimité (1) du maître, mais peut aussi dénoter la force de caractère de l'esclave en question. On peut supposer également que le nom africain demeurait sous-jacent au nom chrétien pour la majorité des captifs.

Tout aussi énigmatiques sont pour nous les circonstances qui présidaient au choix du prénom d'un nouveau-né créole. S'il recevait

(1) A moins que ce soit le reflet d'une simple paresse du propriétaire ! L'habitation-sucrerie du Marquisat de Brinon au Capestère (Mimerel 2/196 de mars 1776 et août 1777 ; Regnault 2/144 et 2/145 de décembre 1781 et avril 1783) est une des rares habitations de plus de 200 esclaves dont la liste des prénoms comporte un grand nombre de noms africains.

d'emblée un nom de baptême, nous espérons au moins, que le choix en revenait aux parents !

Nous n'avons pas effectué une classification méthodique de ces prénoms. L'onomastique est une science que nous ne possédons pas, et si l'origine de nombreux noms est évidente, nous ne voulions pas donner d'informations erronées pour les cas les moins flagrants. Nous remarquerons cependant, aux côtés des très nombreux noms chrétiens, des noms qui rappellent l'Afrique et l'Islam (portés d'ailleurs pas seulement par des Africains, mais aussi parfois par des nègres créoles), des noms mythologiques ou historiques (Pompée, Vénus, César, Charlemagne, Mars, Côme, Esther, Minerve, Apollon, Niobé,... etc.), des noms relevant de l'onomastique militaire (Lafleur, Latulipe, Larose, Laflute, l'Espérance, Lafortune, Laprovidence, Larigueur, Lantimoine,... etc.), et des noms pris au répertoire de la comédie ou au monde du théâtre (Colombine, Corneille, Chérubin, Valère, Perrine,... etc.). Dans l'ensemble, beaucoup de fantaisie préside au choix de ces noms, et des prénoms et des surnoms fantaisistes ou élégants ne manquent pas : Enfantine, Canard, Jasmin d'Arimate, Da Moco, Marie Varimbergue, Rose-Belleroche, Belament, Caroline-Ouapica, Dormène-Galla, Calipso de Cheminy, Cocq Pruala, Janvier, Hyver,... etc.). Mais certains propriétaires, probablement peu soucieux de l'identification de chacun de leurs esclaves, font preuve de paresse dans la distribution. Plusieurs esclaves d'une même habitation portent alors le même nom. C'est l'usage qui finit par les distinguer en accolant un surnom ou un sobriquet : ainsi Petite-Marie est la compagne de Marie-Varimbergue et de Gros-Marie, Julie dite Saint-Louis est la camarade de Julie-Basse-Terre, Henry-Moco, côtoie Henry-Ibo, et Joseph-Saint-Louis est le compagnon de Joseph-Misère... etc. Précisons, si besoin est, que l'esclave n'a jamais de nom de famille. Il est Hector de l'habitation du Mont-d'Or, ou Pauline, négresse du Sieur Lemercier.

Ces prénoms attribués dans les circonstances précédemment décrites ne nous ont pas paru corrélés de manière évidente aux autres données, et leur intérêt nous a semblé plus anecdotique qu'historique. De ce fait, nous ne les avons pas codés.

Le lecteur pourra s'en faire néanmoins une idée en consultant la liste des prénoms les plus fréquemment attribués (2).

(2) Quant au lecteur antillais désireux de retrouver dans les prénoms leurs résurgences dans les prénoms guadeloupéens actuels, il pourra se reporter au dictionnaire des prénoms qui se trouve dans la version dactylographiée de cette thèse.

Liste des prénoms les plus fréquents

Masculins	Nombre de cas	Féminins	Nombre de cas
Jean-Baptiste	139	Marie	97
Joseph	138	Madeleine ou Magdeleine	95
Pierre	114	Françoise	87
François	87	Catherine	76
Jacques	80	Geneviève	71
Jean	77	Marie-Anne ou Marianne	69
Nicolas	76	Victoire	68
Etienne	73	Pauline	66
Charles	67	Sophie	62
Jean-Philippe	60	Julie	61
Laurent	58	Marie-Louise	57
André	58	Thérèse	56
Michel	57	Marie-Claire	53
Antoine	55	Jeannette	52
Jean-Charles	51	Elisabeth	52
Toussaint	49	Adélaïde	50
Félix	48	Charlotte	50
Bazile	48	Rosalie	50
Alexis	45	Ursule	50
Alexandre	43	Esther	48
Augustin	40	Rosette	48
Gabriel	40	Zabeth	48
Bernard	37	Véronique	46
Jean-François	36	Henriette	46
Gilles	35	Angélique	45
Mathieu	34	Anne	44
Hypolite ou Hippolite	34	Rose	44
Bastien	33	Agathe	44
Guillaume	33	Félicité	43
Simon	31	Scholastique	43
Claude	29	Bibiane	43
Hilaire, Hylaïre, Hillaire	29	Gertrude	41
Isidore	29	Claire	41
Valentin	28	Désirée	40
Thimothée	28	Marie-Jeanne	40
Barthélémy	27	Dorothée	37
Mathurin	26	Flore	37
Prosper	26	Jeanne	37
Philippe	26	Marie-Rose	37
Eustache	26	Agnès	36
Ignace	26	Eulalie	36
Célestin	25	Justine	36
Francisque	25	Mora	36
Victor	25	Cécile	35
Césaire	24	Christine	35
César	24	Pélagie	35
Elie	24	Lisette	34
Sylvestre ou Silvestre	24	Suzon ou Suson	34
Baptiste	23	Jeanneton	32
Jacob	23	Hélène ou Hélaïne	31
Joachim	23	Reine	30

Marcel	23	Perrine	29
Modeste	23	Rachel	29
Moïse ou Moÿse	23	Radegonde	29
Narcisse	23	Marthe	28
Pierrot	23	Luce	28
Christophe	22	Louise	27
Grégoire	22	Constance	25
Julien	22	Fanchon	25
Placide	22	Céleste	24
Colas	21	Judith	24
Henry ou Henri	20	Marie-Thérèse	24
Rémy ou Rémi	20	Olive	24
Théodore	20	Anne-Rose	23
Xavier	20	Fanchette	23
Denis	19	Louison	23
Léon	19	Marie-Catherine	23
Vincent	19	Brigitte	21
Jean-Philippe	18	Catin	21
Lazare	18	Laurence	21
Amboise	17	Lucrèce	21
Benoît	17	Julienne	20
Cirille ou Cyrille	17	Magdelonnette	20
Honoré	17	Martine	20
Jeannot	17	Colette	19
Magloire	17	Emilie	19
Romain	17	Marie-Françoise	19
Abraham	16	Mariette	19
Casimir	16	Robertine	19
Clément	16	Toinette	19
Isaac	16	Béatrix ou Béatrice	18
Léveillé	16	Eugénie	18
Adrien	15	Monique	18
David	15	Bernadine	17
Gédéon	15	Anne-Marie	16
Pascal ou Paschal	15	Annette	16
René	15	Florentine	15
Valère	15	Hortense ou Hortance	14
Edouard	14	Manon	14
Martin	14	Marceline	14
Albert	13	Marie-Ignace	14
Cupidon	13	Marie-Noël ou Marie-Noëlle	14
Cyprien ou Ciprien	13	Amaranthe	13
Georges	13	Clarisse ou Clarice	13
Jean-Laurent	13	Clotilde	13
Léonard	13	Euphrosine	13
Silvain ou Sylvain	13	Barbe	12
Télémaque	13	Claudine	12
Clairon	13	Fanchonnette	12
Fabien	12	Florence	12
Hérault	12	Madelon ou Magdelon	12
Mathias	12	Marie-Joseph	12
Robert	12	Anonyme ou Anonime	11
Charlot	11	Marie Madeleine ou Marie-Magdeleine	11
Luc	11	Vénus	11
Pancrease	11	Anastasia	10
Siméon	11	Colombe	10
Thècle ou Tècle	11	Dieudonnée	10

Bruno ou Bruneau	10	Féliciane	10
Jean-Jacques	10	Honorine	10
Jupiter	10	Marinette	10
Léger	10	Sabine	10
Samson	10	Séraphine	10
Scipion	10	Solitude	10
Séraphin	10	Aimée	9
Baltazar	9	Augustine	9
Benjamin ou Benjamin	9	Babe, Babeth, Babet	9
Bonaventure	9	Franciette, Francilette	9
Firmin	9	Marote, Marotte	9
Frédéric	9	Martonne, Marthone	9
Lambert	9	Praxède	9
Michaux	9	Rebecca	9
Pierre-Louis	9	Romaine	9
Raymond	9	Astasie	8
Régis	9	Caroline	8
Boniface	8	Célimène	8
Bourriqui	8	Eléonore	8
Daniel	8	Marie-Elisabeth	8
Désiré	8	Marie-Marthe	8
Eloy ou Eloie	8	Marion	8
Eusèbe	8	Thérésine, Thérézine	8
Hyacinthe	8	Clovis	7
Jérôme ou Jérosme	8	Marie-Zabeth	7
Maurice	8	Mimi ou Mimy	7
Zéphir	8	Renotte	7
Urbain	8	Valentine	7
Achille	7	Valérie	7
Jean-Noël	7	Clorise ou Clorisse	6
Lafleur	7	Florine	6
Lucas	7	Jacqueline	6
Mercure	7	Joséphine	6
Polidor	7	Louisonne	6
Saturnin	7	Olympe	6
Amon	6	Phillis ou Phillis	6
Médor	6	Reinette	6
Mentor	6	Rosiette ou Rosilette	6
Ulisse ou Ulysse	6	Simone	6
Adonis	5	Bonne	5
Calixte	5	Célestine	5
Coffi ou Coffy	5	Cité	5
Come	5	Fatime	5
Damas	5	Guitonne	5
Eugène	5	Hermine	5
Florent	5	Marie-Claude	5
Joli-Cœur	5		
Josilu	5		
Jourdain	5		
Justin	5		
Phillibert	5		
Sabin	5		
Stanislas	5		
Zacharie	5		

APPENDICE

L'analyse factorielle

Il eut été dommage de ne pas effectuer une analyse factorielle. Nous l'avons faite assez tôt pour pouvoir y puiser des idées : l'analyse suggère des corrélations que des tris croisés permettent de vérifier (ou parfois d'infirmier...). De plus la visualisation ainsi obtenue de nos résultats est particulièrement suggestive. Pour travailler sur un échantillon homogène nous nous sommes limités à considérer les adultes de 15 à 49 ans inclus, soit 4 438 individus. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver ici des effectifs plus réduits que ceux étudiés dans les chapitres concernés (1).

Pour effectuer cette analyse il fallait cerner un certain nombre de questions, déterminer les variables qui seraient utilisées, et accorder à chacune un symbole. C'est ce que nous retrouvons dans le tableau suivant.

Tableau n° 23 : Symboles de l'analyse factorielle.

Symboles*		Nombre de cas
HOMM	hommes	2 219
FEMM	femmes	2 216
CREO	créoles noirs	1 661
MULA	mulâtres	350
METI	métis	36
CAPR	câpres	113
NEGR	nègres	213
ENFC	enfants de nègres créoles non qualifiés	33
ENFA	enfants d'Africains non qualifiés	24

* Ces symboles représentent les différentes variables soumises à l'analyse factorielle. Sur les graphiques ils sont désignés par quatre lettres majuscules.

(1) Nous avons utilisé pour cette analyse, outre l'ouvrage de Ph. Cibois les programmes « Codlog » et « Yagol » implantés au Circe. Le programme « Codlog » est un programme préparatoire qui assure le codage logique des variables que l'on désire soumettre à l'analyse factorielle. Celle-ci est alors effectuée par le programme « Yagol ». Pour tous les détails techniques de l'analyse, nous renvoyons le lecteur à notre thèse.

ENFN	enfants de nègres non qualifiés	24
GUIN	nègres de Guinée	878
IBOS	Ibos	209
SOSS	Sossos	43
ARAD	Aradas	50
CONG	nègres Congos	70
CAPL	Caplaous	29
AFRI	Africains autres que les précédents	113
CRE2	créoles et sang-mêlé	2 245
NONC	tous les Africains	1 392
SUCR	esclaves de sucreries	2 215
CAFE	esclaves de caféières	996
VIVR	esclaves d'habitation vivrière	271
CITE	esclaves de citadins	291
BOUT	esclaves de marchands et tenant boutique	168
MARO	esclave marron ou esclave marronneur	60
ALIB	esclave à libérer	20
MARI	esclave marié	143
AGO1	esclave âgé de 15 à 19 ans	820
AGO2	esclave âgé de 20 à 24 ans	764
AGO3	esclave âgé de 25 à 29 ans	697
AGO4	esclave âgé de 30 à 34 ans	671
AGO5	esclave âgé de 35 à 39 ans	545
AGO6	esclave âgé de 40 à 44 ans	529
AGO7	esclave âgé de 45 à 49 ans	412
GOS1	femme avec 1 enfant mentionné	396
GOS2	femme avec 2 enfants mentionnés	256
GOS3	femme avec 3 enfants mentionnés	154
GOS4	femme avec 4 enfants mentionnés	94
GOS5	femme avec 5 enfants mentionnés	37
GOS6	femme avec 6 enfants mentionnés	23
GOS7	femme avec 7 enfants mentionnés	9
MET1	esclave domestique	202
MET2	esclave exerçant un métier para-médical	3
MET3	esclave artisan	181
MET4	esclave exerçant un métier du sucre	126
MET5	esclave chasseur ou pêcheur	28
MET6	autres esclaves qualifiés	116
NOME	esclave sans qualification	3 782
MAL1	esclave estropié ou amputé	35
MAL2	esclave handicapé mécanique	74
MAL3	esclave ayant une maladie infectieuse	27
MAL5	esclave ayant une maladie nerveuse	10
MAL6	esclave ayant une maladie de la peau	30
MAL7	esclave ayant une maladie du système digestif	13
MAL8	esclave ayant une hernie ou un problème urologique	34
MAL9	esclave ayant une autre maladie	114
NOMA	esclave sans maladie mentionnée	4 097
PRI1	esclave estimé entre 100 et 400 livres	83
PRI2	esclave estimé entre 500 et 900 livres	120
PRI3	esclave estimé entre 1 000 et 1 400 livres	315
PRI4	esclave estimé entre 1 500 et 1 900 livres	1 162
PRI5	esclave estimé entre 2 000 et 2 400 livres	1 367
PRI6	esclave estimé entre 2 500 et 2 900 livres	458
PRI7	esclave estimé entre 3 000 et 3 400 livres	244
PRI8	esclave estimé entre 3 500 et 3 900 livres	31
PRI9	esclave estimé entre 4 000 et 4 400 livres	26
PR10	esclave estimé de plus de 4 500 livres	18

I. - Les résultats

Le résultat principal est le graphique n° 1. Il s'ordonne autour de deux axes : l'axe horizontal sur lequel viennent se placer toutes les variables qui ont un caractère d'ethnie ou d'origine ; l'axe vertical, où s'opposent de part et d'autre du point d'intersection, les hommes et les femmes.

Ce qui frappe d'emblée, c'est la netteté avec laquelle se révèle la hiérarchie des ethnies et des origines. En se déplaçant de la droite vers la gauche on rencontre successivement et dans l'ordre : les métis, les câpres et les mulâtres à égalité, les créoles noirs, les nègres, isolés des autres, et tout à gauche, les Africains dans une zone bien concentrée et sans hiérarchie bien nette entre eux.

Si sur l'axe vertical l'opposition des sexes semble primordiale, d'autres variables entrent également en contribution. C'est le cas des variables suivantes : homme, Africain, esclave de sucrerie, de prix assez élevé, qualifié dans un métier du sucre ou artisan, qui s'opposent aux variables : femme, esclave de caféière, de prix moyen. On ne peut donc pas sans nuances assimiler cet axe au sexe.

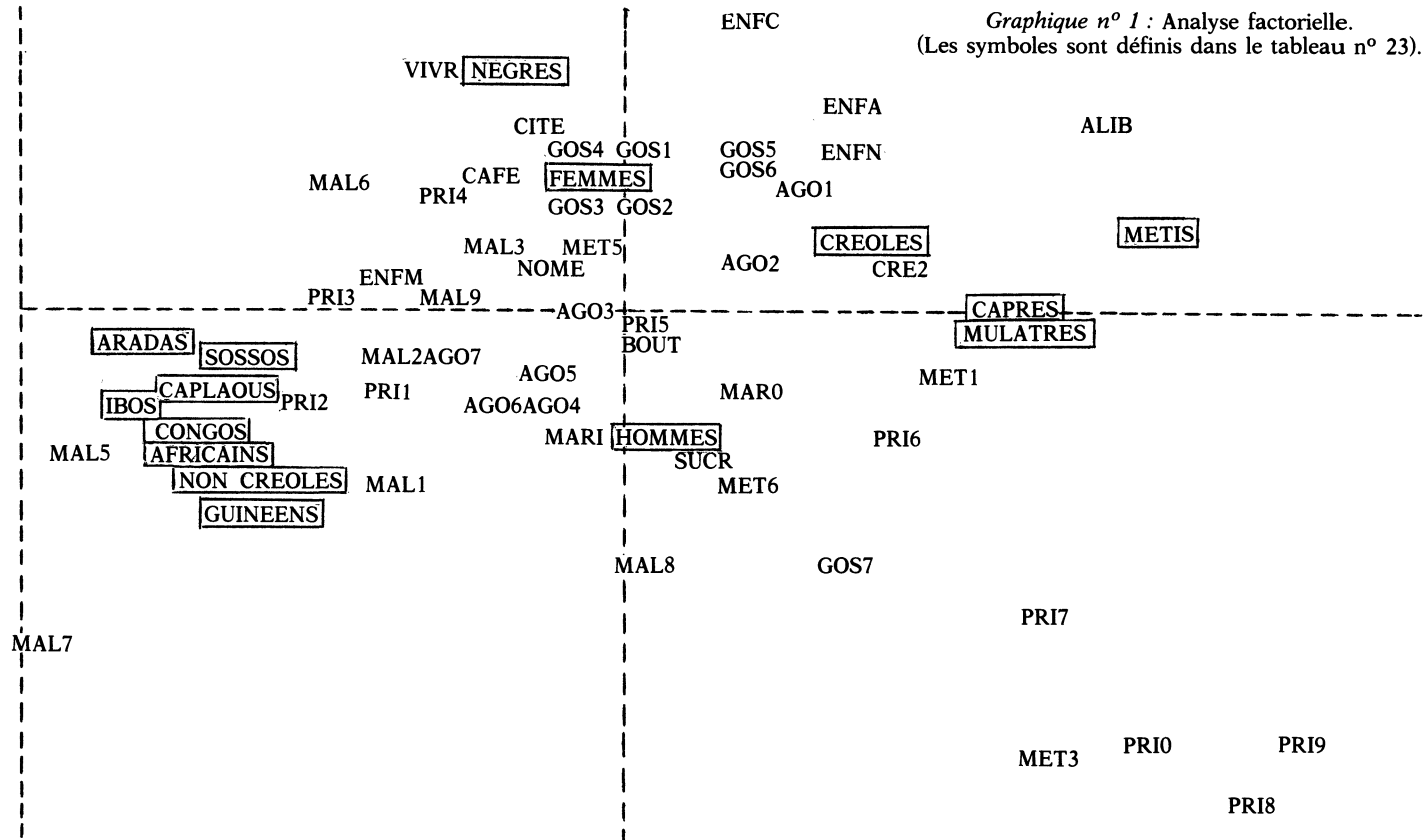
II. - Les corrélations suggérées par l'analyse

a) *Avec le prix* : les bas prix (PRI1 et PRI2) sont proches des Africains, les valeurs moyennes (PRI3 et PRI4) sont plus propres aux femmes et aux esclaves de caféières ; les prix les plus élevés étant proches des hommes créoles noirs ou sang-mêlé. Dans l'ensemble, en suivant la courbe ascendante des prix, on se déplace de gauche à droite, c'est-à-dire en montant dans l'échelle sociale, mais aussi des femmes vers les hommes.

b) *Avec les métiers* : les domestiques (MET1) sont proches des mulâtres (MULA) ainsi que des prix élevés (PRI6 : 2 500 à 2 900 livres). Les rares esclaves exerçant un métier para-médical sont du côté des femmes, ce qui nous a été confirmé, et proches des 15-19 ans (AGO1) ce qui est faux, la plus jeune ayant 36 ans. Les artisans (MET3) et les esclaves exerçant un métier du sucre (MET4) sont du côté des hommes, des nègres créoles et des sang-mêlé, et proche des prix très élevés. Notons que les métiers du sucre (MET4) sont alignés avec les habitations sucreries (SUCR) et l'intersection des axes. Le contraire serait étonnant ! Les esclaves chasseurs et pêcheurs (MET5) sont du côté des femmes, ce qui ne correspond nullement à la réalité, on s'en doute !

c) *Avec l'âge* : les jeunes de 15 à 24 ans (AGO1 et AGO2) sont du côté des nègres créoles et des sang-mêlé, ce que nous savons par ailleurs ; mais les esclaves d'âge mûr (AGO4 et AGO7) sont plutôt du côté des Africains.

d) *Avec le nombre d'enfants* : les variables GOS1 à GOS4 entou-



rent la variable FEMM, ce qui est rassurant. Les variables GOS5 et GOS6 se rapprochent du côté des créoles noirs et sang-mêlé, mais GOS6 est très proche de AGO1, pourtant il n'existe pas bien sûr de femme de 19 ans et mère de six enfants. GOS7 et GOS9 sont placés de manière aberrante (côté homme !), mais on ne peut qu'accuser la faiblesse de leur échantillon. Ils sont néanmoins du côté des nègres créoles, et cela est confirmé.

e) *Avec le type d'habitation* : les esclaves d'habitation-sucrierie sont très proches de la variable homme, mais dans notre échantillon, il y a un léger avantage (51 %) pour les femmes adultes (se reporter au tableau n° 14). De même caféière est proche de FEMM, et pourtant les hommes y dominent (54 %). Le graphique n° 1 n'est toutefois qu'une projection, si l'on considère le premier et le troisième axe, la corrélation apparente s'inverse. Nous constatons des phénomènes analogues pour les autres types de plantation, par contre les nègres (NEGR) sont constamment du côté des habitations-vivrières (VIVR), ce qui est vrai.

f) *Avec les maladies* : les maladies nerveuses (MAL5), celles du système digestif (MAL7), les estropiés et handicapés mécaniques (MAL1 et MAL2) sont plus proches des Africains que des nègres créoles (cf. le chapitre X). Les hernies et problèmes urologiques sont corrélés aux hommes, alors que les maladies infectieuses (MAL3) et respiratoires (MAL4) sont plus propres aux femmes. De même, les maladies respiratoires sont corrélées aux habitations caféières et vivrières. Tout ceci est plus amplement décrit au chapitre X (2).

g) *Les marrons* (MARO) se trouvent du côté des hommes, des habitations-sucrieries, et des nègres créoles. Le chapitre XI nous l'a confirmé.

h) Les esclaves à libérer (ALIB) sont femmes et sang-mêlé, ce qui est largement exact.

En conclusion, nous dirons que le premier intérêt de l'analyse factorielle a été de mettre en évidence le lien entre le premier facteur et la hiérarchie des origines des esclaves. Et de fait cette hiérarchie a été le thème dominant de toute notre étude.

L'analyse suggère de nombreuses corrélations : nous ne les avons pas toutes perçues au dépouillement des actes. Par exemple, il ne nous était pas apparu évident, que les marrons étaient plutôt des nègres créoles que des Africains. De même nous n'avions pas perçu les liens entre maladies, ethnies et sexe. Quelques autres « proximités » de l'analyse factorielle n'ont pas été confirmées par l'étude détaillée de la corrélation. Dans ces cas la projection s'est révélée inadéquate. Cependant les faits fondamentaux n'ont pas échappé à l'analyse factorielle, qui en offre une synthèse fort élégante.

(2) Maladie et état sanitaire des esclaves.

Conclusion générale

Au terme de cette étude, un bilan s'impose, et c'est ce que nous allons tenter de faire ici, sans oublier pour autant que la Guadeloupe du XVIII^e siècle s'inscrit dans un système économique qui régit une bonne part du monde américain : notre tableau ne serait donc pas complet si on ne le rapprochait pas de celui d'autres îles, et dans le cas présent Saint-Domingue sera notre point de référence.

A. – LA HIERARCHIE DES COULEURS ET DES ORIGINES

Un des traits les plus saillants qui se dégage de cette étude est la hiérarchie qu'entraîne au sein de la population servile les nuances de couleur et d'origine.

Tout au long de ce travail, chapitre par chapitre, nous avons vu se dessiner la prédominance des sang-mêlé sur l'ensemble des autres groupes ethniques composant la population servile. Viennent ensuite les créoles, puis enfin les Africains (si l'on excepte le groupe des esclaves qualifiés de « nègres » sans autre précision). Visualisée par l'analyse factorielle, cette hiérarchie est quantifiée par l'étude du prix d'un esclave (cf. tableau n° 8). La population servile se découpe donc essentiellement en trois strates. Au sommet les esclaves les plus clairs de peau, puis les noirs nés aux îles, enfin les Africains, chez qui le souvenir de l'Afrique est encore trop proche, pour qu'ils soient complètement intégrés à ce monde complexe qu'est la société créole.

Voyons en détail ces divers groupes. On est frappé par le nombre élevé d'esclaves nés aux îles, qu'ils soient noirs ou métissés. La proportion de ces derniers est très forte : 14,3 % de l'ensemble de la population ; par ailleurs, celle des créoles noirs ne cesse de croître tout au long de notre période d'observation, et dépasse les 50 %. Par contre aux âges adultes, la prédominance des créoles (noirs et métissés) est moins nette : 10 % seulement des adultes sont métissés, et 38,9 % des créoles noirs. Bien que nous n'ayons pu chiffrer la mortalité, il est clair que ses ravages empêchent de se passer des approches de la traite.

L'originalité de la composition raciale de la Guadeloupe, identique en cela à sa voisine la Martinique, tient davantage en sa proportion d'éléments métissés, que dans son grand nombre de créoles noirs. Et pourtant, au cours de la décennie qui précède 1789, nous

constatons une diminution de la proportion des sang-mêlé, et ce au profit des créoles noirs.

Cé métissage entraîne des relations privilégiées entre des esclaves et le maître, et fait des sang-mêlé un groupe très jaloux des autres esclaves noirs. Et bien qu'il n'ait pas de prérogatives, il est évident pour tous, qu'un esclave métissé parvient plus vite qu'un esclave noir à servir à la grand'case, à être artisan, à être à demi-libre ou à se faire affranchir. Aucune loi ne peut empêcher un présumé père d'avoir quelque faiblesse pour sa progéniture ! Même si dans les rangs des esclaves de houe il reste quelques sang-mêlé (au demeurant peu nombreux) et si la plupart y débutent peut-être, les quelques emplois bien en vue de la plantation sont avant tout pour eux, s'ils se montrent bons sujets. Au sein de ce groupe une hiérarchie plus fine tend à se dégager, fondée peut-être sur le plus ou moins grand nombre de grands parents blancs : les métis précèdent les mulâtres. Quoi qu'il en soit, un fait domine, la pigmentation plus claire de la peau des sang-mêlé fait d'eux l'élite de la population servile guadeloupéenne.

La strate médiane de cette hiérarchie est occupée par les créoles noirs. Enfants de noirs créoles ou d'Africains, ils sont de loin les plus nombreux et forment l'ossature de la population. Ils sont de ce fait partout, en ville et sur les habitations rurales, ils y occupent tous les postes de travail, au jardin, aussi bien comme « nègres de houe » que comme commandeurs, domestiques de la grand'case, ou ouvriers d'habitation. Les raisons de cette créolisation n'apparaissent pas très clairement. Est-ce le résultat d'une politique délibérée et générale des colons guadeloupéens préférant essayer de renouveler leurs ateliers par le seul jeu des naissances, ou faut-il y voir la conséquence fortuite d'une pénurie permanente d'esclaves nouveaux dans l'île ?

Avec 1 836 esclaves, les Africains représentent 20,8 % de la population servile, mais 31 % des adultes de plus de 15 ans. Pour pallier à l'effroyable mortalité, mais aussi à l'extension des exploitations, la Guadeloupe de même que toutes les îles et le continent esclavagiste nord-américain, a, au XVIII^e siècle, un besoin constant d'esclaves nouveaux. Les Africains sont donc indispensables.

Leur origine précise ne nous est pas toujours connue, pour nombre d'entre eux le notaire s'est contenté de préciser qu'il est « nègre de Guinée », ce qui revient seulement à dire qu'il n'est pas créole. Nous disposons cependant d'un effectif non négligeable d'Africains dont l'ethnie est précisément connue (674 cas). Parmi eux, les Ibos comptent pour plus du tiers des effectifs. C'est la race la mieux représentée en Guadeloupe. Viennent ensuite les Congos (13 % des Africains connus) qui passent pour gais, faciles à mener, propres à toutes les tâches, alors que les Ibos avaient la réputation de s'adapter difficilement. Aradas, Sosos, Caplaous et Moccos comptabilisent dans leur ensemble 31 %, puis viennent des nations peu représentées : les Mines, les Bambaras, les Mandingues, les Nagos, etc.

Hormis donc les Congos, les Africains amenés en Guadeloupe par la traite sont pour l'essentiel originaires de la Côte de l'Or et de la Côte des Esclaves.

Une fois acquis, ces nouveaux esclaves servent sur tous les types d'habitation, où la majorité d'entre eux iront grossir les rangs des « nègres de jardin ». Cependant, il y a chez quelques planteurs des tentatives pour « tirer le meilleur parti de chaque race, de son caractère, de ses traditions, de ses aptitudes » (1). Ce sont les marchands et les négociants des bourgs et des villes, sans doute mieux placés pour les acquérir, qui ont dans leurs ateliers la plus grande proportion d'Africains. Pour ce personnel plus qualifié d'apprentis, de compagnons, ou de commis, la préférence des colons va aux Sosos, aux Caplaous, aux nègres du Sénégal, aux Nagos et aux Moccos. Sosos et Caplaous sont de fait, et de loin, les plus qualifiés de tous les Africains. Ils devancent même parfois les créoles noirs, particulièrement chez les femmes pour certains postes. Les femmes servent évidemment à la grand'case, quant aux hommes ce sont des ouvriers : scieurs de long, tonneliers, charpentiers, raffineurs, ou des domestiques.

D'autres ethnies entrent plus fréquemment dans les ateliers des habitations rurales : sucreries, caféières ou autres. Il en est ainsi des Mandingues et des Bambaras presque exclusivement esclaves d'habitations-sucreries, les Ibos sont eux plus souvent acquis par des colons-caféiers, et quant aux Congos ils se répartissent d'une façon équilibrée entre les sucreries et les caféières. Les Africains d'habitations sont avant tout acquis pour servir aux jardins, mais quelques-uns accèdent à des postes plus enviés. Ainsi parmi les artisans et ouvriers d'habitation nous trouvons 23 % d'Africains, 25 % chez les domestiques et 32 % chez les ouvriers du sucre. Et pour ces postes ce sont toujours les mêmes ethnies précédemment citées qui ont la préférence. Il s'agit là à n'en pas douter d'ethnies très appréciées.

Faut-il préciser que la hiérarchie ainsi dégagée n'est nullement valable pour la seule Guadeloupe du XVIII^e siècle, mais qu'elle régit la vie sociale de toutes les îles de la mer des Caraïbes où le système esclavagiste s'est instauré, et est encore de nos jours une des clefs de voûte des sociétés antillaises. Toutefois les données numériques que nous possédons concernant nos esclaves nous permettent de dégager cette hiérarchie avec beaucoup de nuances et de précisions.

B. - LES PRIX D'UN ESCLAVE

Pour les contemporains la donnée qui a le plus d'importance, et traduit le plus brutalement cette échelle des couleurs, est la valeur d'estimation. Elle est indiquée avec toute la précision que requière l'évaluation de la force de travail présente ou future de l'esclave (2).

(1) G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises*, p. 475.

(2) Sur une habitation, la valeur des esclaves représente un tiers du patrimoine total.

En outre, le prix est la donnée de base à laquelle toutes les autres sont corrélées, et parmi celles-ci l'origine ethnique, l'âge et le sexe ont un poids déterminant. Cela veut dire que le prix médian d'un esclave adulte sang-mêlé est supérieur à celui d'un créole noir, lui-même supérieur à celui d'un Africain ; que dans chaque catégorie les hommes valent plus que les femmes, et que cette hiérarchie souffre rarement d'exceptions (3). Etroitement liée à son sexe et à son origine, la valeur de l'esclave est également tributaire de son âge. La forme convexe des courbes nos 3 et 4 nous le démontre bien : le prix de l'esclave augmente rapidement avec son âge, atteint son plafond entre 25 et 45 ans pour les hommes, entre 18 et 30 ans pour les femmes, puis diminue rapidement. La qualification et l'état sanitaire viennent bien entendu moduler ces prix.

C. - LES PYRAMIDES DES AGES

Après le prix, la donnée numérique la plus importante concernant un esclave, est son âge, et l'étude de la pyramide des âges a mis en relief les caractères suivants : le premier est la disproportion des sexes, à l'âge adulte on trouve plus de femmes que d'hommes, malgré l'apport constant de plus d'Africains que d'Africaines. Pourtant il naît plus de garçons que de filles, mais les jeunes hommes enregistrent dès la mise au travail un taux de disparition bien plus élevé que leurs compagnes. Aux âges adultes il y a donc plus de femmes créoles que d'hommes. L'Africain est quant à lui essentiellement un adulte d'âge mûr (la tranche 30-34 ans étant numériquement la plus importante), et plus souvent un homme qu'une femme. Il y a là probablement un choix de la part des colons, qui recherchent avant tout dans un esclave une force de travail.

Le deuxième caractère de cette population dans son ensemble est sa jeunesse : 45 % de moins de 20 ans et seulement 8 % de plus de 55 ans. Cette proportion de jeunes est encore plus forte si l'on ne considère que les seuls créoles : 56 % de moins de 20 ans chez les créoles noirs, 64 % chez les sang-mêlé. Peu de vieillards donc, beaucoup d'enfants, une mortalité très forte à tous les âges, et l'obligation permanente d'acquérir de nouveaux esclaves pour maintenir les ateliers. Avec ces données, nous sommes au cœur même de la démographie des esclaves guadeloupéens.

D. - LA COMPARAISON AVEC SAINT-DOMINGUE

Les similitudes sont nombreuses : le système colonial esclavagiste impose dans les différentes îles des Antilles, les mêmes cultures, et la même organisation du travail. Les colons se heurtent aux mêmes

(3) Sauf pour les femmes africaines de 50-59 ans qui devancent les créoles noires. Notons également que les femmes sang-mêlé devancent les hommes créoles noirs.

problèmes : il faut acquérir de nouveaux esclaves, les acclimater, lutter contre la dénatalité, les maladies, le marronnage. Cependant les particularités de chaque île font que ces divers problèmes n'ont pas partout la même ampleur et les résultats obtenus sont différents.

Si les deux îles ont un besoin constant d'esclaves nouveaux pour maintenir leurs ateliers, le problème a une acuité bien différente en Guadeloupe qu'à Saint-Domingue. La traite française destine à cette dernière une part très importante des esclaves embarqués sur les côtes d'Afrique, négligeant de ce fait l'approvisionnement des petites îles ; et la Guadeloupe, plus encore que la Martinique souffre tout au long du XVIII^e siècle d'une pénurie d'esclaves nouveaux. Nous avons déjà évoqué à maintes reprises les causes et les conséquences de cette désaffectation des ports guadeloupéens par les bateaux négriers : difficultés pour beaucoup de colons de régler en numéraire leurs achats, d'où l'acquisition de nègres de rebut, ou l'appel au commerce interlope. Que ce soit la cause ou la conséquence, force nous est de constater les différences dans la composition ethnique des ateliers de la Guadeloupe et de Saint-Domingue : en Guadeloupe l'ethnie africaine la mieux représentée est celle des Ibos, alors qu'à Saint-Domingue, Congos et Aradas dominant. Notons également qu'aucun Mozambique n'est signalé en Guadeloupe, alors que le déplacement des sites de traite à la fin du XVIII^e siècle amena un grand nombre d'entre eux dans la grande île sœur. La proportion des sang-mêlé guadeloupéens est énorme comparée à celle de Saint-Domingue, où même à l'extrême fin de son époque coloniale, et alors que le nombre des métissés est en augmentation, il ne dépassera pas 4 % vers 1796(4). Certaines zones de la grande île sont moins fournies en sang-mêlé que d'autres, on trouve des plantations dont les ateliers sont entièrement noirs ; en Guadeloupe ce n'est jamais le cas.

A la fin de l'Ancien Régime, la Guadeloupe a environ 100 000 habitants dont 85 % d'esclaves. A la même date, Saint-Domingue en a cinq à sept fois plus dont 87 % d'esclaves(5). La différence de taille entre les îles est encore plus grande : environ 25 000 km² pour Saint-Dominique, 1 790 km² pour l'ensemble de l'archipel guadeloupéen. Quant à la taille des exploitations elle diffère également. Saint-Domingue est, bien plus que la Guadeloupe, le domaine de grandes exploitations de plus de cent esclaves. La petite taille des habitations a, croyons-nous, presque toujours pour effet de rendre leur fonctionnement plus souple et plus humain. De plus, en Guadeloupe les colons résident, alors qu'à Saint-Domingue, bon nombre de plantations sont confiées à des gérants, plus enclins à l'âpreté qu'au paternalisme. En Guadeloupe même, nous trouvons des témoignages sur ce que peuvent entraîner ces différences. Ainsi sur les quelques grosses habitations de l'île (sucreries La Souche, Brinon, etc.), nous

(4) G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises...* p. 62.

(5) Nombres avancés par Moreau de Saint-Rémy, résumés par Cambon, *Histoire d'Haïti*, p. 553, et cités par Antoine Gisler, C.S.S.P. dans *L'esclave aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècle)*, éditions Universitaires Fribourg, Suisse, 1965.

constatons quelques données alarmantes : forte mortalité, pourcentage élevé de malades, d'infirmes ou de marrons, très petit nombre d'enfants, absence de familles constituées, etc. Ce sont donc ces deux éléments : la taille des exploitations et la présence des colons sur leur habitation, qui fixent le cadre général de la vie matérielle des esclaves.

Le maître, plus qu'un gérant, peut avoir le souci de préserver à long terme son patrimoine en esclaves. Si dures qu'aient été les conditions de l'esclavage en Guadeloupe, elles devaient être néanmoins plus favorables qu'à Saint-Domingue aux naissances, et à la survie des enfants. Nous avons vu les ravages de la mortalité au chapitre IV, pourtant en Guadeloupe, le nombre des enfants reste important, et la pyramide des âges (pyramide n° 1) est celle d'une population jeune ; la classe d'âge 0-4 ans est la plus nombreuse : alors qu'à Saint-Domingue « les enfants ne sont pas très nombreux, soit par la faible natalité ou par l'effet d'une mortalité infantile et enfantine considérable... où sur toutes les plantations, le groupe principal des âges est formé par les adultes de 18 à 35 ans » (6). Là moins encore qu'en Guadeloupe, le renouvellement de la population servile ne pourra pas s'effectuer par la seule montée des jeunes. Nous avons montré que la natalité en Guadeloupe était supérieure à 3 %, alors que ce chiffre apparaît à G. Debien, un maximum pour Saint-Domingue (7). Le moindre désintérêt des colons guadeloupéens pour les naissances au sein de leurs ateliers se traduit dans l'usage d'établir les listes d'esclaves par groupes familiaux, alors qu'à Saint-Domingue un tel usage se perd vers 1730 ; les enfants se trouvant rejetés en fin de liste avec les infirmes et les surâgés. En Guadeloupe, un tel parti pris ne se manifeste qu'exceptionnellement. Mais tout cela est relatif : en Guadeloupe non plus, la natalité ne suffit pas à renouveler les ateliers, et l'apport des Africains demeure indispensable.

Enfin sur de nombreux points nos sources ne se prêtent pas à une comparaison précise entre les deux îles. Il en va ainsi pour les maladies. La notion d'esclave malade peut varier d'un planteur à l'autre, et nous ne sommes jamais sûrs que toutes les maladies soient mentionnées. Nous nous garderons donc de comparer par la simple arithmétique nos 7 % de malades, aux 15 % dégagés pour Saint-Domingue (8), mais ces chiffres sont peut-être tout de même l'indice d'un meilleur état sanitaire en Guadeloupe. Quant au marronnage, il nous a été difficile d'en fixer les proportions, n'étant pas convaincus que les planteurs déclarent systématiquement leurs marrons. Mais la petite taille de la Guadeloupe, la présence des colons sur l'habitation, et la forte créolisation de la population servile, ne peuvent que rendre le problème moins aigu.

Pour finir, il faut se rappeler les limites et les lacunes de notre source. Nos listes sont tardives, et de ce fait ne présentent qu'un tableau des quinze dernières années de l'Ancien Régime. C'est l'épo-

(6) G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises...* p. 343, p. 346, p. 318.

(7) G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises...* p. 343, p. 346, p. 318.

(8) G. Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises...* p. 343, p. 346, p. 318.

que où sous la pression des attaques des abolitionnistes, mais aussi de la montée des prix des esclaves, les milieux coloniaux se plaisent à affirmer leur souci pour une amélioration de la vie matérielle des esclaves. Il n'y a peut-être là qu'une attitude défensive à l'égard des attaques métropolitaines, mais nous avons effectivement rencontré quelques exemples de colons menant plus humainement leurs ateliers : tel propriétaire envoie à Marie-Galante un jeune esclave en convalescence(9), tel autre accorde aux jeunes enfants et aux vieillards de l'atelier, une vie plus douce, en les installant sur son habitation de villégiature située sur les hauteurs de Basse-Terre(10) Mais à côté de ces gestes humanitaires ou (et) intéressés, le manie-ment de milliers de chiffres nous a appris l'effondrement du prix des femmes après 35 ans, celui des effectifs des hommes après la mise au travail, l'accablante mortalité infantile et enfantine, etc. : autant de témoignages terriblement concrets sur l'usure à laquelle furent soumis ces hommes.

(9) Inventaire de M.P. Daleyrac, colon caféier du Petit-Parc (Saint-Claude). Notaire Ezemard 2/153 du 14 octobre 1784.

(10) Inventaire du S^r L. Botrel, négociant au bourg Saint-François (Basse-Terre). Notaire Ezemard 2/152 du 6 mars 1782.

Index des tableaux, courbes et pyramides des âges

Tableau n°	1 : L'origine ethnique des esclaves	p. 28
Tableau n°	2 : L'origine ethnique des esclaves adultes	p. 28
Tableau n°	3 : Le décompte des sang-mêlé	p. 30
Tableau n°	4 : Le détail des ethnies africaines	p. 32
Tableaux n° 5 et 6 :	L'évolution dans le temps des proportions des grandes composantes ethniques de la population servile en Guadeloupe	p. 38
Tableau n°	7 : L'évolution des valeurs d'estimation entre 1774 et 1789	p. 42
Tableau n°	8 : Le prix médian en fonction de l'origine des esclaves actifs (âgés de 15 à 54 ans)	p. 44
Tableau n°	9 : Taux de disparition des esclaves après examen des recensements	p. 60-61
Tableau n°	10 : Indice de fécondité	p. 70
Tableau n°	11 : Ecart moyen entre deux enfants consécutifs d'une même femme (exprimé en années)	p. 71
Tableau n°	12 : Age moyen de la mère à la naissance du premier enfant (survivant)	p. 72
Tableau n°	13 : Nombre d'enfants métissés selon l'origine de la mère	p. 73
Tableau n°	14 : L'influence de l'origine ethnique sur le choix du conjoint	p. 75
Tableau n°	15 : Répartition des esclaves selon le type d'habitation	p. 78
Tableau n°	16 : Composition ethnique des ateliers selon le type d'habitation	p. 80
Tableau n°	17 : Décompte des esclaves qualifiés	p. 86
Tableau n°	18 : Répartition par sexe et par ethnie des esclaves qualifiés	p. 86
Tableau n°	19 : Pourcentage des qualifiés dans la population adulte de chaque groupe ethnique	p. 86
Tableau n°	20 : Prix, âge et origine des esclaves qualifiés (par groupe de métiers)	p. 90
Tableau n°	21 : Maladies et infirmités des esclaves	p. 118
Tableau n°	22 : Origine ethnique des malades	p. 122
Tableau n°	23 : Symboles de l'analyse factorielle	p. 145

LES PYRAMIDES DES AGES

Pyramide n° 1 :	L'ensemble des esclaves	p. 50
Pyramide n° 2 :	Les Africains	p. 50
Pyramide n° 3 :	Les créoles	p. 52
Pyramide n° 4 :	Les sang-mêlé	p. 52

LES COURBES

Courbe n° 1 :	Evolution des proportions des grandes composantes ethniques de la population servile en Guadeloupe	p. 39
Courbe n° 2 :	Evolution des prix d'estimation entre 1774 et 1789	p. 43
Courbe n° 3 :	La valeur médiane d'un homme. Chapitre IV	p. 45
Courbe n° 4 :	La valeur médiane d'une femme. Chapitre IV	p. 46
Courbe n° 5 :	Taux de masculinité des créoles noirs et des sang-mêlé en fonction de leur âge	p. 54
Graphique n° 1 :	Analyse factorielle	p. 148

Bibliographie

- L.R. ABENON. – Le problème des esclaves de contrebande à la Guadeloupe pendant la première moitié du XVIII^e siècle. *Bull. Société Hist. Guadeloupe*, n° 38, 1978, pp. 49-58.
- Ph. CIBOIS. – *La représentation factorielle des tableaux croisés et des données d'enquêtes : étude de méthodologie sociologique*. Thèse de doctorat de 3^e cycle de l'Université Paris V. Publiée par le C.N.R.S. ; LISH, 190, juillet 1980.
- Y. DEBBASCH. – Le marronnage. Essai sur la désertion de l'esclavage antillais. *Année sociologique*, 1961, pp. 1-112, et 1962, pp. 117-195.
- G. DEBIEN, J. HOUDAILLE, R. MASSIO. – *Les origines des esclaves des Antilles*, série B, t. XXIII, 1961, pp. 363-387 ; t. XXV, 1963, pp. 1-38 et 215-265 ; t. XXVI, 1964, pp. 166-211 et 601-675 ; t. XXVII, 1965, pp. 319-369 ; t. XXIX, 1967, pp. 537-558 ; dans *Bull. de l'IFAN*.
- G. DEBIEN. – Destinées d'esclaves de la Martinique (1746-1778). *Bull. de l'IFAN*, tome XXII, série B, n° 1-2, Dakar, 1960.
- G. DEBIEN. – *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII^e-XVIII^e siècle)*. Basse-Terre, Fort-de-France, 1974.
- C.R.A. DOS SANTOS. – *L'économie et la société esclavagistes au Parana (Brésil) de 1854 à 1887*. Thèse d'Histoire dactylographiée de doctorat du 3^e cycle. Université de Paris X, novembre 1976.
- LE P. J.-B. DUTERTRE. – *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*. Paris, Jolly, 1667-1671, 4 tomes en 3 vol., in-4°. Fac-similé, éditions des Horizons Caraïbes, Fort-de-France, Martinique, 1973.
- J. FOUCHARD. – *Les marrons de la liberté*. Ed. de l'Ecole, Paris 1972.
- GASTON-MARTIN. – *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises*. P.U.F. Paris, 1948.
- L. HENRY. – *Manuel de démographie historique*. Librairie Droz, Genève-Paris, 1970.
- LE P. J.-B. LABAT. – *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*. Paris, 1742, 4 vol. in-4°, Fac-similé, éditions des Horizons Caraïbes, Fort-de-France. Martinique, 1972.
- F. MAURO. – *Le Portugal et l'Atlantique au XVII^e siècle (1570-1670)*. Etude économique. Thèse pour le Doctorat ès Lettres de l'Université de Paris. Publiée par le C.N.R.S., Paris 1957.
- E.M. MOREAU DE SAINT-MERY. – *Description de la partie française de l'isle de Saint-Domingue*. Philadelphie, 1797-1798, 2 vol., in-4°.
- L. PEYTRAUD. – *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*. Paris 1897.
- POYEN DE SAINTE-MARIE. – *De l'exploitation des sucreries ou conseils d'un vieux planteur aux jeunes agriculteurs des colonies*. Basse-Terre, 1792.
- M. REINHARD, A. ARMENGAUD et J. DUPAQUIER. – *Histoire générale de la population mondiale*. Editions Montchestien, Paris.

- M. SATINEAU. – *Histoire économique et sociale de la Guadeloupe sous l'Ancien Régime (1635-1789)*, Paris 1928, p. 400.
- Ch. SCHNAKENBOURG. – *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1760-1790)*. Thèse dactylographiée pour le doctorat d'Etat de sciences économiques. Amiens, 1975.
- Ch. SCHNAKENBOURG. – A propos d'un livre récent. Mise au point sur les sources de l'histoire de l'esclavage en Guadeloupe au XVIII^e siècle dans les « papiers de plantations ». *Bull. Société Hist. Guadeloupe*, n° 30, 1976, pp. 5-13.